SIGNAUX GIROD®

Fabricant
français
depuis

120 ans

Rapport annuel
exercice 2024 2025



Fabrication française
UN RESEAU D'AGENCES
SUR TOUTE LA FRANCE

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2024/2025

A Comptes consolidés en normes ifrs 1

I - Bilan consolidé en normes IFRS 1
II - Compte de résultat en normes IFRS 3
III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS 5
IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS 6
V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS 7
V-1-1- Présentation de l'activité et des évènements majeurs 7
V-1-2- Références de la société 7
V-1-3- Caractéristiques de l'activité 7
V-2 - Méthodes comptables significatives 8
V-2-1- Principes de préparation des états financiers 8
V-2-1-1- Conformité aux normes comptables 8
V-2-1-2- Comparabilité des états financiers 8
V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation 9
V-2-2- Recours à des jugements et des estimations 10
V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives 10
V-2-3-1- Présentation du bilan 10
V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères 10
V-2-3-3- Conversion des opérations en devises 10
V-2-3-4- Immobilisations corporelles 11
V-2-3-5- Coûts d'emprunt 11
V-2-3-6- Subventions publiques 11
V-2-3-7- Regroupements d'entreprises et Goodwills 11
V-2-3-8- Immobilisations incorporelles 12
V-2-3-9- Perte de valeur des immobilisations 13
V-2-3-9-1- Tests de perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles 13
V-2-3-9-2- Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles industrielles 14
V-2-3-10- Actifs financiers 14
V-2-3-11- Stocks 14
V-2-3-12- Clients et autres débiteurs 15
V-2-3-13- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents 15
V-2-3-14- Trésorerie et équivalents de trésorerie 15
V-2-3-15- Emprunts portant intérêts 15
V-2-3-16- Provisions 15
V-2-3-17- Avantages au personnel 16
V-2-3-17-1- Les avantages à court terme 16
V-2-3-17-2- Les avantages postérieurs à l'emploi 16
V-2-3-18- Contrats de location 16
V-2-3-19- Reconnaissance des produits des activités ordinaires 17
V-2-3-20- Frais de recherche et développement 17
V-2-3-21- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers 17
V-2-3-22- Impôts 18
V-2-3-23- Résultat net par action 18
V-2-3-24- Juste valeur des instruments financiers 18
V-3 - Notes 19
V-4 - Engagements et passifs éventuels 36
V-5 - Informations relatives aux parties liées 37
V-6 - Gestion des risques 38
V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation 40
V-8 - Informations environnementales 40
V-9 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice 40
V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 42

B Comptes sociaux 45

I - Bilan au 30 septembre 2025 45
II - Compte de résultat 46
III - Tableau des flux de trésorerie 47
IV - Principes et méthodes comptables 48
IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles 48
IV-2 - Immobilisations financières 48
IV-3 - Stocks et en-cours 49
IV-4 - Créances et dettes 49
IV-5 - Valeurs mobilières de placement 49
IV-6 - Provisions pour risques et charges 49
IV-7 - Impôts 49
IV-8 - Engagements de retraite 50
V - Notes 50
V-1 - Actif immobilisé 50
V-2 - Stocks et En-cours 52
V-3 - Créances d'Exploitation 52
V-4 - Capitaux Propres 52
V-5 - Provisions 53
V-6 - Dettes Financières 54
V-7 - Dettes d'Exploitation 54
V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance 54
V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan 55
V-10 - Chiffre d'affaires 55
V-11 - Transferts de charges d'exploitation 55
V-12 - Résultat Financier 56
V-13 - Résultat exceptionnel 56
V-14 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt 56
V-15 - Tableau des filiales et participations 57
V-16 - Résultats des cinq derniers exercices 58
V-17 - Rémunérations et effectifs 58
V-18 - Engagements hors bilan et passifs éventuels 59

V-19 - Crédit-Bail **59**
V-20 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société **59**
V-21 - Capital social **60**
V-22 - Obligations contractuelles **60**
V-23 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice **60**
V-24 - Evènements majeurs de l'exercice **60**
V-25 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels **62**

C. Rapport de gestion 65

I - Données relatives aux comptes consolidés **65**
I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé **65**
I-2 - Contribution au résultat net consolidé **65**

II - Données relatives à la société mère **66**
II-1 - Méthodes comptables **66**
II-2 - Résultat financier **66**
II-3 - Informations sur les délais de paiement **66**
II-4 - Dividende **67**
II-5 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts **67**
II-6 - Actionnariat **67**
II-7 - Mouvements sur actions propres **67**
II-8 - Données relatives aux filiales détenues directement **67**
II-9 - Perspectives **68**
II-10 - Evolution des participations **68**
II-11 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice **68**
II-12 - Recherche et développement **68**

III - Déclaration de performance extra-financière **69**
III-1 - Le groupe et ses engagements **70**
III-1-1- Une histoire familiale de 120 ans 70
III-1-2- Les activités du groupe 71
III-1-3- La gouvernance du groupe et sa stratégie 71
III-1-3-1- Une gouvernance et une organisation interne garantissant la transparence et la performance 71
III-1-3-2- Une stratégie fondée sur des valeurs fortes 71
III-1-4- La Responsabilité Sociétale des Entreprises au cœur de la stratégie GirodGroup 72
III-1-4-1- Une stratégie RSE pilotée par une gouvernance dédiée et un réseau opérationnel 72
III-1-4-2- Notre démarche RSE 73
III-1-4-3- Liste des principaux objectifs/enjeux retenus et indicateurs associés 74
III-1-5- La chaine de valeurs et les parties prenantes 75
III-1-6- Le modèle d'affaires 77
III-2 - Enjeux sociétaux : Faire preuve d'éthique et de responsabilité dans la conduite de nos affaires **78**
III-2-1- Agir avec éthique 78
III-2-1-1- Promouvoir le respect des conventions fondamentales de l'OIT 78
III-2-1-2- Prévenir toute forme de corruption et garantir le respect des règles de concurrence 79
III-2-2- Œuvrer pour la sécurité des usagers et l'aménagement du territoire 79
III-2-2-1- Garantir la sécurité des usagers de la route 79
III-2-2-2- Améliorer la qualité de vie en milieu urbain 80
III-2-3- Collaborer avec les parties prenantes de manière responsable et transparente 80
III-2-3-1- Promouvoir des relations fournisseurs et sous-traitants claires et durables 80
III-2-3-2- Garantir la satisfaction clients 81
III-2-4- Soutenir les territoires et les communautés 81
III-3 - Enjeux sociaux : fédérer et protéger les femmes et les hommes **82**
III-3-1- Développer une relation de long terme entre les collaborateurs et le groupe 83
III-3-1-1- Intégrer les nouveaux collaborateurs 83
III-3-1-2- Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs 84
III-3-1-3- Améliorer la relation de travail 85
III-3-2- Partager la valeur 87
III-3-3- Encourager la diversité au sein du groupe 88
III-3-3-1- Garantir l'égalité professionnelle femmes / hommes 88
III-3-3-2- Favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap 89
III-3-3-3- Œuvrer en faveur de la mixité socio-économique et de la diversité intergénérationnelle 89
III-3-4- Favoriser la communication et le dialogue social 90
III-3-4-1- Garantir un dialogue social constructif 90
III-3-4-2- Mesurer la satisfaction et l'engagement des salariés 90
III-3-4-3- Communiquer efficacement en interne 90
III-4 - Enjeux environnementaux : minimiser notre impact sur la planète **91**
III-4-1- Contribuer à l'atténuation du changement climatique 91
III-4-1-1- Réduire la consommation d'énergie 91
III-4-1-2- Développer l'utilisation des énergies renouvelables 92
III-4-1-3- Contrôler la consommation de carburant 93
III-4-1-4- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre 93
III-4-2- Utiliser les ressources en eau de manière durable 94
III-4-3- Favoriser l'économie circulaire par la rationalisation des matières et la valorisation des déchets 95
III-4-3-1- Optimiser l'utilisation des matières premières et développer l'utilisation de matières recyclées 95
III-4-3-2- Limiter le volume des déchets et renforcer la part de déchets revalorisés 96
III-4-4- Contribuer à la préservation et au développement de la biodiversité 97
III-4-5- Maîtriser les rejets et prévenir les risques de pollution 98

IV - Analyse des risques **101**
IV-1 - Risques de marché **101**
IV-1-1- Risque de change 101
IV-1-2- Risque de taux 101
IV-2 - Risque industriel **101**
IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité 101
IV-2-2- Assurance et couverture de risque 101

V - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats **102**
VI - Renseignements concernant le capital social **103**
VII - Attestation du responsable du rapport annuel **105**

SOMMAIRE
RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2024/2025

D Rapport divers 106

VIII - Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion 106
IX - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 109
IX-1 - Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale 109
IX-2 - Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale 110

X - Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code du Commerce) 112
X-1 - Présentation et fonctionnement des organes de gouvernance 112
X-1-1- Le Conseil d'administration 112
X-1-1-1- Composition du Conseil 112
X-1-1-2- Fonctionnement du Conseil 114
X-1-1-3- Délégations et autorisations en cours de validité accordées au Conseil d'administration 117
X-1-1-3-1- Emission et rachat d'actions 117
X-1-1-3-2- Augmentations de capital 118
X-1-2- Comités du Conseil 118
X-1-2-1- Comité d'audit 118
X-1-2-2- Comité des rémunérations 119
X-1-2-3- Comité des nominations 120
X-1-3- La Direction Générale 120
X-1-3-1- Présentation de la Direction Générale 120
X-1-3-2- Limitations de pouvoirs du Directeur Général 120
X-2 - L'Assemblée des actionnaires et les modalités de participation des actionnaires 121
X-2-1- Pouvoirs de l'Assemblée Générale 121
X-2-2- Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale 121
X-2-3- Répartition du capital social 122
X-3 - Conventions règlementées et courantes 122
X-3-1- Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une société dont la SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social 122
X-3-2- Procédure d'identification des conventions règlementées et courantes 122
X-4 - Politique de rémunération et rémunération des mandataires sociaux 123
X-4-1- Politique de rémunération des mandataires sociaux 123
X-4-1-1- Principes généraux de détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants 123
X-4-1-2- Définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants 124
X-4-1-3- Politique de rémunération des administrateurs 126
X-4-2- Rémunération des mandataires sociaux 126
X-4-2-1- Rémunération des mandataires sociaux de Signaux Girod S.A. 126
X-4-2-1-1- Eléments fixes, variable et sur objectifs composant de rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2024/2025 126
X-4-2-1-1-1- Président Directeur Général 126
X-4-2-1-1-2- Directrice Générale Déléguée 128
X-4-2-1-2- Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2025/2026 128
X-4-2-1-2-1- Président Directeur Général 128
X-4-2-1-2-2- Directrice Générale Déléguée 129
X-4-2-2- Rémunération des mandataires sociaux des autres sociétés du groupe 130
X-4-2-3- Rémunération des administrateurs 130
X-5 - Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2024/2025 131
X-6 - Commissaires aux comptes 131

XI - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2026 138
XII - Projets de résolutions Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2026 138

I - Bilan consolidé en normes IFRS

Actif (exprimés en milliers d'euros)	**Note**	**30/09/2025**	**30/09/2024**
Actifs non courants			
Goodwills	3	2 463	2 841
Immobilisations incorporelles	3	6 248	6 080
Immobilisations corporelles	1	18 621	19 076
Droits d'utilisation	2	5 488	5 906
Autres actifs financiers	5	531	585
Participations dans les entreprises associées	6	102	109
Impôts différés - actif	28	77	60
Autres actifs non courants	7	423	387
Total actifs non courants		**33 953**	**35 044**
Actifs courants			
Stocks	8	15 777	16 831
Clients et autres débiteurs	9	19 699	19 571
Actifs d'impôts exigibles	10	219	162
Autres actifs courants	10	4 190	3 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	17 141	20 443
Total actifs courants avant actifs détenus en vue de la vente		**57 026**	**60 542**
Actifs destinés à être cédés	30	-	-
Total actifs courants		**57 026**	**60 542**
Total actifs		**90 979**	**95 586**

Capitaux propres et passifs (exprimés en milliers d'euros)	**Note**	**30/09/2025**	**30/09/2024**
Capitaux propres			
Capital émis	12	13 423	13 423
Primes d'émission		37	37
Résultats accumulés non distribués et autres éléments du résultat global		39 451	40 426
Résultat net (Part du groupe)		764	880
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		**53 675**	**54 766**
Intérêts ne donnant pas le contrôle		2	2
Total capitaux propres		**53 677**	**54 768**
Passifs non courants			
Emprunts portant intérêt	13	12 428	12 403
Dettes de location	14	2 082	2 260
Provisions	15	14	146
Passifs liés aux avantages au personnel	16	1 422	1 491
Passifs d'impôts différés	28	114	261
Autres passifs non courants		9	113
Total passifs non courants		**16 069**	**16 674**
Passifs courants			
Emprunts portant intérêt	13	2 556	3 301
Provisions	15	286	457
Fournisseurs	17	8 247	8 828
Passifs d'impôts exigibles		204	181
Dettes de location	14	1 687	2 225
Autres passifs courants	18	8 253	9 152
Total passifs courants avant passifs liés aux activités destinées à être cédées		**21 233**	**24 144**
Passifs destinés à être cédés		-	-
Total passifs courants		21 233	24 144
Total passifs		**37 302**	**40 818**
Total capitaux propres et passifs		**90 979**	**95 586**

II - Compte de résultat en normes IFRS

Compte de résultat (exprimés en milliers d'euros)	**Note**	**30/09/2025**	**30/09/2024**
Ventes de biens et services	19	101 672	101 833
Produits des activités ordinaires		**101 672**	**101 833**
Achats consommés		(35 165)	(34 056)
Charges de personnel	20	(35 024)	(34 176)
Charges externes		(22 402)	(24 367)
Impôts et taxes		(1 421)	(1 424)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	23	(6 004)	(5 768)
Variations des stocks de produits en cours et finis		(146)	(343)
Autres produits et charges d'exploitations	24	(69)	45
Résultat opérationnel courant		**1 441**	**1 744**
Perte de valeurs	25	(378)	(416)
Autres produits et charges opérationnelles	25	244	620
Résultat opérationnel		**1 307**	**1 948**
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	26	375	452
Coût de l'endettement financier brut	26	(672)	(628)
Coût de l'endettement financier net		**(297)**	**(176)**
Autres charges financières et produits financiers	27	194	(228)
Résultat financier		**(103)**	**(404)**
Impôt sur le résultat	28	(440)	(657)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	29	-	(7)
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		**764**	**880**
Résultat net des activités abandonnées	30	-	-
Résultat net consolidé		**764**	**880**
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle		-	-
Dont part du groupe		764	880
Résultat net (Part du groupe)		**764**	**880**
Résultat par action en (euros)	31	0,77	0,87
Résultat dilué par action (en euros)		0,74	0,85
Nombres d'actions		989 936	1 007 357
Nombres d'actions diluées*		1 032 500	1 032 500

* Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Etat du résultat global (chiffres exprimés en milliers d'euros)	**30/09/2025**	**30/09/2024**
Résultat net consolidé	**764**	**880**
Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat		
Ecarts actuariels	(10)	(20)
Impôts différés relatifs aux éléments de résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat	3	5
Eléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat		
Ecarts de conversion	(69)	(98)
Retraitement swap de fixation de taux d'intérêt	-	-
Impôts différés relatifs aux éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-	-
Total des autres éléments du résultat global	**(76)**	**(113)**
Résultat global de la période	**688**	**767**
Dont part du groupe	688	767
Dont part ne donnant pas le contrôle	-	-

III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	**30/09/2025**	**30/09/2024**
Résultat avant impôt	**1 204**	**1 537**
Résultat des activités abandonnées	-	-
Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat des sociétés intégrées	-	-
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	7
Dotations aux amortissements et provisions	6 623	6 822
Reprises amortissements et provisions	(911)	(1 341)
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés	(96)	(342)
Coût de l'endettement financier	296	690
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(1)	(14)
Impôt sur les résultats payé	(631)	(675)
Variation du besoin en fonds de roulement de l'activité	(555)	4 496
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**5 929**	**11 180**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(4 434)	(3 750)
Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	657	1 428
Acquisitions d'actifs financiers	(274)	(136)
Dette sur acquisition d'immobilisations		-
Réductions d'actifs financiers	77	136
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée		-
Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement	**(3 974)**	**(2 322)**
Augmentation / diminution de capital	-	-
Variation des emprunts portant intérêt (courants)	(4 184)	(4 519)
Variation des emprunts portant intérêt (non courants)	1 348	300
Intérêts versés	(284)	(628)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 519)	(1 012)
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-
Flux de trésorerie en provenance des activités de financement	**(4 639)**	**(5 859)**
Ecarts et variations de conversion	(10)	(15)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(2 694)**	**2 984**
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	**19 444**	**16 460**
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	**16 750**	**19 444**
**Dont trésorerie et équivalent de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente*	-	-
**Dont trésorerie et équivalent de trésorerie nets des activités poursuivies*	*16 750*	*19 444*

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros)	**30/09/2025**	**30/09/2024**
Variation des stocks	1 039	546
Variation des créances	(82)	3 009
Variation des dettes	(1 512)	941
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	**(555)**	**4 496**

La baisse des stocks s'explique par un retour à un niveau normatif notamment à l'international.
Les créances clients se maintiennent.
La variation des dettes provient de la baisse des avances et acomptes reçus sur le périmètre international.

IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

Variation	Capital	Résultat du groupe	Réserves non distribuées	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère	Intérêt ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1er octobre 2023	**13 423**	**2 976**	**38 720**	**55 120**	**2**	**55 121**
Affectation du résultat		(2 976)	2 976	-		
Dividendes versés au titre de l'exercice			(1 012)	(1 012)		(1 012)
Résultat de l'exercice 2023/2024	-	880	-	880	-	880
Diminution de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	(107)	(107)	-	(107)
Variation de périmètre	-	-		-	-	-
Ecart actuariel	-	-	(17)	(17)	-	(17)
Variation écart de conversion et autres	-	-	(98)	(98)	-	(98)
Situation nette au 30 septembre 2024	**13 423**	**880**	**40 463**	**54 766**	**2**	**54 768**
Au 1er octobre 2024	**13 423**	**880**	**40 463**	**54 766**	**2**	**54 768**
Affectation du résultat		(880)	880	-		
Dividendes versés au titre de l'exercice			(1 519)	(1 519)		(1 519)
Résultat de l'exercice 2024/2025	-	764	-	764	-	764
Diminution de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	(260)	(260)	-	(260)
Variation de périmètre	-	-		-	-	-
Ecart actuariel	-	-	(7)	(7)	-	(7)
Variation écart de conversion et autres	-	-	(69)	(69)	-	(69)
Au 30 Septembre 2025	**13 423**	**764**	**39 488**	**53 675**	**2**	**53 677**

V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS

V-1-1- Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 janvier 2026.
Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mars 2026.

La société Signaux Girod S.A. a cédé le bâtiment de FRONTENEX (73) en date du 22 octobre 2024 au prix de 500 K€. La plus-value constatée est de l'ordre de 446 K€.

Dans le cadre de sa transition énergétique, la société Signaux Girod S.A. a installé des ombrières photovoltaïques abritant partiellement le parking de son site de production de Bellefontaine (39). Cet investissement a été mis en service en septembre 2024, le contrat de location a débuté en début d'exercice 2024/2025.

Suite à sa mise en liquidation en juin 2024, la société M-2 a été radiée de la base de données des entreprises de Lettonie en novembre 2024.

Suite à sa clôture de liquidation en septembre 2024, la société AMOS a été radiée du registre du commerce et des sociétés en novembre 2024. Le boni de liquidation perçue est de 2 K€.

Signaux Girod Nord a, en janvier 2025, procédé à la fermeture de son établissement situé à Strasbourg, suite à une réorganisation régionale. Les activités sont désormais concentrées sur six agences.

Signaux Girod Nord a acquis en date du 4 avril 2025, un immeuble situé à RIVERY (80) pour un prix de 270 K€ hors frais d'acquisition.

Atech a subi un incendie durant la période estivale, perturbant fortement son activité. Cet événement a eu un impact négatif sur la rentabilité du groupe sur l'exercice 2024/2025.

Suite à une demande d'indemnisation Covid pour perte de chiffre d'affaires auprès de notre assureur, la société Signaux Girod S.A. a été déboutée en 1ère instance en novembre 2023, décision confirmée par l'arrêt de la cour d'appel du 11 février 2025. Aucun recours n'a été exercé suite à cette dernière décision.

Par décision de l'associé unique de la S.A.S. L'Action Girod en date du 30 janvier 2025, il a été procédé à la transmission universelle de patrimoine de la Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod (S.F.G.P.G.) au profit de la S.A.S. L'Action Girod, avec effet au 11 mars 2025. Celle-ci emporte notamment le transfert de la participation détenue par S.F.G.P.G. dans Signaux Girod S.A.

V-1-2- Références de la société

En date du 29 janvier 2026, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Signaux Girod S.A. pour l'exercice clos au 30 septembre 2025.
Signaux Girod S.A. est immatriculée en France et est une société anonyme cotée sur EURONEXT GROWTH Paris, sous le code ISIN FR0000060790 et le code mnémonique ALGIR.
Le siège social de Signaux Girod S.A. est situé au 881, Route des Fontaines, 39400 Bellefontaine.

V-1-3- Caractéristiques de l'activité

Au service de la mobilité, de la signalisation de la route et de la ville en passant par une offre de mobiliers urbains, la vocation du groupe consolidé Signaux Girod est de guider, sécuriser et assurer le confort des usagers des espaces publics en France et à l'international.

Pôle Signalisation France :
Acteur majeur de la signalisation en France, le groupe consolidé Signaux Girod compte une usine de production et un réseau de 26 agences réparties sur le territoire national dont 1 à La Réunion.
Notre offre de fournitures répond aux besoins du marché en termes de signalisation verticale (panneaux de signalisation normalisés), signalétique, produits de marquage routier, produits de balisage en matière plastique, matériel électronique, mobilier urbain…

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Notre réseau d'agences assure des prestations de services telles que les travaux de pose et de marquage au sol, les prestations de balisage de chantier, de location, d'entretien et de maintenance.

Pôle Sociétés Spécialisées :
Il est composé de deux sociétés spécialisées dans le mobilier urbain non publicitaire, domaines connexes à la signalisation.

Pôle Activités internationales :
Dans l'objectif de développer ses activités tout en répondant aux spécificités de leurs marchés nationaux, le groupe exerce son activité dans 8 pays : Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Belgique, Maroc, Colombie, Pérou et Bulgarie. Les différentes activités du groupe sont déployées en fonction des marchés et des opportunités locales.

V-2 - Méthodes comptables significatives

V-2-1- Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.
Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000 sauf indication contraire). Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

V-2-1-1- Conformité aux normes comptables

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les textes de ce référentiel normatif sont disponibles sur le portail Internet EUR-Lex de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20230101

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standard Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Lors de l'autorisation du transfert sous EURONEXT GROWTH par assemblée générale en date du 25 mars 2021, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur du maintien du référentiel IFRS.

V-2-1-2- Comparabilité des états financiers

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception des textes suivants, que le groupe applique depuis le 1er octobre 2024 :

- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs »
- Modifications d'IAS 1 :
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur »
 - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »
- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail ».

Ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés clos au 30 septembre 2025.

Pour l'exercice 2024/2025, le groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

Les nouvelles normes, modifications et interprétations publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore appliquées par le groupe sont présentées ci-dessous. Le groupe estime que celles-ci n'auront pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés mis à part les effets de la norme IFRS 18, qui sont en cours d'étude.

Texte	Date d'entrée en vigueur obligatoire prévue par l'IASB	Texte adopté par l'Union européenne à date
Modifications d'IAS 21 « Absence de convertibilité »	01/01/2025	OUI
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers »	01/01/2026	OUI
Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7 découlant des « Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11 »	01/01/2026	OUI
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles »	01/01/2026	OUI
Norme IFRS 18 : « États financiers : Présentation et informations à fournir »	01/01/2027	NON
Norme IFRS 19 : « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir » et ses modifications	01/01/2027	NON
Modifications d'IAS 21 « Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste »	01/01/2027	NON

V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation
Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et de ses filiales au 30 septembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.
Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le groupe et celles dont le groupe détient une influence notable.

Participations dans les entreprises contrôlées de manière exclusive :
Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50 %), et, ou, en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « intérêts ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat. Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Participation dans les entreprises associées :
La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

V-2-2- Recours à des jugements et des estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces jugements et estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établis en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ils sont évalués de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les jugements et estimations peuvent être révisés si les circonstances sur lesquelles ils étaient fondés, évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des évènements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principaux jugements et estimations significatifs faits par la direction du groupe portent notamment sur la détermination des pertes de valeur sur les actifs corporels, les actifs financiers, les écarts d'acquisition, les provisions pour litiges, les engagements de retraite, les durées des contrats de location et les impôts différés.
Les jugements et estimations utilisés sont détaillés dans les notes correspondantes.
La direction du groupe a révisé ses estimations comptables par rapport à l'exercice précédent, principalement concernant les prévisions de flux qui servent de base au test de perte de valeur des actifs et à la reconnaissance des impôts différés sur déficits reportables.

V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives

V-2-3-1- Présentation du bilan

Conformément à IAS 1, le groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.
La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :
- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euro qui est la monnaie de présentation du groupe.
Les goodwills détenus sont également convertis en euro, monnaie de présentation du groupe.
La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :
- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

V-2-3-3- Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

V-2-3-4- Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, ou à leur juste valeur pour celles acquises par regroupement d'entreprises, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.
Les immobilisations corporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire.

Constructions	15 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 20 ans

La base amortissable tient compte d'une éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.
Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tous gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

V-2-3-5- Coûts d'emprunt
Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.
Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, coûts d'emprunt, sont respectés.

V-2-3-6- Subventions publiques
Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur une durée propre à permettre son rattachement aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés. Lorsque le groupe reçoit des subventions non monétaires, l'actif et cette subvention sont comptabilisés à leur montant nominal et la subvention est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant, par annuités constantes.

V-2-3-7- Regroupements d'entreprises et Goodwills
Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er octobre 2009.

A la date d'acquisition, c'est-à-dire à la date de prise de contrôle de l'acquise, sont comptabilisés :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris à la juste valeur
- la participation ne donnant pas le contrôle (i.e. les intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise à la date du regroupement. Ce choix s'applique à chaque regroupement d'entreprise.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.
Les éventuels compléments de prix du regroupement d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date de prise du contrôle. Les ajustements de ces compléments de prix au cours du délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) s'analysent comme suit :
- si l'ajustement résulte de nouveaux éléments intervenus depuis l'acquisition, l'ajustement est enregistré en résultat,
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle, alors l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou goodwill) correspond à la différence entre :
- la juste valeur de la contrepartie transférée (complément de prix inclus), augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.
Si des impôts différés actifs n'ont pas été reconnus à la date d'acquisition, au motif que leur recouvrabilité était incertaine, toute comptabilisation ultérieure ou utilisation de ces impôts différés, au-delà du délai d'affectation, se fera en contrepartie du résultat (i.e. sans impact sur le montant reconnu en écart d'acquisition).

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :
- représente au sein du groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne, et
- n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.
Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, la portion du goodwill liée à l'activité sortie est incluse dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. La quote-part du goodwill ainsi cédée est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

V-2-3-8- Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et celles acquises par regroupement d'entreprises à leur juste valeur.
Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.
Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir paragraphe V-3, Note 4 bis « Test de perte de valeur des actifs incorporels et corporels »).

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du groupe est présenté ci-dessous :

Licences et logiciels	Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 15 ans
Brevets, etc.	Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

Pour ces immobilisations aucune valeur résiduelle n'est considérée.

V-2-3-9- Perte de valeur des immobilisations

V-2-3-9-1- Tests de perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Les tests de perte de valeur des goodwills sont réalisés au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie (UGT). Pour le secteur « Signalisation France », nous n'avons identifié qu'une seule UGT. Pour les secteurs « Activités spécialisées » et « Activités internationales » chaque entité juridique représente une UGT. Concept Urbain et Atech sont les entités juridiques testées du secteur « Activités spécialisées », ACE est l'entité juridique testée du secteur « Activités internationales ».

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.
La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.
La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées, à un taux calculé sur la base du coût moyen pondéré du capital, des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. Ce taux reflète les meilleures estimations du management de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

La valeur comptable des actifs immobilisés inclut les droits d'utilisations IFRS 16 et les dettes de location afférentes sont déduites.

Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir des données budgétaires et d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives attendues.
Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment une projection à l'infini avec un taux de croissance.

Les justes valeurs ont été déterminées pour les actifs immobiliers (immeubles uniquement) à partir d'une évaluation de la valeur de marché des biens. Ces évaluations ont été réalisées par un expert immobilier indépendant « externe » possédant les qualifications appropriées et reconnues par la profession. Chaque actif immobilier a été évalué séparément par l'expert.

La juste valeur est estimée par l'expert immobilier sur la base des valeurs issues de deux méthodologies :
• *méthode par capitalisation du revenu net* : cette méthode consiste à retenir un revenu potentiel généré par l'immeuble puis à le capitaliser sur la base d'un taux de rendement attendu par un investisseur pour un même type d'actif. L'assiette de revenus est généralement constituée, soit par le loyer annuel net hors taxes et hors charges locatives, soit par la valeur locative de marché. Pour les locaux occupés, l'expert procède à une analyse bail par bail des conditions juridiques, financières et du marché de location. Pour les locaux vacants, la valeur locative de marché est prise en référence en tenant compte des délais de relocation, d'éventuels travaux de rénovation et d'autres frais divers.

• *méthode par comparaison directe* : cette méthode consiste à comparer le bien faisant l'objet de l'expertise à des transactions effectuées sur des biens équivalent en nature et en localisation, à date proche de la date d'expertise.

L'expert détermine la juste valeur de chaque immeuble par une moyenne simple ou pondérée en fonction de la méthode qu'il juge la plus pertinente pour l'immeuble.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwills.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable, sans que la reprise de cette perte de valeur ne puisse être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwills sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

V-2-3-9-2- Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles industrielles
Les immobilisations corporelles industrielles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.
La plupart des immobilisations corporelles industrielles du groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.
Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

V-2-3-10- Actifs financiers
Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.
Les actifs financiers non courants sont initialement valorisés à leur juste valeur. Lorsque la juste valeur de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée pour ramener la valeur nette comptable des actifs au niveau de leur juste valeur.

Conformément à IFRS 9, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur.
Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.
Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

V-2-3-11- Stocks
Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.
Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ce coût inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.
La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement de la production des stocks et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.
Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées du résultat consolidé.

Dépréciation des stocks :
Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

V-2-3-12- Clients et autres débiteurs
Les créances clients, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Suite à la mise en place de l'affacturage sur Signaux Girod S.A., le montant des créances cédées s'élevait au 30 septembre 2025 à 3,4 M€, dont 3,1 M€ financés de manière déconsolidant à la clôture. Les comptes de créances en réserves de financement et de fonds de garantie sont de 365 K€ au 30 septembre 2025. L'impact en compte de résultat est de l'ordre de 59 K€ de commissions.

V-2-3-13- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents
Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié (y compris lorsque ce plan s'inscrit dans une procédure de liquidation judiciaire). Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis. Lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs sont destinés à être cédés ensemble dans une transaction unique, les actifs destinés à être cédés intègrent également les actifs courants de ce groupe, et les passifs liés sont comptabilisés au passif au sein du poste « Passifs destinés à être cédés ».

V-2-3-14- Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

V-2-3-15- Emprunts portant intérêts
Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

V-2-3-16- Provisions
Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.
Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.
Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.
Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

V-2-3-17- Avantages au personnel

V-2-3-17-1- Les avantages à court terme
Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres passifs courants ».

V-2-3-17-2- Les avantages postérieurs à l'emploi
Application de la décision IFRIC du 24 mai 2021 relative à la répartition des droits à prestations dans le cadre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

Le groupe a tenu compte, dans l'évaluation des engagements de retraite, des impacts de la décision de l'IFRIC relative à certains régimes de prestations définies. Celle-ci porte sur la prise en compte, dans le rythme de comptabilisation des engagements, des paliers d'acquisition des droits et des plafonnements de ceux-ci.

Selon les lois et usages de chaque pays, le groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du groupe bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies sous la forme d'une indemnité de fin de carrière qui est versée en une seule fois lors du départ en retraite du salarié et dont le financement est assuré par le groupe. Afin de couvrir, au moins partiellement, ses engagements, le groupe a, dans certains cas, versé à une institution externe chargée de la gestion des fonds, c'est-à-dire une compagnie d'assurances, des sommes destinées au paiement futur d'une partie des charges correspondantes.

Régimes de base :
Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies :
Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.
Régimes à prestations définies :
Le coût des avantages accordés lié aux régimes à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses et méthodes actuarielles sous-jacentes sont décrites dans le paragraphe V-3, note 16. Le montant comptabilisé au passif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations.

La valeur des engagements étant fixée à chaque fin d'exercice (soit au 30 septembre de chaque année) dans les conditions indiquées ci-dessus. Les charges comptabilisées au cours de l'exercice tiennent compte :
- des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice, les droits étant généralement dépendants de l'ancienneté acquise dans le groupe ;
- de la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement d'une année ;
- du produit d'intérêts sur les fonds placés auprès d'une institution externe, calculé sur la base du taux d'actualisation ;
- de la reconnaissance immédiate des impacts liés à l'évolution des textes légaux et conventionnels.

Depuis le 1er octobre 2004, aucun versement n'a été effectué à une institution externe au titre des indemnités de fin de carrière.
En application d'IAS 19 révisée les écarts actuariels liés d'une part aux changements de certaines hypothèses, d'autre part aux ajustements d'expérience, et enfin, aux écarts entre le produit d'intérêts et le rendement réel des fonds, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global pour leur montant net d'impôt.

V-2-3-18- Contrats de location
Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du

groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.
La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs impayés à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.
Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.
Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.
Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.
La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain.
Le groupe applique les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros).

V-2-3-19- Reconnaissance des produits des activités ordinaires
Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est reconnu lorsque le contrôle du bien ou du service a été transféré au client.
En fonction de la nature des revenus et des spécificités de chaque contrat, le transfert du contrôle a lieu à une date donnée ou de manière progressive.
La reconnaissance du chiffre d'affaires pour la vente de biens est réalisée au moment du transfert du contrôle au client.
La méthode retenue pour la comptabilisation des prestations de services est la méthode de l'avancement par les coûts, le transfert de contrôle au client ayant lieu au fur et à mesure du service vendu. Les coûts identifiés correspondent aux coûts directement identifiables concourant à la réalisation de la prestation. A noter qu'il ne s'agit pas de comptabilisation de contrats long-terme, les contrats étant signés pour une durée d'un an renouvelable.
Les montants constatés en chiffre d'affaires sont fondés sur les prix de transaction fixés aux contrats et correspondent au montant de la contrepartie que le groupe s'attend à recevoir en application des clauses contractuelles.

V-2-3-20- Frais de recherche et développement
Le groupe engage des frais de développement à travers ses services internes destinés essentiellement à la création de nouveaux produits, à l'amélioration des produits existants et au développement de projet d'études graphiques.
Les dépenses qui ne respectent pas les critères d'activation tels que définis dans IAS 38 et sont, par conséquent, inscrites en charges opérationnelles durant la période au cours de laquelle elles sont encourues.

V-2-3-21- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers
Le groupe présente le compte de résultat par nature.

Résultat opérationnel courant :
Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Autres produits et charges opérationnels :
Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.
Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et de montant significatif.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Résultat opérationnel :
Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

V-2-3-22- Impôts
Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.
Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.
Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

V-2-3-23- Résultat net par action
Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat dilué. Le résultat par action non dilué (résultat de base par action), correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

V-2-3-24- Juste valeur des instruments financiers
Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :
- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3) ;
- la juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.
Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

V-3 - Notes

Note 1.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des immobilisations corporelles entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2025 :

	30/09/2023	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2024
Terrains et constructions	29 261	203	(1 176)	-	483	28 771
Installations matériels et outillages	26 931	1 190	(964)	-	302	27 459
Autres immobilisations corporelles	11 232	1 930	(1 210)	-	(1 524)	10 428
Valeur brute	**67 424**	**3 323**	**(3 350)**	**-**	**(739)**	**66 658**
Terrains et constructions*	18 142	836	(461)	-	(27)	18 490
Installations matériels et outillages*	22 283	1 725	(1 074)	-	(917)	22 017
Autres immobilisations corporelles	7 402	924	(1 037)	-	(214)	7 075
Amortissements et dépréciations	**47 827**	**3 485**	**(2 572)**	**-**	**(1 158)**	**47 582**
Terrains et constructions	11 119	(633)	(715)	-	510	10 281
Installations matériels et outillages	4 648	(535)	110	-	1 219	5 442
Autres immobilisations corporelles	3 830	1 006	(173)	-	(1 310)	3 353
Valeur nette	**19 597**	**(162)**	**(778)**	**-**	**419**	**19 076**

*Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 4bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements pratiqués. Une perte de valeur supplémentaire a été constatée sur les actifs du secteur de la signalisation France au 30 septembre 2021 à hauteur de 2 600 K€ (voir Note 4bis) sur les installations, matériels et outillages

	30/09/2024	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2025
Terrains et constructions	28 771	754	(397)	-	36	29 164
Installations matériels et outillages	27 459	1 173	(1 331)	-	314	27 615
Autres immobilisations corporelles	10 428	2 113	(1 289)	-	(274)	10 978
Valeur brute	**66 658**	**4 040**	**(3 017)**	**-**	**76**	**67 757**
Terrains et constructions*	18 490	850	(353)	-	21	19 008
Installations matériels et outillages*	22 017	1 864	(982)	-	41	22 940
Autres immobilisations corporelles	7 075	1 072	(934)	-	(25)	7 188
Amortissements et dépréciations	**47 582**	**3 786**	**(2 269)**	**-**	**37**	**49 136**
Terrains et constructions	10 281	(96)	(44)	-	15	10 156
Installations matériels et outillages	5 442	(691)	(349)	-	273	4 675
Autres immobilisations corporelles	3 353	1 041	(355)	-	(249)	3 790
Valeur nette	**19 076**	**254**	**(748)**	**-**	**39**	**18 621**

*Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 4bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements pratiqués. Une perte de valeur supplémentaire a été constatée sur les actifs du secteur de la signalisation France au 30 septembre 2021 à hauteur de 2 600 K€ (voir Note 4bis) sur les installations, matériels et outillages

Au 30 septembre 2025, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 4 040 K€ contre 3 323 K€ au 30 septembre 2024.

Les dotations aux amortissements de la période se chiffrent à 3 786 K€ contre 3 485 K€ au 30 septembre 2024.

b) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en produits différés et représentent un montant de 338 K€.

A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

Note 2.- Droits d'utilisations

	30/09/2023	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2024
Biens immobiliers	6 654	973	(307)	-	(19)	7 301
Véhicules de tourisme	1 903	1 308	(1 022)	-	(2)	2 187
Matériels de transport	42	15	-	-	-	57
Matériels informatiques	3	23	-	-	-	26
Autres actifs incorporels	3 251	-	-	-	-	3 251
Valeurs brutes	**11 853**	**2 319**	**(1 329)**	**-**	**(21)**	**12 822**
Biens immobiliers	(3 797)	(1 131)	264	-	15	(4 649)
Véhicules de tourisme	(1 290)	(621)	880	-	1	(1 030)
Matériels de transport	(11)	(9)	-	-	-	(20)
Matériels informatiques	(2)	-	-	-	-	(2)
Autres actifs incorporels	(719)	(496)	-	-	-	(1 215)
Amortissements/Dépréciations	**(5 819)**	**(2 257)**	**1 144**	**-**	**16**	**(6 916)**
Valeurs nettes	**6 034**	**62**	**(185)**	**-**	**(5)**	**5 906**

	30/09/2024	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2025
Biens immobiliers	7 301	1 359	(1 109)	-	-	7 551
Véhicules de tourisme	2 187	502	(509)	-	4	2 184
Matériels de transport	57	10	(25)	-	-	42
Installations techniques	26	-	-	-	-	26
Autres actifs incorporels	3 251	-	-	-	-	3 251
Valeurs brutes	**12 822**	**1 871**	**(1 643)**		**4**	**13 054**
Biens immobiliers	(4 649)	(1 120)	992	-	(4)	(4 781)
Véhicules de tourisme	(1 030)	(803)	472	-	(1)	(1 362)
Matériels de transport	(20)	(5)	13	-	-	(12)
Installations techniques	(2)	(7)	-	-	-	(9)
Autres actifs incorporels	(1 215)	(187)	-	-	-	(1 402)
Amortissements/Dépréciations	**(6 916)**	**(2 122)**	**1 477**	**-**	**(5)**	**(7 566)**
Valeurs nettes	**5 906**	**(251)**	**(166)**		**(1)**	**5 488**

Note 3.- Goodwills et Immobilisations incorporelles

Les Goodwills et les immobilisations incorporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des goodwills du 30 septembre 2023 au 30 septembre 2025

	30/09/2023	Acquisition Perte de valeur*	Cession	Variations de périmètre****	30/09/2024
Signalisation France	397				397
Sociétés spécialisées	6 701				6 701
Activités internationales	2 816			(1 674)	1 142
Valeur brute	**9 914**	**-**	**-**	**(1 674)**	**8 240**
Signalisation France	397				397
Sociétés spécialisées	4 492	416			4 908
Activités internationales	1 768			(1 674)	94
Perte de valeur	**6 657**	**416**	**-**	**(1 674)**	**5 399**
Signalisation France	-				-
Sociétés spécialisées**	2 209	(416)			1 793
Activités internationales***	1 048				1 048
Valeur nette	**3 257**	**(416)**	**-**		**2 841**

* Perte de valeur sur Concept Urbain au titre de l'exercice
Atech : 1 793 K€, Concept : 0 K€, * Belgique : 890 K€, Roumanie : 158 K€
****Sortie du goodwill de M2

	30/09/2024	Acquisition Perte de valeur*	Cession	30/09/2025
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	6 701			6 701
Activités internationales	1 142			1 142
Valeur brute	**8 240**	**-**	**-**	**8 240**
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	4 908	378		5 286
Activités internationales	94			94
Perte de valeur	**5 399**	**378**	**-**	**5 777**
Signalisation France	-			-
Sociétés spécialisées**	1 793	(378)		1 415
Activités internationales***	1 048			1 048
Valeur nette	**2 841**	**(378)**	**-**	**2 463**

* Perte de valeur sur ATECH au titre de l'exercice
Atech : 1 415 K€, Concept : 0 K€, * Belgique : 890 K€, Roumanie : 158 K€

b) Variation des immobilisations incorporelles :

	30/09/2023	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2024
Concessions, brevets, licences	1 660	27	-	-	(1)	1 686
Autres immobilisations incorporelles	7 223	509	(7)	-	-	7 725
Valeur brute	**8 883**	**536**	**(7)**	**-**	**(1)**	**9 411**
Concessions, brevets, licences	1 471	29	-	-	(3)	1 497
Autres immobilisations incorporelles	1 702	163	(31)	-	-	1 834
Perte de valeur	**3 173**	**192**	**(31)**	**-**	**(3)**	**3 331**
Concessions, brevets, licences	189	(2)	-	-	2	189
Autres immobilisations incorporelles	5 521	346	24	-	-	5 891
Valeur nette	**5 710**	**344**	**24**	**-**	**2**	**6 080**

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

	30/09/2024	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2025
Concessions, brevets, licences	1 686	31	(19)	-	1	1 699
Autres immobilisations incorporelles	7 725	319	(146)	-	101	7 999
Valeur brute	**9 411**	**350**	**(165)**	**-**	**102**	**9 698**
Concessions, brevets, licences	1 497	31	(19)	-	-	1 509
Autres immobilisations incorporelles	1 834	140	(133)	-	100	1 941
Perte de valeur	**3 331**	**171**	**(152)**	**-**	**100**	**3 450**
Concessions, brevets, licences	189	-	-	-	1	190
Autres immobilisations incorporelles	5 891	179	(13)	-	1	6 058
Valeur nette	**6 080**	**179**	**(13)**	**-**	**2**	**6 248**

Note 4.- Tests de perte de valeur des actifs incorporels et corporels

Les tests de perte de valeur sont réalisés tels que décrits dans la note V-2-3-9-1- Tests de perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles :
- au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie qui regroupe l'ensemble des sociétés du secteur d'activité « Signalisation France »,
- au niveau de chaque société pour les secteurs « Sociétés spécialisées » et « Activités internationales ».

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de perte de valeur des goodwills et des actifs corporels sont les suivantes :

	30/09/2025	30/09/2024
Taux d'impôt sur les sociétés en France et Belgique	25 %	25 %
Taux de croissance à l'infini	De 1.5 % à 2.0 %	De 1.5 % à 2.0 %
Taux d'actualisation en France	De 10.0 % à 12.0 %	De 10.0 % à 12.0 %

La valeur recouvrable des actifs a été déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels (actualisés) après impôt sur une période de cinq ans (sauf activité Signalisation France, voir ci-après).
La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

A fin septembre 2025, les calculs pratiqués ont amené à constater une perte de valeur du Goodwill de l'UGT « ATECH » à hauteur de 378 K€.

UGT Signalisation France :

La valeur recouvrable des actifs a été déterminée en fonction de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur d'un actif est le prix qui serait reçu pour vendre un actif lors d'une transaction normale entre intervenants de marché à la date d'évaluation.

Afin de déterminer la juste valeur, une évaluation de la valeur de marché (valeur patrimoniale) a été réalisée par un expert immobilier indépendant « externe » possédant les qualifications appropriées et reconnues par la profession en date du 30 septembre 2024. Chaque actif immobilier a été évalué séparément par l'expert.

Aucun événement majeur et/ou exceptionnels n'étant intervenu, l'évaluation n'a pas été réactualisé au 30 septembre 2025.

La juste valeur est estimée par l'expert immobilier sur la base des valeurs issues de deux méthodologies décrites dans le paragraphe V-2-3-9-1-.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Un taux de rendement théorique de marché net. Ce taux exprime le rapport entre le revenu annuel et la valeur vénale incluant les frais d'acquisition et les droits de mutation. Il est principalement fonction de la destination et de la localisation des biens estimés (habitation, bureaux, boutiques, parking…) et est estimé par comparaison au marché.
- Des frais et droits de mutation correspondant aux frais et taxes imposés par les collectivités locales et l'Etat lors d'une vente immobilière.

Il ressort de ces évaluations des immeubles une juste valeur de l'ordre de 12 521 K€. Celle-ci a été intégrée dans la base à tester des actifs rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie afin d'obtenir la valeur recouvrable.

Pour mémoire, une perte de valeur avait déjà été constatée au 30 septembre 2018, sur les immobilisations incorporelles et corporelles rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant total de 2 873 K€ (293 K€ sur le goodwill, et 2 580 K€ sur le poste installations et outillages) qui s'ajoutait à une dépréciation de 647 K€ du parc immobilier. Cette précédente perte de valeur a été reprise au 30 septembre 2025 à hauteur des amortissements pratiqués durant l'exercice 2025 soit 182 K€ pour les immobilisations corporelles rattachées à cette Unité Génératrice de Trésorerie et 29 K€ pour le parc immobilier, soit une reprise totale de 211 K€. La reprise au 30 septembre 2024 était de 266 K€.
Une seconde perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2021 sur les immobilisations corporelles rattachées à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant de 2 600 K€ affectée au poste installations et outillages.

UGT Concept urbain :

Depuis fin septembre 2024, le goodwill de la société Concept Urbain est totalement déprécié pour un montant total de 3 542 K€, générant une valeur nette nulle au 30 septembre 2025.

UGT ATECH :

La performance d'ATECH a été perturbée au cours de l'exercice par l'incendie intervenu en juillet 2025. A fin septembre 2025, les calculs pratiqués ont conduit à constater une dépréciation complémentaire du goodwill de la société ATECH de 378 K€, portant ainsi la valeur nette à 1 415 K€.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel portent sur :
- un objectif de chiffre d'affaires de 8.4 M€ à horizon 2030, contre 7.8 M€ à fin septembre 2026 ;
- un objectif d'EBE de 8.6% du chiffre d'affaires à horizon 2030, contre un EBE négatif à fin septembre 2025.

A titre indicatif, une variation des paramètres de calcul conduirait aux dépréciations suivantes :

	Variation	Dépréciation
Taux d'actualisation	+ 0.5 point	597
	- 0.5 point	131
Taux de marge projeté à l'infini EBE/CA	+ 1.0 point	0
	- 1.0 point	870
Taux de croissance	+ 1.0 point	207
	- 1.0 point	512

UGT ACE :

Concernant l'entité ACE, la sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés (hausse du taux d'actualisation de 0.5 point, baisse du taux de marge à terme EBE/Chiffre d'affaires de 1 point ou baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point), n'impliquerait pas de dépréciation supplémentaire.

Note 5.- Actifs financiers non courants

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût amorti correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.
Ce poste correspond aux dépôts et cautionnements versés.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Les actifs financiers non courants du groupe s'analysent comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Créances rattachées à des participations	3	-
Autres actifs financiers	528	585
Actifs financiers non courants	**531**	**585**
Dépréciation	-	-
Actifs financiers non courants	**531**	**585**

Note 6.- Participation dans les entreprises associées

Au 30 septembre 2025, le groupe ne détient plus qu'une seule participation dans le bureau d'étude en signalisation routière et signalétique, la société Dominique Defrain Signalisation Routière (DDSR) à hauteur de 49.9%, la société AMOS étant liquidée à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Le tableau suivant résume les informations financières concernant la participation dans Dominique Defrain Signalisation Routière et reprend celles de la société AMOS au 30 septembre 2024 (données chiffrées du bilan et du compte de résultat multipliées par le taux de participation du groupe).

Entreprises associées	DDSR 30/09/2025	DDSR 30/09/2024	AMOS* 30/09/2025	AMOS* 30/09/2024
Actifs	150	119	-	7
Dettes et provisions risques	48	17	-	-
Actifs nets	**102**	**102**	**-**	**7**
Produits des activités ordinaires	118	119	-	87
Résultats	-	-	-	(7)
Valeur comptable de la participation	**102**	**102**	**-**	**7**

*Liquidation et radiation de la société en novembre 2024.

Cette participation n'est pas cotée.

Note 7.- Autres actifs non courants

	30/09/2025	30/09/2024
Créances clients et comptes rattachés non courants	421	380
Créances fiscales	-	-
Autres actifs non courants	2	7
Total des autres actifs non courants	**423**	**387**

Les créances clients non courantes sont relatives aux retenues de garantie dont l'échéance est supérieure à un an.

Note 8.- Stocks

Les stocks détenus par le groupe s'analysent comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024
Matières premières	10 325	10 612
Encours de biens	2 494	2 565
Produits intermédiaires et finis	1 439	1 522
Marchandises	2 173	2 736
Total	**16 431**	**17 435**
Dépréciation	(654)	(604)
Valeur nette des stocks et encours	**15 777**	**16 831**

Note 9.- Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs nets s'analysent comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024
Créances clients et comptes rattachés	20 769	20 458
Dépréciation	(1 070)	(887)
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	**19 699**	**19 571**

Pour les transactions concernant les parties liées, se référer au paragraphe « V-5- Informations relatives aux parties liées ».

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 90 jours.

Au 30 septembre 2025, les créances clients d'une valeur nominale de 1 070 K€ ont été totalement dépréciées.
Les mouvements de ces dépréciations des créances se détaillent comme suit :

Créances dépréciées individuellement	
Au 30 septembre 2023	**871**
Dotation de l'année	65
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(49)
Reprises non utilisées	-
Mouvement de périmètre	-
Ecart de conversion	-
Au 30 septembre 2024	**887**
Dotation de l'année	263
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(68)
Reprises non utilisées	-
Mouvement de périmètre	-
Ecart de conversion	(12)
Au 30 septembre 2025	**1 070**

Toutes les dépréciations de créances correspondent à des analyses individuelles.

L'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	De 90 à 120 jours	Plus de 120 jours
30/09/2024	19 571	13 719	2 518	1 217	817	460	840
30/09/2025	19 699	14 142	2 934	1 039	341	575	668

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.
L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations pour lesquelles l'estimation du risque de non-recouvrement est non significative. Les créances très anciennes ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas qui n'a pas amené à constater une dépréciation particulière. Il s'agit de créances vis-à-vis de collectivités publiques ou d'entreprises très solvables.

Note 10.- Actifs d'impôts exigibles et autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024
Créances fiscales d'impôts sur les bénéfices	219	162
Total actifs d'impôts exigibles	**219**	**162**
Avances, et acomptes sur commandes en cours	498	407
Créances sociales	139	179
Créances fiscales	985	1 161
Créances sur cession d'actif	499	32
Débiteurs divers	748	549
Charges constatées d'avance	1 321	1 207
Total des autres actifs courants	**4 190**	**3 535**

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres actifs courants correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 11.- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du groupe comprennent :

	30/09/2025	30/09/2024
Comptes bancaires, comptes à terme et caisses	16 981	20 274
Autres valeurs mobilières de placements	160	169
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**17 141**	**20 443**
Concours bancaires courants	(391)	(999)
Solde de la trésorerie nette	**16 750**	**19 444**
Comptes bancaires et caisses reclassés en actifs destinés à être cédés	-	-
Concours bancaires courants reclassés en passifs afférents aux actifs destinés à être cédés	-	-
Solde trésorerie repris pour le calcul des flux de trésorerie	**16 750**	**19 444**

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées des intérêts courus sur les comptes à terme qui sont liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et non soumis à un risque de variation de valeur.

Note 12.- Capital émis et réserves

Le capital est composé de 1 032 500 actions de 13 € nominal, entièrement libérées au 30 septembre 2025.
Au cours de l'exercice 2012/2013, un contrat de rachat d'actions en vue de leur annulation a été mis en place, ainsi qu'un contrat d'animation destiné à faciliter la liquidité du titre.
La mise en place de ces contrats et leurs modalités d'application (cours maximum d'achat et pourcentage de détention) sont autorisées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Rachat pour annulation	Contrat de liquidité	Total
Au 30 septembre 2024	**23 838**	**1 305**	**25 143**
Variations	17 317	104	17 421
Au 30 septembre 2025	**41 155**	**1 409**	**42 564**

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ou de création d'actions au cours de l'exercice.

Note 13.- Emprunts portant intérêt

Détail des emprunts :

Emprunts et dettes financières courantes	**30/09/2025**	**30/09/2024**
Part des emprunts à moins d'un an	1 611	1 893
Dettes financières diverses à moins d'un an	554	409
Concours bancaires courants	391	999
Total	**2 556**	**3 301**

Emprunts et dettes financières non courantes	**30/09/2025**	**30/09/2024**
Part des emprunts à plus d'un an	11 309	11 206
Dettes financières diverses à plus d'un an	1 119	1 197
Total	**12 428**	**12 403**

Echéanciers de remboursement des emprunts non courants :

	30/09/2025 De 1 à 5 ans	30/09/2025 A plus de 5 ans	30/09/2025 Total	30/09/2024 Total
Part des emprunts à plus d'un an	9 726	1 583	11 309	11 206
Dettes financières diverses à plus d'un an	542	577	1 119	1 197
Total	**10 268**	**2 160**	**12 428**	**12 403**

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des emprunts portant intérêt correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Certains emprunts à long et moyen terme ont été contractés par des filiales étrangères du groupe dans leur devise locale.

La répartition des emprunts en fonction des devises hors euro est la suivante :

Emprunts et dettes financières non courants et courants	30/09/2025	30/09/2024
Emprunt en Forint Hongrois - HUF	4	3
Emprunt en Couronne Tchèque - CZK	504	619
Emprunt en Lev Bulgare - BGN	2	4
Emprunt en Devise Marocaine - MAD	16	13
Emprunt en Sol Péruvien - PEN	289	130
Emprunt en Peso Colombien - COP	66	100

Certains emprunts souscrits par le groupe étaient soumis à des « covenants », susceptibles d'entrainer un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 73 K€ à fin septembre 2025, capital restant dû à moins d'un an. Au 30 septembre 2024, la dette s'élevait à 219 K€.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Note 14.- Dettes de location

Dettes de location - non courantes	30/09/2025	30/09/2024
Solde à l'ouverture	2 260	2 648
Augmentation	1 836	2 360
Diminution	(155)	(168)
Reclassement	(1 854)	(2 580)
Ecart de conversion	(5)	-
Variations de périmètre	-	-
Solde à la clôture	**2 082**	**2 260**

Dettes de location – courantes	30/09/2025	30/09/2024
Solde à l'ouverture	2 225	2 125
Augmentation	-	-
Diminution	(2 384)	(2 476)
Reclassement	1 843	2 580
Ecart de conversion	3	(4)
Variations de périmètre	-	-
Solde à la clôture	**1 687**	**2 225**

	30/09/2025 De 1 à 5 ans	30/09/2025 A plus de 5 ans	30/09/2025 Total	30/09/2024 Total
Dettes de location - non courantes	1 542	540	2 082	2 260
Total	**1 542**	**540**	**2 082**	**2 260**

Note 15.- Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

Provisions au 30 septembre 2025 et au 30 septembre 2024

	30/09/2025	30/09/2024
Provisions non courantes		
Risques et charges	14	146
Total des provisions non courantes	**14**	**146**
Provisions courantes		
Risques et charges divers	286	457
Total des provisions courantes	**286**	**457**

Variation des provisions du 30 septembre 2024 au 30 septembre 2025

Provision non courantes	Solde au 30/09/2024	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Reclassement	Ecart de conversion	Solde au 30/09/2025
				Provision utilisée	Provision non utilisée			
Risques et charges	146	-	14	(148)	-	-	2	14
Total des provisions non courantes	**146**	**-**	**14**	**(148)**	**-**	**-**	**2**	**14**

Les provisions non courantes correspondent à la perte de valeur d'actifs non courants.

Provisions courantes	Solde au 30/09/2024	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Reclassement	Ecart de conversion	Solde au 30/09/2025
				Provision utilisée	Provision non utilisée			
Risques et charges	457	-	30	(182)	(18)	-	(1)	286
Total des provisions courantes	**457**	**-**	**30**	**(182)**	**(18)**	**-**	**(1)**	**286**

Ces provisions de 286 K€, concernent les médailles du travail et autres charges sociales (80 K€) et des litiges à l'égard du personnel (185 K€). Elles ont été estimées dossier par dossier, en prenant en compte l'avis des conseils de la société sur les dossiers concernés.
Les litiges pour lesquels le risque éventuel ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, eu égard à la complexité des dossiers et/ou à l'avancement des procédures, ne sont pas provisionnés et sont décrits en tant que « risques éventuels » au chapitre V-4 alinéa g, ci-après.

Note 16.- Retraites et assimilés

Les principes généraux appliqués conformément à la norme IAS 19 révisée sont présentés ci-après :

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global. La méthode de calcul des engagements est identique à celle appliquée avant la mise en œuvre de la norme révisée.
Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.
Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé.
La notion de rendements attendus sur les actifs est abandonnée au profit de celle de Produit d'intérêts sur les actifs, calculé sur la base du taux d'actualisation.

	Solde au 30/09/2024	Ecart actuariel	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde au 30/09/2025
				Utilisée	Non Utilisée	
Avantages postérieurs à l'emploi	1 491	10	156	(235)	-	1 422
Total passifs liés aux avantages au personnel	**1 491**	**10**	**156**	**(235)**	**-**	**1 422**

Les droits de l'année sont enregistrés en charges pour un montant brut de 156 K€ (avant impôts différés) et les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global pour un montant de 10 K€ (avant impôts différés) au 30 septembre 2025.

	30/09/2025	30/09/2024
Valeur actualisée de l'obligation	1 422	1 574
Juste valeur des actifs du régime	-	(83)
Passif enregistré au bilan	**1 422**	**1 491**

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2023/2024 et 2024/2025, se déclinent ainsi :

	30/09/2025	30/09/2024
Taux d'actualisation	3.72 %	3.31 %
Hypothèse de taux de progression des salaires	2.00 %	2.00 %
Taux de turnover cadres	3.98 %	3.98 %
Taux de turnover non cadres	5.52 %	5.52 %
Age de départ	Selon barème légal avec trimestre	Selon barème légal avec trimestre
Age de début d'activité cadres	23 ans	23 ans
Age de début d'activité non cadres	20 ans	20 ans
Table d'espérance de vie utilisée	INSEE TD-TV 20-22	INSEE TD-TV 19-21

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2025.

Depuis l'exercice clos le 30 septembre 2023, le taux de turn over a été déterminé selon un taux moyen de sortie calculé sur quatre exercices et ne prenant en compte que les démissions (recommandation CNCC). Aucun événement majeur et/ou exceptionnels n'étant intervenu, le taux n'a pas été réactualisé au 30 septembre 2025.

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

Evolution de la dette actuarielle

	30/09/2025
Dette actuarielle en début d'exercice	1 491
Coût des services rendus	107
Charge d'intérêt sur l'engagement	49
Prestations versées	(236)
Impact des modifications de régime	
Acquisitions/cessions de filiales	-
Réduction (licenciements)	-
(Perte)/gains actuariels dus à l'expérience	54
(Perte)/gains actuariels dus aux changements d'hypothèses	(43)
Dette actuarielle en fin d'exercice	**1 422**

Note 17.- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs de la société s'analysent comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 247	8 828
Total	**8 247**	**8 828**

Note 18.- Autres Passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

	30/09/2025	30/09/2024
Avances sur commandes clients	547	2 157
Dettes fiscales et sociales	6 516	5 880
Autres dettes	498	501
Produits constatés d'avance	692	614
Total	**8 253**	**9 152**

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 19.- Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.
Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe (établies selon le référentiel IFRS).
La performance de chaque secteur opérationnel est évaluée sur la base du compte de résultat et est mesurée de manière cohérente avec le résultat opérationnel courant dans les états financiers consolidés.
Le financement du groupe (y compris les charges et les produits financiers) et les impôts sur les bénéfices sont traités au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels du groupe ont été déterminés en fonction du type d'activité réalisée, et du secteur géographique.

Les secteurs opérationnels du groupe sont :
Signalisation France
Sociétés spécialisées
Activités internationales

La signalisation France regroupe les activités suivantes :
Signalisation verticale, fourniture, pose et maintenance ;
Signalisation horizontale et aménagement de chaussées, fourniture et application ;
Prestation de services en signalisation de chantier.
La production de fourniture est globalement réalisée par Signaux Girod S.A. grâce à son usine de Bellefontaine, et les prestations sont effectuées par les filiales et leurs implantations sur tout le territoire national.

Les sociétés spécialisées regroupent notamment :
Mobilier urbain végétalisé, fabrication et vente – Activité de la société Atech ;
Mobilier urbain non publicitaire, fabrication et vente – Activité de la société Concept Urbain ;

Les activités internationales regroupent les activités exercées par les filiales internationales du groupe :
Signalisation verticale, fourniture et pose ;
Signalisation horizontale, application ;
Mobilier urbain non publicitaire, vente, installation et maintenance.
La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

A- Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteurs d'activité se répartissent de la manière suivante :

30/09/2024	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	**65 396**	**9 198**	**27 239**		**101 833**
Inter secteurs	657	999	120	(1 776)	-
Chiffre d'affaires total	**66 053**	**10 197**	**27 359**	**(1 776)**	**101 833**
Résultat opérationnel courant	**(1 045)**	**231**	**2 558**	**-**	**1 744**
Résultat opérationnel	**(336)**	**(190)**	**2 474**	**-**	**1 948**
Résultat net de l'exercice	**33**	**(282)**	**1 129**	**-**	**880**

30/09/2025	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	**61 744**	**8 826**	**31 102**		**101 672**
Inter secteurs	639	956	222	(1 817)	-
Chiffre d'affaires total	**62 383**	**9 782**	**31 324**	**(1 817)**	**101 672**
Résultat opérationnel courant	**(661)**	**(329)**	**2 431**	**-**	**1 441**
Résultat opérationnel	**(188)**	**(643)**	**2 138**	**-**	**1 307**
Résultat net de l'exercice	**(184)**	**(676)**	**1 624**	**-**	**764**

B- Bilan consolidé

La répartition des actifs et passifs sectoriels est la suivante :

	Signalisation France		Sociétés Spécialisées		Activités internationales		Ecart inter secteur		Ensemble du Groupe	
	Sept. 2025	Sept. 2024	Sept. 2025	Sept. 2024	Sept. 2025	Sept. 2024	Sept. 2025	Sept. 2024	Sept. 2025	Sept. 2024
Actifs sectoriels										
Actifs non courants	22 472	22 919	4 270	5 385	7 662	7 354	(532)	(674)	33 872	34 984
Actifs courants	38 744	42 805	5 052	4 617	14 798	15 823	(1 568)	(2 704)	57 026	60 541
Autres actifs non affectés	(95)	(81)	87	81	77	60	-	-	69	60
Actifs des activités destinées à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs sectoriels	**61 121**	**65 643**	**9 409**	**10 082**	**22 537**	**23 237**	**(2 100)**	**(3 377)**	**90 967**	**95 585**
Passifs sectoriels										
Passifs non courants	12 871	13 587	1 588	1 873	1 884	1 485	(388)	(532)	15 955	16 413
Passifs courants	13 410	15 285	2 582	2 156	6 922	9 524	(1 680)	(2 821)	21 234	24 143
Autres passifs non affectés	(188)	(75)	122	118	179	217	-	-	114	261
Passifs des activités destinées à être cédées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total passifs courants et non courant	**26 094**	**28 797**	**4 292**	**4 147**	**8 985**	**11 226**	**(2 068)**	**(3 353)**	**37 303**	**40 817**
Acquisition d'actifs non courants incorporels et corporels	**3 092**	**2 655**	**129**	**186**	**1 170**	**1 018**	**-**	**-**	**4 390**	**3 859**

Note 20.- Charges de personnel

L'effectif moyen du groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	30/09/2025	30/09/2024
Cadres	118	121
Ouvriers et employés	652	667
Total	**770**	**788**
Signalisation France	466	479
Sociétés spécialisées	67	69
Activités internationales	237	240
Total	**770**	**788**

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	30/09/2025	30/09/2024
Salaires et traitements	24 948	24 236
Charges salariales et patronales	10 076	9 940
Total des charges de personnel	**35 024**	**34 176**

Note 21.- Frais de recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des services internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.
Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.
Pour la société Signaux Girod S.A., sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 332 K€ pour l'exercice 2024/2025 contre 360 K€ pour l'exercice 2023/2024.

Note 22.- Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires HT comptabilisés au cours de l'exercice (en K€) :

	GRANT THORNTON				FORVIS MAZARS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	30/09/25	30/09/24	30/09/25	30/09/24	30/09/25	30/09/24	30/09/25	30/09/24
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
Emetteur	72.0	63.2	78.0	77.0	64.6	69.7	62.3	59.2
Filiales intégrées globalement	20.3	18.9	22.0	23.0	39.0	48.1	37.7	40.8
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**92.3**	**82.1**	**100.0**	**100.0**	**103.6**	**117.8**	**100.0**	**100.0**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
Total	**92.3**	**82.1**	**100.0**	**100.0**	**103.6**	**117.8**	**100.0**	**100.0**

Note 23.- Amortissements, dépréciations et pertes de valeurs

	30/09/2025	30/09/2024
Amortissements des immobilisations incorporelles	170	192
Amortissements des immobilisations corporelles	3 786	3 485
Pertes de valeur	-	-
Total amortissements et pertes de valeur	**3 956**	**3 677**
Dotations et reprises provision pour risque et charge et pour dépréciations	2 048	2 091
Total amortissements, dépréciations et pertes de valeur	**6 004**	**5 768**

Note 24.- Autres produits et charges opérationnels courants

Les produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024
Subventions d'exploitation	9	6
Production immobilisée	2	-
Autres produits et charges	(80)	39
Total autres produits et charges opérationnels courants	**(69)**	**45**

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Note 25.- Autres produits et charges opérationnels

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

	30/09/2025	30/09/2024
Perte de valeur sur goodwills	(378)	(416)
Total des pertes de valeur sur goodwill	**(378)**	**(416)**
Perte de valeur sur actifs non courants du secteur Signalisation France	-	-
Perte de valeur sur actifs non courants du secteur Activité internationales	-	-
Total des pertes de valeur	**(378)**	**(416)**
VNC des titres conso cédés	-	-
Produits de cession des titres consolidés	-	-
Résultat net sur cession de titres	**-**	**-**
Valeur nette comptable des immobilisations sorties	(1 087)	(1 039)
Produits sur cession d'immobilisations	1 184	1 428
Résultat net sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	**97**	**389**
Résultat sur cession de titres immobilisés	-	(32)
Charges exceptionnelles indemnités versées pour préjudices clients	(64)	(45)
Charges exceptionnelles indemnités versées pour autres litiges	(25)	(307)
Charges exceptionnelles de liquidation M2	-	(43)
Autres charges exceptionnelles	(9)	(20)
Dotation et reprise exceptionnelle immobilisation corporelle et incorporelle	235	290
Dotation et reprise provision nette pour autres litiges	82	190
Dotation et reprise provisions pour risques et charges	105	190
Autres produits exceptionnels	48	8
Charges exceptionnelles réorganisation agences	(225)	-
Total des autres produits et charges opérationnels	**244**	**620**

Note 26.- Coût de l'endettement financier net

	30/09/2025	30/09/2024
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	375	452
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	(672)	(628)
Coût de l'endettement financier net	**(297)**	**(176)**

Au 30 septembre 2025, les charges financières sur droits d'utilisation ont été reclassées dans le coût de l'endettement financier net pour 77 K€. Au 30 septembre 2024, celles-ci figuraient dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » pour 62 K€.

Note 27.- Autres produits et charges financiers

	30/09/2025	30/09/2024
Gains nets de change	143	(309)
Variation de juste valeur des actifs financiers	-	-
Autres produits et charges financiers	51	81
Total des autres produits et charges financiers	**194**	**(228)**

Au 30 septembre 2025, les charges financières sur droits d'utilisation ont été reclassées dans le coût de l'endettement financier net pour 77 K€. Au 30 septembre 2024, celles-ci figuraient dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » pour 62 K€.

Note 28.- Charge d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024 est principalement composée de :

	30/09/2025	30/09/2024
Charge d'impôt exigible	607	715
Charge d'impôt différée	(167)	(58)
Charge d'impôt consolidée	**440**	**657**

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024 :

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net avant impôt	1 204	1 537
Taux d'imposition du Groupe	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	**(301)**	**(384)**
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Différences de taux d'impôt à l'étranger	374	379
- Pertes de l'exercice non activées	(371)	(499)
- Autres différences permanentes	(141)	(152)
Charge réelle d'impôt	**(440)**	**(657)**

Actifs et passifs d'impôt différés

	30/09/2025	30/09/2024
Impôts différés actifs		
Provisions fiscalement réintégrées	6	4
Provisions complémentaires pour avantage au personnel	356	373
Déficits fiscaux reportables*	1 647	1 647
Retraitement des durées d'amortissements des immobilisations	74	53
Autres différences	313	326
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	(2 319)	(2 343)
Total	**77**	**60**
Impôts différés passifs		
Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations**	1 575	1 773
Autres différences	858	831
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	(2 319)	(2 343)
Total	**114**	**261**
Position nette d'impôts différés	**(37)**	**(201)**

*les déficits fiscaux reportables ont été activés sur la base d'hypothèses de résultats futurs attendus.
**Le poste « Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations » comprend notamment le retraitement des provisions pour amortissements dérogatoires constatées dans les sociétés françaises pour un montant de 1 575 K€.

Au 30 septembre 2025, les impôts différés actifs au bilan consolidé du groupe s'élèvent à 77 K€ alors que les impôts différés passifs s'élèvent à 114 K€. Dans le cadre de la reconnaissance des impôts différés, ceux-ci sont comptabilisés en net par entité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôts différés sont enregistrés si la récupération est jugée probable. Au 30 septembre 2025, les déficits reportables activés concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 6 587 K€ sur un total de déficits fiscaux reportables de 13 270 K€. Ainsi, la position nette d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale français s'élève à 113 K€ d'impôts différés passifs.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au bilan du groupe pour un montant que le groupe estime être en mesure de recouvrer dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, avant l'expiration éventuelle des déficits pour la part des impôts différés actifs liés à des déficits fiscaux reportables. Néanmoins, le groupe pourrait se retrouver dans l'incapacité de réaliser le montant prévu d'impôts différés si ses revenus taxables futurs et les impôts connexes étaient moins importants que prévu. Le groupe fonde également ses prévisions quant à l'utilisation des impôts différés sur sa compréhension de l'application de la réglementation fiscale, laquelle pourrait cependant être remise en cause, soit du fait de changement dans la réglementation fiscale et comptable, soit du fait de contrôles ou contentieux fiscaux de nature à affecter le montant de ses impôts différés.

Si le groupe considérait qu'il ne pouvait pas, dans les années à venir, réaliser ses impôts différés, il devrait ne plus reconnaître au bilan ces actifs, ce qui aurait un impact défavorable significatif sur le résultat net du groupe et sur sa situation financière.

Au 30 septembre 2025, les impôts différés actifs relatifs aux pertes cumulées des filiales marocaines, péruvienne et colombienne n'ont pas été reconnus étant donné les incertitudes de récupération dans un avenir proche.
Le montant des pertes non reconnues est de 4 208 K€, soit un impôt différé actif non reconnu de 755 K€, impôt calculé au taux actuellement en vigueur dans les pays concernés sauf pour la filiale péruvienne bénéficiant d'un crédit d'impôt potentiel de 10% sur les déficits, ce qui représente 132 K€ pour celle-ci.
Ces montants sont issus d'une approche classique de suivi des déficits, ils ne tiennent pas compte des particularités fiscales locales, n'ayant pas les moyens techniques de connaître les montants avec exactitude.

Note 29.- Quote-part dans le résultat des entreprises associées

	30/09/2025	30/09/2024
Dominique Defrain Signalisation Routière	-	-
AMOS	-	(7)
Total	**-**	**(7)**

Pour rappel, la société AMOS a été liquidée à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Note 30.- Résultat des activités abandonnées

Néant.

Note 31.- Résultat par action

	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	764	880
Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	989 936	1 007 357
Résultat net en euros par action	0,77	0,87

	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	764	880
Nombre d'actions ordinaires ajustés pour le résultat dilué par action	1 032 500	1 032 500
Résultat net dilué en euros par action	0,74	0,85

Le nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action correspond au nombre total d'actions composant le capital diminué des actions propres détenues par la société (voir note 12).

V-4 - Engagements et passifs éventuels

a) Engagements d'investissements :
Les engagements d'investissements les plus significatifs s'élèvent à 981 K€.
En octobre 2023, la société Signaux Girod S.A. a signé un contrat de location d'une centrale photovoltaïque située sur son terrain avec autoconsommation individuelle et revente du surplus éventuel. Ce contrat est assorti d'une promesse de bail pour sécuriser le foncier nécessaire à l'édification de la centrale.
La construction de la centrale s'est terminée au cours de l'exercice précédent et sa mise en service est intervenue le 9 septembre 2024. La location porte sur une durée de 20 ans. La redevance annuelle est fixée à 40 K€.

Au 30 septembre 2025, la société Signaux Girod S.A s'est engagée à se porter acquéreur de 100% des titres de la société Michat Electronique pour un montant de 2 100 K€ hors frais d'acquisition.

b) Engagements au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises :
Au 30 septembre 2025, il n'y a pas d'engagement au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

c) Engagements donnés :

	30/09/2025	30/09/2024
Avals, cautions, garanties données*	1 427	2 316

*Au 30 septembre 2025, sur les 1 427 K€ d'engagements hors bilan, les hypothèques ou promesses d'hypothèques représentent 166 K€ et les nantissements s'élèvent à 1 261 K€.

Les engagements en matière de pensions et indemnités de départ en retraite ont été enregistrés au bilan en provision pour risques et charges.

d) Engagements reçus :

	30/09/2025	30/09/2024
Cautions sur marchés	205	178
Lignes de crédit filiales internationales	1 963	1 724
Garanties de paiement	-	-
Total engagements reçus	**2 168**	**1 902**

e) Litiges et passifs éventuels :
Le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2025.

V-5 - Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et des filiales énumérées dans la note V-7.

La S.A.S. L'Action Girod est l'ultime société mère du groupe. Une opération de transmission universelle de patrimoine de la Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod au bénéfice de la S.A.S. L'Action Girod a été décidé par l'associé unique en date du 30 janvier 2025.

Les transactions entre la société mère Signaux Girod S.A. et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

	Créances	Dettes	Produits	Charges
Entreprises qui ont une influence notable sur le groupe :				
Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod (S.F.G.P.G.)	-	-	140	18
L'Action Girod	68	10	191	26
Entreprises associées :				
Dominique Defrain Signalisation Routière	-	-	4	-

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :
Les ventes et les achats éventuels avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, le groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (au 30 septembre 2024 : 0 €). Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Transactions avec d'autres parties liées :

Rémunération du personnel dirigeant du groupe (membres du Conseil d'administration) :

	30/09/2025	30/09/2024
Avantages à court terme	418	485
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiement en action	-	-
Total des rémunérations au personnel dirigeant	**418**	**485**

Un état détaillé de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration

V-6 - Gestion des risques

Risque de taux d'intérêt
L'endettement à long et moyen terme étant totalement souscrit à taux fixe auprès des établissements de crédit, emprunts classiques, le groupe n'est pas exposé au risque de variation des taux d'intérêt du marché.
Le résultat avant impôt du groupe n'est donc pas impacté par une variation des taux d'intérêt.

Risque de change
La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euros.
Les filiales étrangères hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires dans leur monnaie nationale.
L'endettement des filiales hors zone euro est réalisé dans la devise de leurs pays respectifs.
Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales hors zone euro représente 26 % du chiffre d'affaires total. L'incidence éventuelle sur le groupe, des variations de change subies par ces filiales est faible.
Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

Risque de crédit
Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.
Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, concerne essentiellement les actifs disponibles à la vente, pour lesquels l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces actifs.
Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme.

Risque sur le cours des métaux
Notre activité de fabrication est essentiellement consommatrice d'aluminium et d'acier. Les évolutions subies des cours de ces métaux ont une influence directe sur les prix de revient de nos produits.
Les services achats des entités qui travaillent directement ces métaux, veillent à assurer un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Risque de liquidité
La situation de trésorerie nette du groupe est positive de 16 750 K€.
En France, 10 filiales sont liées par un contrat de centralisation de trésorerie avec Signaux Girod S.A. Ce contrat permet de faire remonter dans un compte centralisateur tenu par la société tête de groupe, la trésorerie des filiales excédentaires, et d'alimenter les comptes bancaires des filiales qui présentent un besoin de trésorerie. Ces opérations donnent lieu à une rémunération, calculée sur le montant des sommes reçues ou prêtées, à un taux EURIBOR limité à 0% en cas d'EURIBOR négatif. La trésorerie excédentaire nette centralisée par Signaux Girod S.A. est placée en comptes à terme.
Les filiales étrangères gèrent leur trésorerie, excédentaire ou non de façon autonome. Toutefois, la société mère est parfois amenée à accorder des garanties pour leurs marchés ainsi que son cautionnement pour des découverts accordés par les organismes bancaires à certaines de ces filiales.
Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme :
- Des dettes bancaires,
- D'un contrat d'affacturage de créances clients.

Le groupe estime que le principe de continuité d'exploitation ne comprend pas d'incertitude significative.

Instruments financiers inscrits au bilan

	30/09/2024	30/09/2024	Ventilation par catégorie d'instrument			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-		-		
Autres actifs long terme	585	585			585	
Clients et autres débiteurs	19 951	19 951			19 951	
Autres actifs courants	3 535	3 535			3 535	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 443	20 443	20 443			
Total actifs financiers	**44 514**	**44 514**	**20 443**	**-**	**24 071**	**-**
Passifs financiers non courants	12 403					12 403
Passifs financiers courants	3 301					3 301
Fournisseurs et autres créditeurs	8 828					8 828
Autres passifs courants	11 377					11 377
Total passifs financiers	**35 909**	**-**	**-**	**-**	**-**	**35 909**

	30/09/2025	30/09/2025	Ventilation par catégorie d'instrument			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-		-		
Autres actifs long terme	531	531			531	
Clients et autres débiteurs	20 120	20 120			20 120	
Autres actifs courants	4 190	4 190			4 190	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 141	17 141	17 141			
Total actifs financiers	**41 982**	**41 982**	**17 141**	**-**	**24 841**	**-**
Passifs financiers non courants	12 428					12 428
Passifs financiers courants	2 556					2 556
Fournisseurs et autres créditeurs	8 248					8 248
Autres passifs courants	9 940					9 940
Total passifs financiers	**33 172**	**-**	**-**	**-**	**-**	**33 172**

Sociétés	N°SIREN	Méthode 30/09/2025	Méthode 30/09/2024	% d'intérêt 30/09/2025	% d'intérêt 30/09/2024
Signaux Girod Sud	338 395 858	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Nord	332 201 458	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Est	959 502 345	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Ouest	442 213 724	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod La Réunion	515 340 693	I.G.	I.G.	100.00	100.00
International Girod	443 137 021	I.G.	I.G.	100.00	100.00
GS Plus	Rép. Tchèque	I.G.	I.G.	99.90	99.90
GSR Girod Semnalizare Rutiera	Roumanie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
ACE	Belgique	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Alfa Girod	Hongrie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Girod Maroc	Maroc	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Senalizacion Girod	Colombie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Senalizacion Girod Peru	Pérou	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Bulgarie	Bulgarie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Sociétés spécialisées Girod	481 957 041	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Atech	339 707 143	I.G.	I.G.	100.00	100.00
L'appentière Fleurie	384 205 175	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Concept Urbain	322 746 603	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Girod Africa	Maroc	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Dominique Defrain Signalisation Routière	380 766 436	M.E.	M.E.	49.90	49.90
AMOS	513 325 795	-	M.E.	-	49.00

V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation

IG = Intégration globale ME = Mise en équivalence

V-8 - Informations environnementales

La performance environnementale est au centre des préoccupations du groupe qui est en constante recherche d'axes d'amélioration afin de réduire l'impact lié à son activité.
Des informations détaillées sur la responsabilité environnementale du groupe figurent dans le rapport de gestion (III-Déclaration de performance extra-financière). Des indicateurs de suivi, complétés d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le groupe a notamment obtenu plusieurs certifications ISO liées au management de l'environnement :
- L'usine de production de Bellefontaine est certifiée ISO 14001 et ISO 50001.
- Les sociétés Girod Semnalizare Rutiera et GS Plus partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

L'ensemble de notre personnel y compris le personnel intérimaire est sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et est formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution.

Le groupe n'a pas identifié de risque lié aux effets du changement climatique pouvant impacter de manière significative son activité.

Au cours de l'exercice 2024/2025, nous n'avons constaté aucune provision pour risques liés à l'environnement.

V-9 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Suite au sinistre, Atech a pu retrouver son niveau de production dès octobre en s'organisant de manière différente. La reconstruction des bâtiments partiellement détruits ainsi que le renouvellement ou la réparation d'outillages et de machines sont actuellement à l'étude en lien avec les experts d'assurance.

La société Signaux Girod S.A. a procédé le 1er octobre 2025, à l'acquisition de 100 % des titres de la société Michat Electronique, société spécialisée dans la signalisation dynamique des parkings pour un montant de 2 100 K€ hors frais d'acquisition.
Par assemblée générale du 23 décembre 2025, les associés de la société DOMINIQUE DEFRAIN SIGNALISATION ROUTIERE ont décidé le rachat par la société en vue de les annuler, des 250 parts détenues par la SOCIETES SPECIALISEES GIROD au prix de 110 K€.

V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SIGNAUX GIROD relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre

son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le 30 janvier 2026 à Besançon

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton	**Forvis Mazars**
Membre français de Grant Thornton International	
Frédéric Jentellet	Latif Ergin
Associé	Associé

I - Bilan au 30 septembre 2025

Actif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2025	30/09/2024
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles nettes	1	5 941	5 713
Immobilisations corporelles nettes	1	12 554	12 713
Immobilisations financières	1	19 082	18 774
Dont : Titres de participation		17 412	17 480
Autres		1 670	1 294
Total Actif immobilisé	1	**37 577**	**37 200**
Actif circulant			
Stocks et en-cours	2	7 178	7 122
Clients et comptes rattachés	3	5 580	5 236
Autres créances	3	5 331	6 545
Disponibilités	6	14 210	17 560
Comptes de régularisation	3-8	853	892
Total Actif circulant		**33 152**	**37 355**
Total Actif		**70 729**	**74 555**

Passif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2025	30/09/2024
Capital		13 422	13 422
Prime d'émission		37	37
Réserve légale		1 481	1 481
Autres réserves		30 522	31 406
Résultat net		246	620
Situation nette		**45 708**	**46 966**
Subventions		141	250
Provisions règlementées	5	5 674	6 356
Capitaux propres	4	**51 523**	**53 573**
Provisions pour risques et charges	5	**124**	**526**
Dettes financières	6	11 537	12 108
Fournisseurs et comptes rattachés	7	4 351	5 446
Autres dettes d'exploitation	7	2 971	2 902
Comptes de régularisation	8	223	0
Passif circulant		**19 082**	**20 456**
Total passif		**70 729**	**74 555**

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

II - Compte de résultat

(exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2025	30/09/2024
Produits d'exploitation :			
Chiffre d'affaires	10	42 201	46 367
Production stockée		170	(922)
Production immobilisée		66	-
Reprise de provisions et transfert de charges	11	408	548
Autres produits		6	6
Total des produits d'exploitation		**42 851**	**45 999**
Charges d'exploitation :			
Achats matières premières et autres approvisionnements		15 831	15 791
Variation des stocks		118	356
Autres achats et charges externes		12 228	15 799
Impôts, taxes et versements assimilés		753	752
Salaires et traitements		8 547	8 561
Charges sociales		3 063	3 007
Dotations aux amortissements et provisions		2 338	2 199
Autres charges		41	47
Total des charges d'exploitation		**42 919**	**46 512**
Résultat d'exploitation		**(68)**	**(513)**
Résultat financier	13	(1 450)	(294)
Résultat courant		**(1 518)**	**(807)**
Résultat exceptionnel	14	1 762	1 309
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	15	2	118
Résultat net de l'exercice		**246**	**620**
Résultat par action (en Euros)		0.25	0.62
Résultat dilué par action (en Euros)		0.24	0.60
Nombre d'actions		989 936	1 007 357
Nombre d'actions diluées*		1 032 500	1 032 500

*Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

III - Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net	**246**	**620**
Amortissements et provisions nets	2 676	1 667
Plus ou moins-values	(425)	(326)
Subventions virées au résultat	(29)	(19)
Boni de fusion	-	-
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation	(809)	3 715
= Flux de trésorerie d'exploitation (A)	**1 659**	**5 657**
Distributions mises en paiement	(1 504)	(1 012)
Remboursement de dettes financières	(1 573)	(1 830)
Variation avances et cash pooling	-	-
Besoin de trésorerie	**(3 077)**	**(2 842)**
Variation avances et cash pooling	870	1 883
Augmentation des dettes financières	1 000	-
Dégagement de trésorerie	**1 870**	**1 883**
= Flux de trésorerie financement (B)	**(1 207)**	**(959)**
Acquisition immobilisations incorporelles	(304)	(380)
Acquisition immobilisations corporelles	(2 030)	(1 877)
Acquisition immobilisations financières	(303)	-
Acquisition de titres de participation	(1 600)	-
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	(259)	(107)
Créances et dettes sur immobilisations	(8)	45
Besoin de trésorerie	**(4 504)**	**(2 319)**
Cession, désinvestissement, subvention d'investissement	516	846
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	186	227
Dégagement de trésorerie	**702**	**1 073**
= Flux de trésorerie investissement (C)	**(3 802)**	**(1 246)**
Trésorerie début	17 560	14 108
Trésorerie fin	14 210	17 560
Flux net de trésorerie (A+B+C)	**(3 350)**	**3 452**

Variation du Besoin en Fonds de Roulement (Chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2025	30/09/2024
Variation des stocks	(55)	1 253
Variation des créances	7	2 677
Variation des dettes	(761)	(215)
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	**(809)**	**3 715**

Les stocks et les créances sont stables.
La variation des dettes provient d'une baisse des dettes fournisseurs liée à une réduction du délai de règlement.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

IV - Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par les dispositions du Code de Commerce (article L.123-12), du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2014-03 mis à jour par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 abrogeant le règlement CRC n°99-03 relatif aux comptes annuels et des règlements ANC n°2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.
Les frais accessoires d'acquisition sont comptabilisés en charges.
Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de licences informatiques.
Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes :
- Logiciels : 5 à 10 ans
- Constructions, agencements et aménagements des constructions : 15 à 50 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 30 ans
- Matériels de transports : 5 à 15 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques : 5 à 8 ans
- Mobiliers de bureau : 10 à 20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.
La dotation aux amortissements de l'exercice est normalement inscrite au compte de dotation aux amortissements d'exploitation. Dans des cas exceptionnels une partie de la dotation peut être enregistrée en résultat exceptionnel. L'écart constaté entre la dotation aux amortissements calculée sur la durée d'utilité des biens et la dotation calculée selon la durée d'usage admise fiscalement est enregistré en « provision règlementée pour amortissements dérogatoires » et comptabilisé en charges exceptionnelles.
Suite à l'adoption de Règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, de nouvelles dispositions relatives au traitement des fonds commerciaux et aux malis techniques sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Ce texte qui porte essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation d'actifs corporels et incorporels, et sur les malis techniques de fusion, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes. La mise en œuvre des tests de dépréciation a conduit à la dépréciation du fonds de commerce lorsque cela était nécessaire.

IV-2 - Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur recouvrable des titres de participation est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée le cas échéant des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée. Pour certains titres, leur valeur recouvrable est estimée d'après leur valeur d'utilité déterminée via les DCF. Pour les filiales en phase de démarrage, il est également tenu compte du potentiel économique et financier des filiales.

IV-3 - Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées par la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).
Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production, comprenant :
- coût d'achat matières,
- coût direct de production,
- coût indirect de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte du cours du jour ou de la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.
Compte tenu de la nature des stocks, il n'est pas jugé pertinent d'appliquer une méthode de dépréciation statistique. Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière par les responsables de production. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

IV-4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significatif.

IV-5 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont constituées par des comptes à terme.

IV-6 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des évènements survenus ou en cours rendent probables. Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

IV-7 - Impôts

La société Signaux Girod S.A. est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec les sociétés, International Girod, Signaux Girod Nord, Signaux Girod Est, Signaux Girod Sud, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod La Réunion, Sociétés Spécialisées Girod, Atech, Concept Urbain, L'Appentière Fleurie (soit 10 sociétés). L'économie d'impôt qui résulte de l'intégration des filiales déficitaires est conservée par la société tête de groupe. Au 30 septembre 2025, les déficits reportables concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 12 778 K€.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

IV-8 - Engagements de retraite

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2023/2024 et 2024/2025, se déclinent ainsi :

	30/09/2025	30/09/2024
Taux d'actualisation	3.72%	3.31%
Hypothèse de taux d'actualisation des salaires	2%	2%
Taux de turnover cadres	3.98%	3.98%
Taux de turnover non cadres	5.52%	5.52%
Age de départ	Selon barème légal avec trimestres	Selon barème légal avec trimestres
Age de début d'activité cadres	23 ans	23 ans
Age de début d'activité non cadres	20 ans	20 ans

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2025.
Table d'espérance de vie utilisée au 30 septembre 2025 : INSEE TD-TV 20-22.
Le taux de turn over a été revu lors du calcul 30 septembre 2023 selon un taux moyen de sortie calculé sur quatre exercices et ne prenant en compte que les démissions (recommandation CNCC). Aucun événement majeur et/ou exceptionnels n'étant intervenu, ce taux n'a pas été réactualisé au 30 septembre 2025.

L'engagement total des indemnités de départ à la retraite s'élève à 634 681 €.

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

V - Notes

V-1 - Actif immobilisé

Valeurs brutes (Montants exprimés en milliers d'euros)	30/09/24	Acquisitions	Cessions et virements	30/09/25
Fonds de commerce	86	-	-	86
Autres immobilisations incorporelles	8 615	304	2	8 917
Immobilisations incorporelles	**8 701**	**304**	**2**	**9 003**
Terrains	1 423	-	15	1 408
Constructions	20 330	73	361	20 042
Installations techniques	15 468	603	251	15 820
Autres immobilisations corporelles	5 254	862	750	5 366
Immobilisations en cours	156	1 383	906	633
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**42 631**	**2 921**	**2 283**	**43 269**
Participations	37 528	1 600	-	39 127
Créances rattachées	-	2	-	2
Actions propres (rachat pour annulation) (1)	344	256	-	600
Actions propres (contrat de liquidité) (1)	17	4	-	21
Prêt (2)	673	300	151	822
Autres (3)	260	-	35	225
Immobilisations financières	**38 822**	**2 162**	**186**	**40 797**
Total	**90 155**	**5 387**	**2 471**	**93 069**

(1) Les actions propres (rachat pour annulation et contrat de liquidité) figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'achat. L'évaluation au cours de bourse du 30 septembre 2025 des 42 564 actions propres possédées par la société est de 620 K€.
(2) Les prêts de 822 K€ sont des prêts accordés aux filiales International Girod et Signaux Girod Nord.
(3) Les autres immobilisations financières s'élevant à 225 K€ sont à moins d'un an pour la totalité.

Amortissements et provisions	30/09/24	Dotations	Reprises	30/09/25
Fonds de commerce	50	-	-	50
Autres immobilisations incorporelles**	2 938	100	26	3 012
Immobilisations incorporelles	**2 988**	**100**	**26**	**3 062**
Terrains	243	-	-	243
Constructions*	14 800	548	352	14 997
Installations techniques*	11 736	952	432	12 256
Autres immobilisations corporelles	3 139	726	646	3 219
Immobilisations corporelles	**29 919**	**2 226**	**1 430**	**30 715**
Participations***	20 048	1 981	314	21 715
Créances rattachées	-	-	-	-
Actions propres (rachat pour annulation)	-	-	-	-
Actions propres (contrat de liquidité)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Immobilisations financières	**20 048**	**1 981**	**314**	**21 715**
Total	**52 955**	**4 307**	**1 770**	**55 492**

* Le test de dépréciation réalisé au 30 septembre 2018 au niveau de la Signalisation France, qui comprend Signaux Girod S.A. et ses filiales françaises de signalisation, a révélé une perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette activité. Une dotation pour dépréciation des installations techniques a donc été constatée pour 2 580 K€, et pour dépréciation des constructions pour 647 K€. Cette dépréciation a été reprise au 30 septembre 2025 à hauteur des amortissements pratiqués et des valeurs vénales mises à jour suite aux nouvelles expertises immobilières réalisées sur les constructions au 30 septembre 2024, pour 182 K€ pour les installations techniques et 29 K€ pour les constructions, soit une reprise totale de 211 K€. La reprise au 30 septembre 2024 était de 266 K€.
**La dépréciation exceptionnelle du site EBusiness constatée à la clôture de l'exercice 30 septembre 2021 pour 97 K€, s'élève à la clôture de cet exercice à 1 K€.
***Une dotation pour dépréciation de 1 981 K€ a été comptabilisée sur les titres de participation des filiales Signalisation France ainsi qu'une reprise de dépréciation de 314 K€.

Valeurs nettes	30/09/24	Total	Total	30/09/25
Fonds de commerce	36	-	-	36
Autres immobilisations incorporelles	5 677	204	(24)	5 905
Immobilisations incorporelles	**5 713**	**204**	**(24)**	**5 941**
Terrains	1 180	-	15	1 165
Constructions	5 530	(475)	9	5 045
Installations techniques	3 732	(349)	(181)	3 564
Autres immobilisations corporelles	2 115	136	104	2 147
Immobilisations en cours	156	1 383	906	633
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**12 713**	**695**	**853**	**12 554**
Participations	17 480	(381)	(314)	17 412
Créances rattachées	-	2	-	2
Actions propres (rachat pour annulation)	344	256	-	600
Actions propres (contrat de liquidité)	17	4	-	21
Prêt	673	300	151	822
Autres	260	-	35	225
Immobilisations financières	**18 774**	**181**	**(128)**	**19 082**
Total	**37 200**	**1 080**	**701**	**37 577**

Dotations aux amortissements et provisions	30/09/25	30/09/24
Immobilisations incorporelles	**100**	**100**
Terrains	-	1
Constructions	548	549
Installations techniques	952	922
Autres immobilisations corporelles	726	610
Immobilisations corporelles	**2 226**	**2 082**

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction des durées d'utilité retenues par la société suivant un mode linéaire.

L'écart constaté entre les amortissements calculés suivant les durées d'usage (amortissements linéaires ou dégressifs) et les amortissements calculés suivant les durées d'utilité est traité en provision réglementée et enregistré dans le compte « Amortissements dérogatoires » (cf. paragraphe V-5).

V-2 - Stocks et En-cours

	30/09/25 Brut	30/09/25 Dépréciations	30/09/25 Net	30/09/24 Net
Matières premières et approvisionnements	4 417	-	4 417	4 535
En-cours de production	2 259	-	2 259	2 208
Produits intermédiaires et finis	655	153	502	379
Total	**7 331**	**153**	**7 178**	**7 122**

V-3 - Créances d'Exploitation

	30/09/25 Brut	30/09/25 Dépréciations	30/09/25 Net	30/09/24 Net
Clients et comptes rattachés	5 586	6	5 580	5 236
Autres créances	5 331	-	5 331	6 545
Charges constatées d'avance	853	-	853	892
Total	**11 770**	**6**	**11 764**	**12 674**

Les échéances des créances d'exploitation sont toutes à moins d'un an.
Un contrat d'affacturage est en place depuis trois exercices.
Au 30 septembre 2025, le montant des créances cédées s'élevait à 3,4 M€, dont 3,1 M€ financés à la clôture. L'impact en compte de résultat est de 59 K€.

V-4 - Capitaux Propres

	Capital	Résultat de l'exercice	Réserves	Subv. Invest.	Provision règlementées	Totaux capitaux propres
Situation nette au 30/09/2023	**13 422**	**2 435**	**31 501**	**196**	**7 215**	**54 769**
Dividende distribué	-	(1 012)	-	-	-	(1 012)
Autres affectations du résultat	-	(1 423)	1 423	-	-	-
Résultat 30/09/24	-	620	-	-	-	620
Autres mouvements	-	-	-	54	(859)	(805)
Situation nette au 30/09/2024	**13 422**	**620**	**32 924**	**250**	**6 356**	**53 573**
Dividende distribué	-	(620)	(884)	-	-	(1504)
Autres affectations du résultat	-	-	-	-	-	-
Résultat 30/09/25	-	246	-	-	-	246
Autres mouvements	-	-	-	(109)	(682)	(791)
Situation nette au 30/09/2025	**13 422**	**246**	**32 040**	**141**	**5 674**	**51 523**

V-5 - Provisions

Provisions réglementées :
Conformément au règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les écarts constatés entre les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'utilité et les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'usage sont enregistrés en « provisions pour amortissements dérogatoires ».

Provisions règlementées	30/09/24	Dotations	Reprises	30/09/25
Provision amortissements dérogatoires	6 356	334	1 016	5 674
Dotations et reprises exceptionnelles		334	1 016	

Autres provisions :

	30/09/24	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	30/09/25
Provisions pour risques et charges					
Provisions sociales*	47	-	4	-	43
Provisions sur risques juridiques**	479	10	408	-	81
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	**526**	**10**	**412**	**-**	**124**
Provisions pour dépréciations					
Fonds de commerce	50	-	-	-	50
Autres immobilisations incorporelles	25	-	24	-	1
Constructions	72	-	29	-	43
Installations techniques	690	-	182	-	508
Titres de participation	20 048	1 981	314	-	21 715
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Stocks	157	-	4	-	153
Créances clients	7	-	-	-	7
Autres créances	-	-	-	-	-
Total provisions pour dépréciations	**21 049**	**1 981**	**553**	**-**	**22 477**
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		10	33	-	
Financières		1 981	314	-	
Exceptionnelles		-	617	-	

*Les provisions sociales constatées à hauteur de 43 K€ correspond à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Un accord d'entreprise a fixé les modalités de calcul et de distribution des primes liées aux médailles du travail.
** Au 30 septembre 2025, la provision correspond pour 10 K€ à des litiges à l'égard du personnel. Une provision complémentaire de 72 K€ a été constatée en contrepartie du soutien financier vis-à-vis des filiales.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

V-6 - Dettes Financières

	30/09/25	30/09/24
Emprunts et dettes financières		
Emprunts à long et moyen terme	11 475	12 027
Participation des salariés	-	-
Intérêts courus	39	37
Compte courant groupe	-	-
Cash pooling passif	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Divers	23	44
Total emprunts et dettes financières	**11 537**	**12 107**
Echéances :		
Remboursables à moins d'un an	1 176	1 633
Remboursables à plus d'un an et moins de cinq ans	8 861	6 955
Remboursables à plus de cinq ans	1 500	3 519
Total emprunts et dettes financières à long et moyen terme	**11 537**	**12 107**
Emprunts et dettes financières	**11 537**	**12 107**
Valeurs mobilières de placement	-	-
Cash pooling actif	(4 667)	(5 537)
Disponibilités	(14 210)	(17 560)
Endettement net	**(7 340)**	**(10 990)**

Un emprunt souscrit par Signaux Girod S.A. est soumis à un covenant, susceptible d'entrainer un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 73 K€ à fin septembre 2025 (contre 219 K€ au 30 septembre 2024), capital restant dû à moins d'un an.
Un nouvel emprunt de 1 000 K€ a été souscrit au cours de l'exercice.

V-7 - Dettes d'Exploitation

	30/09/25	30/09/24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 351	5 446
Total Fournisseurs et comptes rattachés	**4 351**	**5 446**
Dettes fiscales et sociales	2 592	2 510
Dettes sur immobilisations	37	77
Autres dettes	342	315
Total Autres dettes d'exploitation	**2 971**	**2 902**

Les échéances des dettes d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance

Charges à payer	30/09/25	30/09/24
Emprunts et dettes financières diverses	35	34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	500	569
Dettes sur immobilisations	-	50
Clients avoirs à établir	260	243
Dettes fiscales et sociales	1 520	1 447
Autres charges à payer	-	-
Intérêts bancaires à payer	4	3
Total des charges à payer	**2 319**	**2 346**

Produits à recevoir	30/09/25	30/09/24
Clients factures à établir	1 279	907
Autres créances, produits à recevoir	54	135
Intérêts courus à recevoir	159	169
Total des produits à recevoir	**1 492**	**1 211**

Charges constatées d'avance	30/09/25	30/09/24
Total des charges constatées d'avance	**853**	**891**

Produits constatés d'avance	30/09/25	30/09/24
Total des produits constatés d'avance	**223**	**-**

V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan

	Entreprises liées	Participations
Immobilisations financières		
Participations	17 412	
Créances rattachées	3	
Prêts	823	
Actif circulant		
Clients et comptes rattachés	4 214	
Autres créances	4 669	
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	942	
Autres dettes	186	
Produits et charges financières		
Produits de participation	150	
Autres produits financiers	184	
Charges financières	30	

V-10 - Chiffre d'affaires

	30/09/2025	Variation	30/09/2024
Chiffre d'affaires hors groupe	23 840	(3 769)	27 609
Chiffre d'affaires groupe	18 361	(396)	18 757
Chiffre d'affaires total	**42 201**	**(4 165)**	**46 367**

	30/09/2025	Variation	30/09/2024
Chiffre d'affaires France	41 770	(4 235)	46 005
Chiffre d'affaires Etranger	431	69	362
Chiffre d'affaires total	**42 201**	**(4 166)**	**46 367**

V-11 - Transferts de charges d'exploitation

Transferts de charges d'exploitation	30/09/2025	30/09/2024
Entretien et réparation	24	40
Autres charges externes	63	93
Indemnités départ retraite	62	118
Remboursements sociaux	111	50
Refacturation charges filiales	114	85
Total des transferts de charges d'exploitation	**374**	**385**

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

V-12 - Résultat Financier

	30/09/25	30/09/24
Produits financiers		
Dividendes	150	100
Intérêts des comptes courants et créances	196	343
Reprises sur amortissements et provisions	314	254
Produits nets sur cessions de VMP	375	452
Total des produits financiers	**1 035**	**1 149**
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	1 981	854
Intérêts sur emprunts et assimilés	501	578
Perte sur créances rattachées à des participations	-	-
Autres	3	11
Total des charges financières	**2 485**	**1 443**
Résultat financier	**(1 450)**	**(294)**

V-13 - Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	Produits	Charges	Net
Sur opérations de gestion	27	18	9
Sur opérations en capital	625	172	453
Amortissements et provisions	1 634	334	1 300
Résultat exceptionnel			**1 762**

V-14 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt

Accroissements		
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	5 674	
Accroissement de la dette future d'impôt		**1 419**
Allègements		
Provisions non déductibles		
- Participation des salariés	-	
- Organic	25	
Autres	37	
Total	62	
Allègement de la dette future d'impôt		**15**
Eléments de taxation éventuelle	-	
Accroissement de la dette future d'impôt		**-**

Ventilation de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	(1 518)	-	(1 518)
Résultat exceptionnel	1 762	-	1 762
Total	244	(2)	246

Le produit d'impôt de 2 K€ correspond essentiellement à l'impôt qu'aurait payé les filiales bénéficiaires, et donc au « boni d'intégration fiscale » acquis à la société tête de groupe.
En l'absence d'intégration fiscale, le montant de l'impôt aurait été de 338 K€.

V-15 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts avances bruts	Prêts avances nets	Dividende encaissé	Résultat net	Chiffre d'affaires
Détenues à 50 % et plus										
Sas International Girod[1] Siret 443 137 021	9 700	(611)	100.00	9 700	9 700	532	532	3 615	1 995	222
SAS Sociétés[1] Spécialisées Girod Siret 481 957 041	3 736	266	100.00	3 736	3 736			150	(1 659)	24
SAS Signaux GIROD EST Siret 959 502 345	250	176	100.00	6 774	426			0	43	9 166
SAS Signaux GIROD NORD Siret 332 201 458	250	(321)	100.00	8 689	0	291	291	0	(809)	8 528
SARL Signaux GIROD OUEST Siret 442 213 724	250	(247)	100.00	3 212	3			0	(533)	9 268
SARL Signaux GIROD SUD Siret 338 395 858	1 005	1 852	100.00	6 060	2 857			0	(364)	12 790
SAS Signaux GIROD La Réunion Siret 515 340 693	50	640	100.00	955	690			0	284	2 011

Au 30 septembre 2025, Signaux Girod S.A. garantit des lignes de crédit de sa sous-filiale roumaine GSR pour 1 200 K€.

[1] Sièges sociaux : 39400 Bellefontaine

V-16 - Résultats des cinq derniers exercices

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Capital social	13 422 500	13 422 500	13 422 500	13 422 500	13 422 500
Nombre d'actions	1 032 500	1 032 500	1 032 500	1 032 500	1 032 500
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes (K€)	42 685	44 719	50 060	46 367	42 201
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions (K€)	4 269	2 577	3 435	2 144	2 916
Impôt sur les bénéfices (K€)	(73)	(156)	15	(118)	(2)
Participation des salariés (K€)	0	0	0	0	0
Résultat net (K€).	47	186	2 435	620	246
Résultat distribué au cours de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	0.00	0.00	0.00	1 012	1 549
Résultat distribué au titre de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	0.00	0.00	1 012	1 549	1 549
Résultat par action					
Bénéfice net par action	0.05	0.18	2.36	0.60	0.24
Bénéfice après impôt, participation, avant dot. Amortissements et provisions	4.21	2.65	3.31	2.19	2.83
Dividende attribué à chaque action	0.00	0.00	1.00	1.50	1.5
Personnel					
Effectif moyen employé	250	251	249	244	236
Montant de la masse salariale, charges incluses (K€)	10 543	10 271	10 462	11 568	11 610

V-17 - Rémunérations et effectifs

Effectif moyen	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
2023/2024	31	124	89	244
2024/2025	32	114	90	236

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société s'élève à 997 K€.

Rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'administration) :

	2024/2025	2023/2024
Par Signaux Girod S.A.	364	431
Par les sociétés liées	54	54

Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

V-18 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

a) Engagements hors bilan :

Engagements donnés	30/09/25	30/09/24
Emprunts garantis par des sûretés réelles	1 261	2 134
Garantie première demande*	1 200	900
Indemnités de fin de carrière**	635	624
Créances clients cédées	3 390	3 634
Commande d'investissements en cours	981	655

*La société Signaux Girod S.A. garantit des lignes de crédit de sa sous-filiale roumaine GSR pour 1 200 K€.
**Au 30 septembre 2024, elles ont fait l'objet d'un versement partiel à un organisme extérieur à l'entreprise : la valeur du contrat collectif d'assurance indemnités de fin de carrière s'élève à 61 K€. Ce contrat est soldé au 30 septembre 2025.
Le montant des indemnités de fin de carrière a été déterminé individu par individu en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice sur des bases actuarielles. Les hypothèses retenues sont détaillées dans la note IV-8 Engagements de retraite.

Engagements reçus	30/09/25	30/09/24
Cautions sur marchés	109	109
Garanties de paiement	-	-

En octobre 2023, la société Signaux Girod S.A. a signé un contrat de location d'une centrale photovoltaïque située sur son terrain avec autoconsommation individuelle et revente du surplus éventuel. Ce contrat est assorti d'une promesse de bail pour sécuriser le foncier nécessaire à l'édification de la centrale.
La construction de la centrale s'est terminée au cours de l'exercice précédent et sa mise en service est intervenue le 9 septembre 2024. La location porte sur une durée de 20 ans. La redevance annuelle est fixée à 40 K€.

b) Passifs éventuels

Signaux Girod S.A. n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2025.

V-19 - Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur d'origine	78	347	3 217	3 642
Amortissements				
Exercices antérieurs	-	247	2 311	2 558
Exercice en cours	-	17	536	553
Valeur nette	**78**	**83**	**370**	**531**
Redevances payées				
Exercices antérieurs	92	410	2 556	3 058
Exercice en cours	6	24	620	650
Total	98	434	3 176	3 708
Redevances à payer				
A un an au plus	0	0	271	271
A plus d'un an et moins de 5 ans	0	0	0	0
A plus de 5 ans	0	0	0	0
Total	0	0	271	271
Valeur résiduelle	**0**	**0**	**0**	**0**

V-20 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination : SAS L'ACTION GIROD
Siège social : 39400 Bellefontaine

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

V-21 - Capital social

	30/09/2024	Variation de la répartition des actions	Actions crées ou remboursées	30/09/2025
Nombre d'actions à droit de vote double*	741 378	(722 532)	-	18 846
Nombre d'actions sans droit de vote double	265 979	705 111	-	971 090
Nombre d'actions auto-détenues	25 143	17 421	-	42 564
Total	**1 032 500**	**0**	**0**	**1 032 500**

*L'article 30, alinéa 3, des statuts de Signaux Girod S.A. précise : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ».

Suite à la transmission universelle de patrimoine de la Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod (S.F.G.P.G.) à L'Action Girod intervenue au cours de l'exercice, L'Action Girod a perdu la qualité de vote double attribuée à ces actions, la condition de détention depuis 2 ans au moins, n'étant plus respectée.

La valeur nominale de l'action Signaux Girod S.A. est de 13 €.

Au cours de l'exercice 2012/2013, la société a mis en place un programme de rachat d'actions propres.

A la clôture de l'exercice 2024/2025, la société possédait :
- 41 155 actions propres au titre du contrat de rachat de titres pour annulation,
- 1 409 actions propres au titre du contrat de liquidité.

V-22 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles en matière :

- de dettes à long terme sont recensées dans la note V-6 Dettes financières,
- de lettres de crédit, garanties, sont recensées dans la note V-18 Engagements hors bilan et passifs éventuels.

Les obligations contractuelles relatives aux contrats de locations simples portent sur des baux immobiliers, sur des contrats de location de véhicules et sur la centrale photovoltaïque, cette dernière ayant pris effet début d'exercice lors de sa mise en service.
Elles se répartissent de la façon suivante :

Locations simples	Au 30/09/25	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Montant des échéances restant dues	1 166	149	297	720

V-23 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

La société Signaux Girod S.A. a procédé le 1er octobre 2025, à l'acquisition de 100 % des titres de la société Michat Electronique, société spécialisée dans la signalisation dynamique des parkings pour un montant de 2 100 K€ hors frais d'acquisition.

V-24 - Evènements majeurs de l'exercice

La société Signaux Girod S.A. a cédé le bâtiment de FRONTENEX (73) en date du 22 octobre 2024 au prix de 500 K€. La plus-value constatée est de l'ordre de 446 K€.

Dans le cadre de sa transition énergétique, la société Signaux Girod S.A. a installé des ombrières photovoltaïques abritant partiellement le parking de son site de production de Bellefontaine (39). Cet investissement a été mis en service en septembre 2024, le contrat de location a débuté en début d'exercice 2024/2025.

Suite à une demande d'indemnisation Covid pour perte de chiffre d'affaires, la société Signaux Girod S.A. a été déboutée en 1ère instance en novembre 2023, décision confirmée par l'arrêt de la cour d'appel du 11 février 2025.

Par décision de l'associé unique de la S.A.S. L'Action Girod en date du 30 janvier 2025, il a été procédé à la transmission universelle de patrimoine de la Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod (S.F.G.P.G.) au profit de la S.A.S. L'Action Girod, avec effet au 11 mars 2025. Celle-ci emporte notamment le transfert de la participation détenue par S.F.G.P.G. dans Signaux Girod S.A.

Evolutions des participations :

Aucune évolution des participations n'est à signaler.

V-25 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SIGNAUX GIROD relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 30 janvier 2026 à Besançon

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton	**Forvis Mazars**
Membre français de Grant Thornton International	
Frédéric Jentellet	Latif Ergin
Associé	Associé

I - Données relatives aux comptes consolidés

I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé

	30/09/2025	30/09/2024	Variation %
Signalisation France	61 744	65 396	(5.6 %)
Activités spécialisées	8 826	9 198	(4.0 %)
Activités internationales	31 102	27 239	14.2 %
Total	**101 672**	**101 833**	**(0.2 %)**

I-2 - Contribution au résultat net consolidé

30/09/2024	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	**65 396**	**9 198**	**27 239**		**101 833**
Inter secteurs	657	999	120	(1 776)	**-**
Chiffre d'affaires total	**66 053**	**10 197**	**27 359**	**(1 776)**	**101 833**
Résultat opérationnel courant	**(1 045)**	**231**	**2 558**	**-**	**1 744**
Résultat opérationnel	**(336)**	**(190)**	**2 474**	**-**	**1 948**
Résultat financier					(404)
Charge d'impôt sur le résultat					(657)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					(7)
Résultat des activités abandonnées					-
Résultat net de l'exercice	**33**	**(282)**	**1 129**	**-**	**880**

Nota : Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

30/09/2025	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	**61 744**	**8 826**	**31 102**		**101 672**
Inter secteurs	639	956	222	(1 817)	**-**
Chiffre d'affaires total	**62 383**	**9 782**	**31 324**	**(1 817)**	**101 672**
Résultat opérationnel courant	**(661)**	**(329)**	**2 431**	**-**	**1 441**
Résultat opérationnel	**(188)**	**(643)**	**2 138**	**-**	**1 307**
Résultat financier					(103)
Charge d'impôt sur le résultat					(440)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					-
Résultat des activités abandonnées					-
Résultat net de l'exercice	**(184)**	**(676)**	**1 624**	**-**	**764**

Nota : Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

II - Données relatives à la société mère

Evolution du chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires de Signaux Girod S.A. et sa répartition s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Chiffre d'affaires hors groupe	23 840	27 609	(3 769)
Chiffre d'affaires groupe	18 361	18 757	(396)
Total	**42 201**	**46 367**	**(4 165)**

II-1 - Méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

II-2 - Résultat financier

Eu égard à la situation nette de certaines sociétés, la direction du groupe a décidé de constituer ou/et de reprendre des provisions sur les postes concernés. Ces provisions ou/et reprises couvrent les dépréciations de certains titres de participation et des créances sur certaines filiales.
Compte tenu des résultats constatés au niveau des filiales de signalisation françaises, une dotation nette de reprise a été constatée pour un montant de 1 668 K€.

Au cours de cet exercice la filiale Sociétés Spécialisées Girod a versé un dividende de 150 K€.
Sociétés Spécialisées Girod avait versé un dividende de 100 K€ au cours de l'exercice précédent.

II-3 - Informations sur les délais de paiement

Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu :

30/09/2025	Total échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Montant des factures HT	485*	320*	28*	21*	117*
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	1.7 %	1.1 %	0.1 %	0.1 %	0.4 %
Nombre de factures échues	130				

**Factures relatives à des dettes litigieuses*

Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu

30/09/2025	Total échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Montant des factures HT	1 132	362	203	76	491
Pourcentage du montant HT du chiffre d'affaires de l'exercice	2.7 %	0.9 %	0.5 %	0.2 %	1.2 %
Nombre de factures échues	622				

II-4 - Dividende

Le résultat net social par action diluée ressort cette année à 0.24 € contre 0.60 € en 2023/2024. Au niveau consolidé, en normes IFRS, il ressort à 0.74 € contre 0.85 € en 2023/2024.
Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de distribuer un dividende de 1.5 € par action au titre de l'exercice 2024/2025.

Le dividende net distribué au titre des trois derniers exercices s'élevait à :

Exercice	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende versé	Dividende éligible à abattement de 40%
2021/2022	1 032 500	-	-	-	-
2022/2023	1 032 500	1 011 900	1.00 €	1 032 500	1 032 500
2023/2024	1 032 500	1 002 960	1.50 €	1 548 750	1 548 750

II-5 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 35 535 €.

II-6 - Actionnariat

Principal actionnaire nominatif connu au 30 septembre 2025 :
S.A.S. L'Action Girod : 69 %
Par décision de l'associé unique de la S.A.S. L'Action Girod en date du 30 janvier 2025, il a été procédé à la transmission universelle de patrimoine de la Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod (S.F.G.P.G.) au profit de la S.A.S. L'Action Girod, avec effet au 11 mars 2025. Celle-ci emporte notamment le transfert de la participation détenue par S.F.G.P.G. dans Signaux Girod S.A.

Le personnel salarié de la société (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre des dispositifs d'épargne visés à l'article 225-102 du code de commerce.
Aucun plan de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

II-7 - Mouvements sur actions propres

Au cours de l'exercice, les actions propres possédées par la société ont varié de la façon suivante :

	Au 30/09/2024	Variation	Au 30/09/2025
Contrat de rachat pour annulation	23 838	17 317	41 155
Contrat de liquidité	1 305	104	1 409
Total	**25 143**	**17 421**	**42 564**

II-8 - Données relatives aux filiales détenues directement

	R.C.S.	Chiffres d'affaires	Résultats nets
Signaux GIROD La Réunion	515340693	2 011	284
Signaux GIROD SUD	338395858	12 790	(364)
Signaux GIROD EST	959502345	9 166	43
Signaux GIROD NORD	332201458	8 528	(809)
Signaux GIROD OUEST	442213724	9 268	(533)
International Girod	443137021	222	1 995
Sociétés Spécialisées Girod	481957041	24	(1 659)

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

II-9 - Perspectives

Pour l'exercice 2025/2026,

Signalisation France :
Les élections municipales, la contrainte des budgets des collectivités locales combinée aux difficultés d'établissement des budgets de l'Etat risquent d'entraîner un ralentissement des décisions et une baisse des achats des collectivités. D'autre part, nous sommes confrontés à une concurrence très agressive sur les prix des marchés publics. Par conséquent, nous anticipons une baisse de notre volume d'activité sur cet exercice.

L'acquisition de la société Michat Electronique, experte dans le domaine des parcs de stationnement, ouvre de nouvelles perspectives sur des marchés porteurs auprès notamment de la cible de clients du secteur privé.

Sociétés spécialisées :
Ce périmètre d'activités est confronté aux mêmes impacts liés au contexte politique évoqué ci-dessus. La société Atech devrait retrouver un niveau d'activité satisfaisant après avoir été fortement impacté par un incendie sur l'exercice précèdent qui avait détruit une surface importante de son outil de production.

Activités internationales :
Après deux exercices de croissance soutenue, le niveau d'activité des filiales internationales devrait être en recul suite au tassement de la demande en Roumanie avec un résultat néanmoins toujours satisfaisant.

II-10 - Evolution des participations

Aucune évolution des participations n'est à signaler au titre de l'exercice.

II-11 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

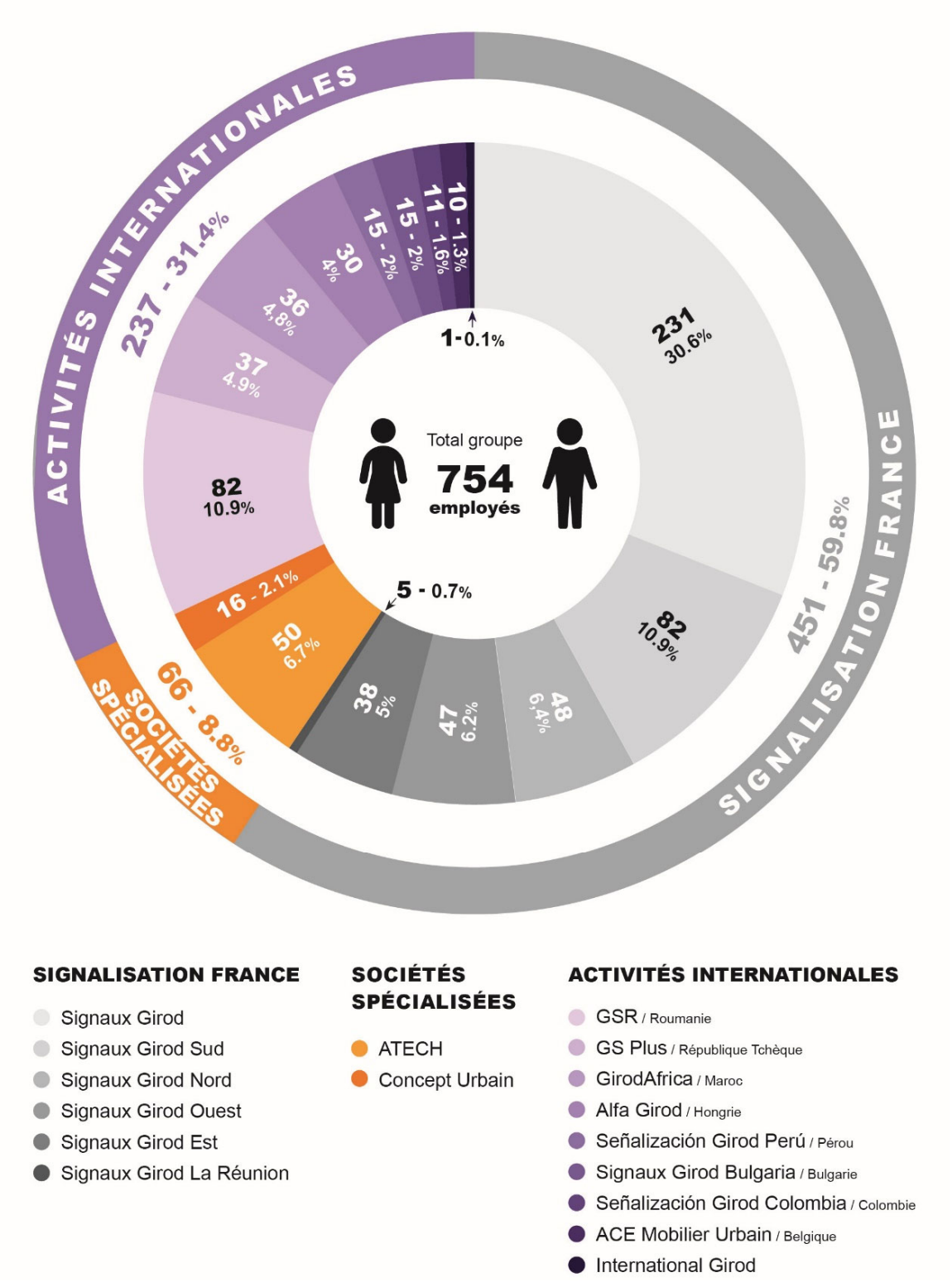
La société Signaux Girod S.A. a procédé le 1er octobre 2025, à l'acquisition de 100 % des titres de la société Michat Electronique, société spécialisée dans la signalisation dynamique des parkings pour un montant de 2 100 K€ hors frais d'acquisition.

II-12 - Recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des créations de nouveaux produits et sur des optimisations des gammes existantes.
Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.
Pour la société Signaux Girod S.A., sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 332 K€ pour l'exercice 2024/2025 contre 360 K€ pour l'exercice 2023/2024.

III - Déclaration de performance extra-financière

Périmètres et organisation de Girodgroup



 © Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

III-1 – Le groupe et ses engagements

Préambule

La présente Déclaration de performance extra-financière s'attache à présenter les objectifs, indicateurs et actions, et leur évolution, du groupe consolidé Signaux Girod en matière de responsabilité sociétale des entreprises.



Enjeu



Moyens



Indicateur

Avant d'aborder plus en détail nos développements, il nous parait important de signaler que pour cet exercice, deux facteurs ont pu contribuer à la non-atteinte des objectifs ou à la dégradation des résultats, sans pour autant remettre en cause nos ambitions en la matière. :

- Un recul des chiffres d'affaires sociaux des sociétés du périmètre, comme pour l'exercice précédent,
- L'adoption du logiciel Tennaxia par les collaborateurs en remplacement de l'ancienne méthode de reporting.

III-1-1- Une histoire familiale de 120 ans

D'UN PETIT ATELIER D'EMAILLERIE A UN GROUPE INTERNATIONAL AU SERVICE DE LA SECURITE ET DU BIEN-ETRE DES USAGERS DE LA ROUTE ET DE LA VILLE

1905 Arsène Girod ouvre un modeste atelier d'émaillerie à Morez, au cœur du Haut-Jura.

1952 Fabrication des premiers panneaux de signalisation routière, homologués en 1957.

1965 L'émaillerie Girod devient Signaux Girod.

1969 Achat de la première filiale à Toulouse.

1976 Début d'une politique de décentralisation sur toute la France.

1985 Entrée sur le second marché de la bourse de Lyon. Création de nouvelles filiales.

1990 Signaux Girod débute son internationalisation.

2002 Suie à plusieurs agrandissements successifs depuis 1970, l'usine de production de Bellefontaine atteint une surface de plus de 24 000 m².

2006 Création du pôle Sociétés spécialisées avec l'acquisition des sociétés Atech et Concept Urbain, spécialistes du mobilier urbain et de végétalisation.

2011 Implantation sur le continent africain avec Girod Maroc et ouverture sur le marché sud-américain avec Girod Colombia et Girod Perú.

2025 Avec l'acquisition de la société Michat Electronique, le groupe poursuit sa stratégie d'innovation et de développement, en s'appuyant sur une culture d'entreprises et des valeurs fortes, transmises par les précédentes générations. A ce jour, il est présent dans 9 pays et continue d'évoluer pour répondre aux nouveaux enjeux de la route et de la ville de demain.

III-1-2- Les activités du groupe

En tant qu'expert de la signalisation et du mobilier urbain, nous concevons, fabriquons et installons une large gamme de produits liés aux aménagements de la route et de la ville répondre aux besoins de nos clients en privilégiant la sécurité et le bien-être des usagers des espaces publics.

CONSEILLER
Proposer des solutions adaptées aux besoins des clients.

SECURISER
Fournir, poser, entretenir et assurer la maintenance de signalisation verticale, de signalisation horizontale, d'éléments de sécurité routière et gérer le balisage de chantiers.

VALORISER
Proposer des solutions de signalisation touristique et mise en valeur du patrimoine.

PROTEGER
Mettre en place des murs antibruit (protection acoustiques).

INFORMER
Fournir et poser des produits de signalisation directionnelle, plaques de rues, mobilier d'affichage électronique.

GERER L'ESPACE PUBLIC
Proposer des solutions intelligentes en réponse aux besoins de gestion et de sécurisation des espaces publics.

AMENAGER LES ESPACES PUBLICS
Fournir et poser du mobilier de végétalisation et de mobilier urbain design.

AMELIORER LES ECOSYSTEMES URBAINS
Développer des systèmes d'arrosage maîtrisé, de rafraîchissement urbain.

III-1-3- La gouvernance du groupe et sa stratégie

III-1-3-1- Une gouvernance et une organisation interne garantissant la transparence et la performance

La gouvernance et l'organisation interne du groupe, qui place la satisfaction des clients et la responsabilisation des équipes en première place, repose sur une définition claire des rôles de chacun et donne une autonomie de décision forte au niveau local :

- En France, au niveau régional, grâce à une usine de production et un réseau de 26 agences de pose et 2 filiales spécialisées,
- A l'international, dans les pays d'implantation, répartis sur trois continents.

La direction de la société mère et des filiales françaises est assurée par le Président du groupe, qui s'appuie sur des directeurs régionaux et des directeurs de sociétés spécialisées. Quant aux filiales internationales, le pouvoir de direction du Président du groupe, nécessaire au juste contrôle et à l'harmonisation des modes de fonctionnement, dépend du pays d'implantation et peut s'exercer au titre d'un mandat social unique ou un mandat social partagé avec le dirigeant local.

La gouvernance de la société mère, Signaux Girod S.A., qui adhère au Code Middlenext, garantit la transparence et l'équilibre. Le Conseil d'administration, qui détermine les grandes orientations stratégiques, contrôle la direction générale et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, compte ainsi deux membres indépendants et trois femmes sur les cinq membres qui le composent. La gouvernance a également choisi le maintien des comités spécialisés d'audit, des rémunérations, et des nominations, bien que n'étant plus obligatoire suite au transfert de cotation des titres sur Euronext Growth.

III-1-3-2- Une stratégie fondée sur des valeurs fortes

La stratégie de croissance du groupe s'articule autour de trois axes :

- Stratégie de conquête du secteur International en développant de nouvelles parts de marchés, proposant de nouvelles activités dans certains pays et en renforçant nos outils de production et de prestations de service,
- Stratégie de spécialisation du secteur Signalisation France en renforçant notre modèle « Fabricant et Installateur » grâce à des produits de qualité et durables et une offre de solutions à plus forte valeur ajoutée,
- Stratégie de différenciation dans le secteur Sociétés spécialisées avec la mise en œuvre de produits haut de gamme et le positionnement en tant qu'expert de la végétalisation urbaine avec un design affirmé.

Cette stratégie se fonde sur des valeurs fortes pour fédérer les femmes et les hommes du groupe autour d'un projet commun et le faire progresser :

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

EXPERTISE & INNOVATION
De la signalisation routière à l'aménagement urbain, notre haut niveau d'exigence nous pousse à innover et à proposer la meilleure qualité de produits et de services. En tant qu'acteur historique de la signalisation, nous partageons notre savoir-faire et notre expertise au service de la route de demain.

Afin de nous adapter aux besoins de nos clients et de proposer une offre pertinente et différenciante de produits et services, nous innovons en permanence. Les enjeux de qualité, de durabilité, d'impact environnemental, de logistique ou encore de facilité de mise en œuvre sont essentiels. Le budget ainsi consacré à l'innovation et au développement par Signaux Girod S.A. est de 332 K€ sur cet exercice contre 360 K€ au titre de l'exercice précédent.

ENGAGEMENT & RESPONSABILITE
Nous inscrivons la responsabilité sociale et environnementale au cœur de notre stratégie en agissant concrètement sur une offre de produits et services éco-conçus, et en intégrant toujours plus le développement durable à notre activité. Nos objectifs : apporter un haut niveau de satisfaction à nos clients et garantir à nos collaborateurs sécurité et qualité de vie au travail.

PROXIMITE & ÉCOUTE
Nous privilégions des valeurs humaines basées sur la simplicité des échanges, la bienveillance et le partage des compétences. Nous sommes à l'écoute de nos clients, nos collaborateurs, et de nos parties prenantes pour construire des relations de confiance à long terme.

III-1-4- La Responsabilité Sociétale des Entreprises au cœur de la stratégie GirodGroup

L'implantation du berceau de l'entreprise au cœur du Parc Naturel du Haut-Jura, nous a naturellement amenés à intégrer les enjeux liés à la protection de l'environnement et à nous engager dans une démarche active depuis de nombreuses années.

III-1-4-1- Une stratégie RSE pilotée par une gouvernance dédiée et un réseau opérationnel

Le Responsable RSE
Rattaché à la direction générale, le Responsable RSE coordonne la stratégie RSE définie et contrôlée par les deux instances dédiées que sont le Comité RSE et le Comité d'audit et travaille en étroite collaboration avec les spécialistes métier (responsables des services QSE, ressources humaines, achats, juridique …), chargés de la collecte des données et de la mise en œuvre de la politique définie en Comité.

Le Comité RSE
Le Comité RSE regroupe en son sein plusieurs directions impliquant le plus haut niveau de l'entreprise puisqu'il est composé de la Direction générale, des directions Finance, Juridique, Ressources humaines, Marketing, Internationale, Industrielle ainsi que des deux dirigeants des filiales spécialisées. Le Comité RSE a pour mission de définir la politique RSE du groupe, de déterminer les enjeux stratégiques et les indicateurs clés pour mesurer la performance, et d'arrêter les plans d'action.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit
Conformément à la recommandation numéro 8 du Code Middlenext, les membres du Conseil d'administration ont mis à la charge du Comité d'audit les attributions suivantes en matière de RSE :

- étudier et faire des recommandations afin de structurer la politique RSE,
- conseiller la direction à propos des objectifs RSE,
- examiner l'efficacité de l'identification et de la gestion des enjeux liés à la RSE,
- examiner les répercussions de la politique RSE sur les décisions d'affaires importantes et faire des recommandations.

Le Conseil d'administration fixe également les objectifs de la Direction générale lesquelles sont en partie fondés sur des critères RSE, à savoir la réduction de la consommation d'énergie.

III-1-4-2- Notre démarche RSE

Les certifications ISO
Soucieux de notre environnement et convaincus de la nécessité de faire de notre engagement responsable un levier de progrès, nous nous sommes, dès les années 2000, engagés volontairement dans un management de la qualité aujourd'hui labellisé par une quadruple certification de notre site principal.

Ces référentiels d'envergure internationale viennent objectivement certifier les actions menées sur le site industriel principal ainsi que dans certaines filiales internationales pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs, pour la satisfaction de ses clients, celle de ses partenaires et pour le respect de l'environnement.

Certifications ISO Signaux Girod S.A.

Engagement pour nos clients
Certification ISO 9001 depuis 2002

Engagement pour nos collaborateurs
Certification ISO 45001 depuis 2012
Elle a remplacé l'OHSAS 18001 en 2021

Engagement pour l'environnement
Certification ISO 14001 depuis 2006

Engagement pour l'énergie
Certification ISO 50001 depuis 2020

Déroulement de la collecte des données et du reporting RSE
Afin de rendre compte de l'atteinte des objectifs, de l'évolution des indicateurs et de l'efficacité des actions menées au Comité RSE, le Responsable RSE accompagne et suit tout au long de l'exercice l'application de la politique décidée, au contact des spécialistes métiers. Lors des échéances de reporting, le Responsable RSE invite les contributeurs à renseigner les données collectées pour ensuite les consolider et les présenter au Comité.

Le Comité RSE se réunit de manière ordinaire à la fin de chaque trimestre pour évaluer l'évolution des indicateurs et apprécier la pertinence des actions mises en œuvre, afin de pouvoir les rectifier le cas échéant. Le Comité se réunit également de manière extraordinaire pour des sujets particuliers et pour décider de la politique à mener pour l'exercice.

Cet exercice a également été marqué par la prise en main par les collaborateurs du logiciel de reporting RSE Tennaxia et de la remontée des historiques. Il permettra d'assurer la transition vers le rapport de durabilité instauré par la CSRD, en fonction des réformes attendues.

La RSE comme outil de communication
La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) fait partie de l'ADN du groupe, elle est vécue comme un outil essentiel de la performance de demain. En raison de la place centrale de la RSE au sein de la stratégie GirodGroup, elle est d'ores et déjà exploitée comme un outil de pilotage et de communication. La publication d'un rapport RSE, mis à jour annuellement, s'inscrit dans cette volonté.

Le groupe porte également une attention particulière à la sensibilisation des collaborateurs à ces sujets et a donc fait de la RSE un thème récurrent de sa communication interne, notamment via le journal d'entreprise Panorama.

L'évaluation de notre démarche RSE
Comme toutes les sociétés qui sont concernées, la DPEF de Signaux Girod doit être vérifiée par un organisme tiers indépendant (OTI) accrédité. Depuis 2017, Signaux Girod confie la vérification de la DPEF à l'OTI Cabinet de Saint Front, chargé de contrôler la sincérité et la conformité des informations.



Pour cette DPEF, le Cabinet de Saint Front a attribué à Signaux Girod la note de 74/100. Cette note, et sa progression, récompense les efforts fournis par le Groupe pour étendre le périmètre et produire des indicateurs pertinents, tout en garantissant la fiabilité des données présentées.

La nature et l'étendue des travaux menés sont plus amplement détaillées dans son rapport présenté à la suite de ce document.

A compter de l'exercice 2025-2026, Signaux Girod se soumet également à l'évaluation de sa politique ESG par l'organisme EcoVadis.

III-1-4-3- Liste des principaux objectifs/enjeux retenus et indicateurs associés

Les enjeux sont déterminés par le Comité RSE après revue des informations listées à l'article R.225-105 du Code de commerce (ancien). Les enjeux sont notés en fonction de leur importance pour le groupe tenant à la probabilité de survenue de l'occurrence et aux conséquences susceptibles d'affecter le groupe et sont retenus ceux ayant le plus fort impact. Dans sa démarche de vigilance, le Comité passe en revue chaque année les enjeux définis par s'assurer du maintien de leur pertinence ou décider de leur évolution ou modification. Pour cet exercice, une réflexion a été lancée sur la correspondance entre les indicateurs déjà observés et ceux demandés par la CSRD.

Pictogramme qualitatif : Pictograme quantitatif :

ENJEU	FORMAT	INDICATEUR	PERIMETRE	% EFF. COUVERT
Sociétaux : Faire preuve d'éthique et de responsabilité dans la conduite de nos affaires				
Promouvoir le respect des conventions fondamentales de l'OIT	qualitatif	Ratification des conventions OIT par pays d'implantation	Groupe	100%
Prévenir toute forme de corruption et garantir le respect des règles de concurrence	quantitatif	Pourcentage du personnel à risque formé	Groupe	100%
Garantir la sécurité des usagers de la route	qualitatif	Offre de produits favorisant la sécurité routière	Groupe	100%
Améliorer la qualité de vie en milieu urbain	qualitatif	Offre de produits favorisant la qualité de vie en milieu urbain	Groupe	100%
Promouvoir des relations fournisseurs et sous-traitants claires et durables	qualitatif	Procédures de sélection et d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants	Signaux Girod SA	30,6%
Garantir la satisfaction clients	quantitatif	Taux moyen de conformités clients	Signaux Girod SA	30,6%
Soutenir les territoires et les communautés	qualitatif	Projets en faveur du développement économique et culturel local	Groupe	100%
Sociaux : Fédérer et protéger les femmes et les hommes				
Intégrer les nouveaux collaborateurs	quantitatif	Taux de réalisation des intégrations formalisées *(en construction)*	France	68,7%
Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs	quantitatif	Taux de fréquence AT	Groupe	100%
	quantitatif	Taux de gravité AT	Groupe	100%
Améliorer la relation de travail	quantitatif	Taux de réalisation des entretiens individuels *(en construction)*	France	68,7%
	quantitatif	Taux d'absentéisme	Groupe	100%
Garantir le développement des compétences de tous	quantitatif	Taux de salariés formés	Groupe	100%
Partager la valeur	quantitatif	Taux d'entités ayant mis en place une modalité visant à associer les collaborateurs à la prospérité de l'entreprise *(en construction)*	France	68,7%

Garantir l'égalité professionnel femmes / hommes		Taux de femmes et d'hommes formés *(en construction)*	France	68,7%
Favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap		Taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap	Groupe	100%
Œuvrer en faveur de la mixité socio-économique et de la diversité intergénérationnelle		Partenariats et modalités d'insertion professionnelle	France	68,7%
Garantir un dialogue social constructif		Tenue des réunions des instances représentatives du personnel	France	68,7%
Mesurer la satisfaction et l'engagement des salariés		Baromètre social : Taux de satisfaction globale	Groupe	100%
Communiquer efficacement en interne		Outils de communication interne	Groupe	100%
Environnementaux : Minimiser l'impact de nos activités sur la planète				
		Ratio KWh/chiffre d'affaires	Groupe*	96%
Réduire la consommation d'électricité et de gaz		Ratio KWh/chiffre d'affaires fourniture du site industriel principal	Signaux Girod SA	30,6%
Utiliser des énergies renouvelables		Installations de production d'énergie renouvelable	Groupe	100%
Controler la consommation de carburant		Ratio $kgCO_2$/chiffre d'affaires	Groupe*	94,6%
Réduire nos émissions de gaz à effet de serre		Bilan GES	Signalisation France	59,8%
Maitriser la consommation d'eau		Ratio m^3/chiffre d'affaires	Groupe*	80,4%
Rationaliser l'utilisation des matières premières et favoriser l'économie circulaire		Conception responsable et optimisation des produits	France	68,7%
Gérer les déchets de manière responsable		Ratio volume déchets non-revalorisés sur chiffre d'affaires	France	68,7%
Protéger la biodiversité		Surface végétalisée en m^2	Atech	6,6%
Prévenir les risques de pollution		Contrôle et prévention des rejets	France	68,7%

III-1-5- La chaine de valeurs et les parties prenantes

Attente des parties prenantes

Dans la perspective d'une transition à un rapport conforme aux exigences de la CSRD, le groupe dialoguer avec les parties prenantes afin d'évaluer leurs attentes sur la performance environnementale, sociale et de fouvernance de l'entreprise. Cette démarche permettra de comprendre leurs priorités, d'adapter les actions du groupe notamment dans un but de gestion responsable, de transparence et de confiance des parties prenantes sur des thèmes tels que la la sécurité et le bien-être des salariés, la qualité et la durabilité de l'offre, la protection de l'environnement et l'éthique dans les relations commerciales.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Chaine de valeurs et parties prenantes



III-1-6- Le modèle d'affaires



 © Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

III-2 - En Enjeux sociétaux : Faire preuve d'éthique et de responsabilité dans la conduite de nos affaires

L'activité même du groupe traduit son engagement en faveur des enjeux sociétaux majeurs que sont la sécurité des usagers de la route et le bien-être de tous dans les espaces publics.

Dans l'exercice de ses activités, le groupe s'attache à se conformer aux règles qui lui sont applicables, et cultive l'intégrité et la transparence pour une performance durable. Ses valeurs d'engagement, de responsabilité, de proximité et d'écoute sont aussi appliquées dans les relations entretenues avec les parties prenantes.

Parmi ces règles, un sujet maitrisé par le groupe depuis plusieurs années est sa mise en conformité au Règlement général sur la protection des données, qui nécessite un travail constant.

Management des enjeux sociétaux
Les politiques arrêtées en la matière par le Comité ou la direction sont mises en œuvre par les différentes fonctions concernées que sont les services commerciaux et Développement de l'offre, le service Juridique, avec l'appui du service Ressources humaines, et le service Achats.

III-2-1- Agir avec éthique



Dans la conduite de ses affaires, le groupe promeut un strict respect de la règlementation en vigueur et des règles éthiques. Un code de conduite anticorruption a été rédigé et adopté au sein du groupe. Une charte d'éthique dans les affaires et RSE est en cours d'adoption. Un dispositif d'alerte a été implanté en 2023.

III-2-1-1- Promouvoir le respect des conventions fondamentales de l'OIT

Le respect des règles relatives au travail décent, notamment celles précisées par les conventions fondamentales de l'OIT, sont un enjeu majeur pour l'entreprise. Tout manquement expose à des risques juridiques, réputationnels et sociaux, susceptibles d'affecter la confiance des collaborateurs, des partenaires et des clients, ainsi que la pérennité des activités.

Le Groupe adhère aux principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et aux 10 conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) portant sur :

- le travail forcé ;
- la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- le droit d'organisation et de négociation collective ;
- l'égalité des rémunérations ;
- l'abolition du travail forcé ;
- les discriminations ;
- l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- les pires formes de travail des enfants ;
- le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail ;
- et sur la sécurité et la santé des travailleurs.

Les pays dans lesquels le groupe est implanté ont ratifié au moins 8 des conventions, savoir : 10 pour la Belgique et la Tchéquie, 8 pour la France, la Hongrie, la Roumanie, le Maroc, la Bulgarie, la Colombie et le Pérou.

III-2-1-2- Prévenir toute forme de corruption et garantir le respect des règles de concurrence

Les principaux clients du groupe sont les collectivités territoriales en charge de l'aménagement et de l'entretien des routes et des espaces publics. L'éthique dans la conduite des affaires, qui comprend notamment la lutte contre la corruption et le respect des règles de concurrence, est donc un haut point de vigilance. Le risque d'une sanction d'interdiction de soumissionner à des marchés publics impose également l'application par le groupe d'une tolérance zéro à l'égard de toute forme de comportements contraires à ceux édictés par le groupe. De plus, le risque encouru par le groupe est celui de l'altération de son image impactant directement ses performances.

En raison du dépassement des seuils, le groupe doit se conformer au dispositif mis en place par la loi n° 2016-1691 dite « Sapin II », anticipée depuis plusieurs années. Une analyse des risques a été menée sur le groupe et a abouti à l'établissement d'une cartographie et de la désignation du personnel à risque. Au cours de l'exercice 2024/2025, la formation du personnel à risque, dispensée depuis plusieurs années uniquement aux nouveaux arrivants du personnel français, a été étendue au groupe dans son ensemble (100% des effectifs) via une plateforme e-learning. Outre, la formation, le plan d'action visant à réduire les risques figure aussi l'intégration de clauses relatives au respect des règles de concurrence et anti-corruption dans les contrats avec les parties prenantes.

Taux de personnel à risque formé au dispositif anticorruption (Groupe)



Cette nouvelle formation a été adressée à l'ensemble du personnel à risque. Au 30 septembre 2025, 71% des collaborateurs identifiés ont terminé le programme de formation. Ce chiffre ne peut être comparé aux précédents qui ne présentaient que le nombre de nouveaux arrivants formés.

Objectif : 100 % du personnel à risque du Groupe formé au 30 septembre 2026

III-2-2- Œuvrer pour la sécurité des usagers et l'aménagement du territoire



III-2-2-1- Garantir la sécurité des usagers de la route

En tant que fabricant de signalisation routière, la sécurité des usagers de la route est un enjeu important pour le groupe, qui propose à ses clients des solutions innovantes contribuant à assurer des infrastructures routières sûres et fiables pour les usagers, garantissant sa réputation et la confiance de ses clients.

La sécurisation des espaces de circulation, notre cœur de métier, prend tout son sens à l'heure de l'expansion des mobilités douces (transports en commun, véhicules électriques, cycles…) car le groupe participe à la signalisation des zones dédiées et la sécurité des usagers. Notre mission comprend également la protection des plus fragiles par l'aménagement des abords des écoles et la mise aux normes « Accessibilité des personnes à mobilité réduite » dans les espaces publics.

L'objectif de sécurisation se manifeste à différents niveaux :

- par l'information des usagers de la règlementation en vigueur, grâce à notre offre de panneaux et marquages routiers,
- par l'orientation des flux, grâce à notre offre de signalisation directionnelle,
- par l'incitation des usagers à adopter un comportement responsable, grâce à notre offre de ralentisseurs, de coussins berlinois et de radars pédagogiques,
- par la réduction des conséquences accidents, grâce à notre offre de supports à sécurité passive.
- par l'avertissement de dangers aux usagers, grâce à notre offre de signalisation renforcée intelligente et autonome (passage piétons, sorties d'écoles, crues…)

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

III-2-2-2- Améliorer la qualité de vie en milieu urbain

En tant que fabricant de signalisation et de mobilier urbain, y compris végétalisé, l'enjeu pour l'entreprise est de contribuer à améliorer la qualité de vie dans les espaces publics et de répondre aux attentes de la société et des communautés locales, notamment la prise de conscience du réchauffement climatique ou encore celles liées aux objets connectés, à la route de demain et à la SmartCity. Les solutions proposées doivent privilégier le confort et le bien-être des usagers, mais aussi favoriser la biodiversité en milieu urbain.

Le groupe conçoit et commercialise des solutions de signalisation et de mobilier urbain et développe des produits fonctionnels, durables et esthétiques, incluant des éléments végétalisés, mais également connectés. La recherche et l'innovation font partie intégrante de sa stratégie pour améliorer ses produits et répondre aux besoins des villes et des usagers.

Notre groupe, au travers de ses activités, propose des solutions concrètes :

Au niveau du pôle Signalisation France :

- par la proposition d'une offre de mobiliers urbains à destination des mobilités douces, comme l'abri BeMax,
- par le développement de solutions intelligentes au service de la sécurité et de la gestion des espaces publics comme l'interface web DixitLive permettant de consulter les informations du journal électronique Edito en temps réel sur objet connecté.
- en proposant une offre de signalétique directionnelle, historique et touristique.

Au niveau du pôle Sociétés spécialisées :

- par la proposition d'une offre de mobiliers végétalisés et de fleurissement, équipés de systèmes d'arrosage raisonné, permettant d'embellir les espaces publics mais également de lutter contre les ilots de chaleur et de contribuer à la restauration de la biodiversité en milieu urbain.
- en proposant des mobiliers urbains contribuant à la sécurité et à la propreté des espaces urbains, comme des corbeilles de propreté.

Au niveau du pôle Activités internationales :

En complément des activités précitées,

- par l'installation de murs anti-bruit permettant de réduire les nuisances sonores pour les riverains.
- par la gestion d'accès.

III-2-3- Collaborer avec les parties prenantes de manière responsable et transparente



III-2-3-1- Promouvoir des relations fournisseurs et sous-traitants claires et durables

Promouvoir des relations fournisseurs et sous-traitants claires et durables est un enjeu stratégique pour l'entreprise et permet de renforcer la transparence, la conformité et la confiance au sein de la chaîne d'approvisionnement, tout en réduisant les risques sociaux, éthiques et environnementaux et en créant de la valeur partagée.

Le groupe attache une grande importance à développer un dialogue constructif avec tous les acteurs concernés par son activité.

Un cahier des charges général a été mis en place en 2021 afin de définir les exigences générales qui régissent la relation entre le groupe les parties prenantes externes. Il est complété chaque fois que nécessaire par un cahier des charges techniques qui définit les exigences techniques des produits. Les impacts environnementaux figurent parmi les critères de choix des nouveaux fournisseurs. Il est également demandé aux fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter les principes fondamentaux de l'OIT. Une charte éthique et RSE est en cours de rédaction et le groupe devra procéder à l'évaluation des tiers dans le cadre de la loi Sapin II.

Les relations avec les fournisseurs sont définies en interne par des politiques au niveau du siège qui gère de manière centralisée une large part des achats du périmètre Signalisation France, grâce à un référentiel commun, ce qui garantit une meilleure gestion et une rationalisation efficace des achats. Le moment de la contractualisation est l'occasion d'exposer les attentes de l'entreprise et par là-même d'instaurer d'emblée une relation équilibrée et de longue durée.

Les contrats doivent intégrer des clauses claires et assurer l'équité financière dans la relation.

Deux fois par an, le service achats procède à une évaluation des fournisseurs et des partenaires stratégiques dont les sous-traitants industriels et les transporteurs. A l'issue de cette évaluation, des demandes peuvent être adressées aux partenaires pour obtenir un engagement et un plan d'actions afin de maintenir un standard de qualité. Elle peut mener à des déférencements décidés dans les situations les plus délicates. Cette évaluation est consolidée par le dispositif d'évaluation des tiers géré par le service juridique, imposé par la Loi Sapin II.

Concernant la sous-traitance travaux, celle-ci fait l'objet d'un suivi trimestriel par le service juridique, permettant d'identifier les nouveaux partenaires et de mettre à jour des documents obligatoires des sous-traitants sous contrat.

III-2-3-2- Garantir la satisfaction clients

L'écoute et la recherche permanente de la satisfaction des besoins, par des services adaptés à leur exigences et répondant à leurs problématiques, sont les piliers de notre relation clients et permettent son amélioration.

La démarche qualité est une politique transversale au sein de l'entreprise. Elle est donc menée au regard des autres objectifs tels que la performance environnementale et la sécurité des employés. Elle est déployée par le service QSE dans un souci permanant d'évaluation et d'amélioration continue. Chaque réclamation est analysée avant d'être traitée par le service après-vente qui transmet ensuite la réclamation au service concerné. Le service Supply Chain de Signaux Girod S.A. suit la performance en termes de respect des délais de livraison.

L'implication dans la satisfaction clients se concrétise par l'obtention de la norme ISO 9001 les entités Signaux Girod S.A., GSR et GS PLUS.

Taux moyen de conformité clients (Signaux Girod S.A.)

Le taux de conformité clients (On Quality Delivery) mesure le taux de commandes sans réclamations clients liées à la fabrication. Il est suivi par le service QSE de Signaux Girod S.A.

Objectif : Taux de conformité client supérieur à 98,4%



III-2-4- Soutenir les territoires et les communautés



Soutenir les territoires constitue un enjeu stratégique pour le groupe. L'implantation de sites de production et le recrutement de main-d'œuvre locale, ainsi que le soutien à des associations locales favorisent le développement économique et social des territoires en créant de la valeur partagée avec les parties prenantes et contribuent également à améliorer le bien-être collectif et à renforcer la réputation de l'entreprise.

Le groupe, dans sa stratégie de développement, fait le choix de produire localement pour assurer à ses clients un service réactif, réduire son impact environnemental et développer l'activité économique territoriale. Les sites de production sont implantés dans les pays où la société exerce principalement son activité et sont des acteurs importants du tissu local.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

La société Girod Colombia promeut le recrutement d'une main d'œuvre locale en donnant la priorité aux habitants des zones proches des projets de travaux, permettant ainsi de contribuer au développement économique régional.

La société tchèque GS PLUS soutient la fondation caritative Emil, association qui promeut la pratique d'activités sportives pour les enfants et jeunes adultes en situation de handicap. Les employés participent volontairement à un évènement de charité au marché de Noël de la ville de Brno, lors duquel 100 % des gains obtenus sont reversés à l'association.

Chaque année, la société GSR parraine des projets locaux dans le cadre des dispositions prévues par la législation fiscale roumaine. Cette année les organisations parrainées sont les suivantes :

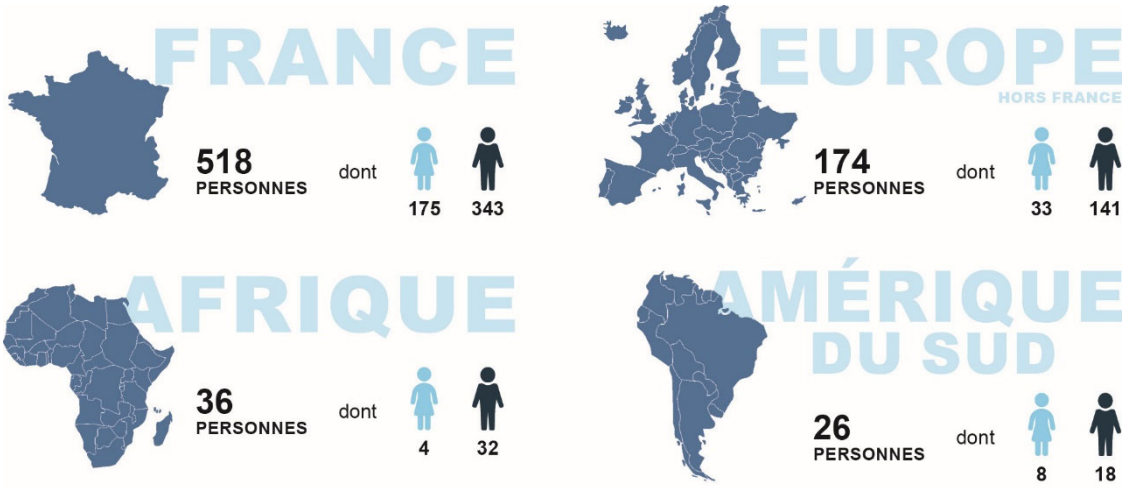
- Association Prin Banat qui œuvre à promouvoir les valeurs locales et à encourager le tourisme dans cette région de Roumanie,
- Association Om Pe Munte qui soutient des projets de développement culturel, éducatif, social, touristique, écologique et économique, tant au niveau local que national et international.

AVEC POUR AMBITION DE NOUS INSCRIRE DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET AGIR POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS EN FRANCE, NOUS SOMMES ADHERENTS A LA FRENCH FAB, REFLET DE LA FIERTE DE L'EXCELLENCE FRANÇAISE !

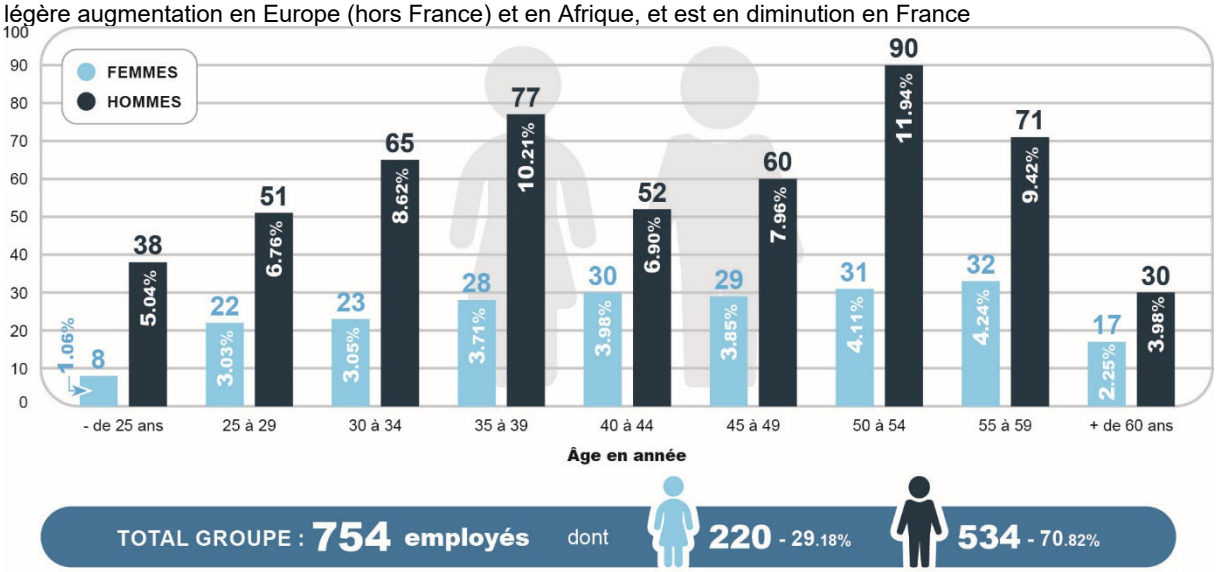
III-3 - Enjeux sociaux : fédérer et protéger les femmes et les hommes

Les relations humaines du groupe reposent principalement sur la valeur Proximité & Écoute. La simplicité des échanges, la bienveillance et le partage des compétences permettent d'entretenir un climat de confiance et de travailler efficacement ensemble. Dans le cadre de la satisfaction clients, la rétention et le développement des compétences sont des leviers d'efficacités privilégiés.

Management des enjeux sociaux
Les politiques sociales sont arrêtés au niveau du Comité RSE et au niveau de la Direction des Ressources humaines. Elles sont mises en œuvre par le service Ressources humaines, avec l'appui de la Direction Internationale.



Analyse des effectifs de Girodgroup
Le groupe compte 754 collaborateurs au 30 septembre 2025 (contre 774 au 30 septembre 2024). L'effectif est en légère augmentation en Europe (hors France) et en Afrique, et est en diminution en France



III-3-1- Développer une relation de long terme entre les collaborateurs et le groupe



III-3-1-1- Intégrer les nouveaux collaborateurs

L'intégration réussie d'un collaborateur est la base nécessaire à la la construction d'une relation sur le long terme et donc à la continuité des activités et la transmission des compétences. Une intégration insuffisante expose l'entreprise à des risques accrus de turnover et de baisse de performance. Elle bénéficie à la marque employeur et permet au nouvel arrivant :

- de comprendre le groupe dans son ensemble et dans sa diversité,
- d'appréhender son rôle et sa place dans celui-ci,
- de s'approprier la culture du groupe, son organisation et ses règles de fonctionnement.

L'intégration doit être adapté au poste de l'arrivant et individualisée. Sur le périmètre Signalisation France, un livret d'accueil est remis à chaque nouveau collaborateur lors de son arrivée. Le processus d'intégration dépend ensuite du secteur d'activité du collaborateur et prend la forme d'un parcours d'intégration spécifique au site industriel principal, si le poste le requiert. Sur les autres secteurs, l'intégration s'effectue principalement par la remise d'une documentation et l'accompagnement du manager. Un suivi individualisé par points téléphoniques est mis en place par le service ressources humaines pour certains arrivants. L'intégration peut prendre la forme d'un accompagnement à la recherche d'un logement grâce à l'appui du partenaire Action logement et pour l'organisation de covoiturage.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Taux de réalisation des intégrations formalisées
(France / Groupe – En construction)



L'indicateur est mesuré sur le périmètre France et concerne les nouveaux embauchés (CDI, CDD > 24 mois, Alternants) sur l'exercice. La direction des Ressources humaines et la direction International travaillent actuellement au déploiement du dispositif aux filiales internationales.

Objectif : 100 % des nouveaux embauchés sur le Groupe intégrés pour l'exercice 2025-2026

III-3-1-2- Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs

La sécurité au travail et la prévention en matière de santé des salariés sont une responsabilité prioritaire du groupe. La maîtrise des risques sur l'intégrité physique et morale des collaborateurs est un enjeu humain évident mais également financier en raison des coûts engendrés en cas d'accidents et d'absences et des sanctions liées au non-respect des dispositions légales et règlementaires. Maîtriser les risques permet d'accroitre le bien-être et l'épanouissement des salariés, de gagner en efficacité et en productivité et peut être un facteur de fidélisation des équipes.

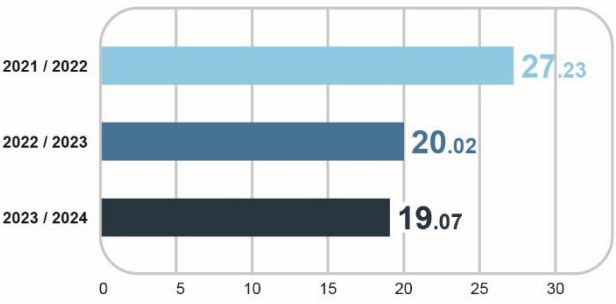
Des systèmes de management adaptés à chaque activité
La structuration des activités du groupe l'a amené à mettre en place une politique en matière d'hygiène, de santé, sécurité spécialisée concrétisée par des fonctions QSE spécialisée à l'usine de production et dans chaque région de France. Sur les autres pôles, les questions d'hygiène, de santé et sécurité sont prises en charge localement en raison fois des spécificités règlementaires propres de chaque entité et de leurs activités et enjeux.

Sur le site industriel principal, nos engagements en matière de santé et sécurité au travail ont été reconnus par la certification ISO 45001, obtenue en 2012 (OHSAS 18001) dont les enjeux sont d'améliorer les conditions de travail de nos salariés, de prévenir les accidents, évaluer les risques et les réduire.

Prévenir les accidents et situations à risques
Les risques professionnels liés aux activités font l'objet d'analyses spécifiques sur la base du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) actualisé régulièrement. Des moyens de réduction des risques sont ensuite identifiés et mis en œuvre. Les actions de prévention sont construites autour de trois principes : former, informer, et sensibiliser. Une campagne de formation à la sécurité a eu lieu sur le site principal sur l'exercice. La promotion de la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs est également favorisée en associant une part de la rémunération des directeurs français à la réalisation d'objectifs relatifs à ces enjeux. Les indicateurs suivants sont mesurés au niveau du Groupe dans son ensemble (100% des effectifs).

Les deux indicateurs suivants sont mesurés sur l'ensemble du groupe. La taille des effectifs a une influence importante sur l'évolution des taux. Les objectifs ont été définis compte tenu des dernières moyennes connues du secteur de la métallurgie (TF : 13,5 / TG : 1,0) et des travaux publics (TF : 26,2 / TG : 2,4) en France.

Taux de fréquence (Groupe)





Taux de gravité (Groupe)



Objectif : Taux de fréquence inférieur ou égal à 25 et taux de gravité inférieur ou égal à 2

III-3-1-3- Améliorer la relation de travail

Concilier l'amélioration des conditions de travail et performance globale est un enjeu majeur de l'entreprise. Améliorer le bien-être des salariés permet de renforcer la qualité de la relation de travail qui est gage de motivation, de coopération harmonieuse et d'engagement des salariés. La qualité de vie au travail participe à la pérennité et la croissance des activités du groupe car elle permet de gagner en efficacité et en productivité en limitant le turnover, réduisant l'absentéisme, et attirant de nouveaux profils. Elle est un levier d'efficacité opérationnelle garante de la satisfaction clients et un enjeu crucial de la marque employeur.

Les actions menées sont adaptées à l'entité et combinent plusieurs éléments :

- l'assurance de bonnes conditions matérielles et de confort au travail,
- une organisation claire et un management responsable,
- l'équilibre vie professionnelle vie privée,
- l'accompagnement des grands changements dans l'entreprise (réorganisation, intégration de nouvelles technologies…)

Renforcer la qualité de vie au travail
La société Signaux Girod S.A. a structuré son action en matière de qualité de vie au travail, dans le cadre de la certification ISO 45001. Leurs impacts et effets sont mesurés régulièrement par le biais de questionnaires approfondis, largement diffusés. Le dernier mis en place fin 2020 pour tous les salariés de l'usine de Bellefontaine a permis d'évaluer quatre thématiques : pratiques d'encadrement / environnement de travail / conciliation vie professionnelle /vie personnelle / habitudes de vie. Un plan d'actions a été défini en conséquence.

Promouvoir un management clair et constructif
Les managers sont le lien principal entre la direction et les collaborateurs, dont la mission fondamentale est d'obtenir la performance de leurs équipes en vue d'atteindre des objectifs. Une organisation adéquate doit donc être mise en place afin de garantir l'efficacité des collaborateurs et une capacité d'adaptation au changement. Pour promouvoir un management clair et constructif, le groupe met en place des formations management de proximité ou des séances de coaching individualisé au moment de leur intégration ou dans les premiers mois de leur prise de poste. Pour suivre, évaluer et améliorer la relation managériale, le groupe prévoit un entretien individuel annuel qui sera déployé dans toutes les entités du groupe.

Agir en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
Dans le groupe, l'organisation du temps de travail varie en fonction du contexte local et de l'activité de la filiale. Le baromètre social 2024 indique un taux de satisfaction des salariés sur l'équilibre entre leurs vies professionnelle et personnelle à 83,3%, soit 3 points de plus que lors de l'édition 2021. L'équilibre vie professionnelle-vie personnelle est renforcée par des systèmes de modulation du temps de travail et de télétravail et garanti par le droit à la déconnexion et le dispositif de suivi des temps de travail.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

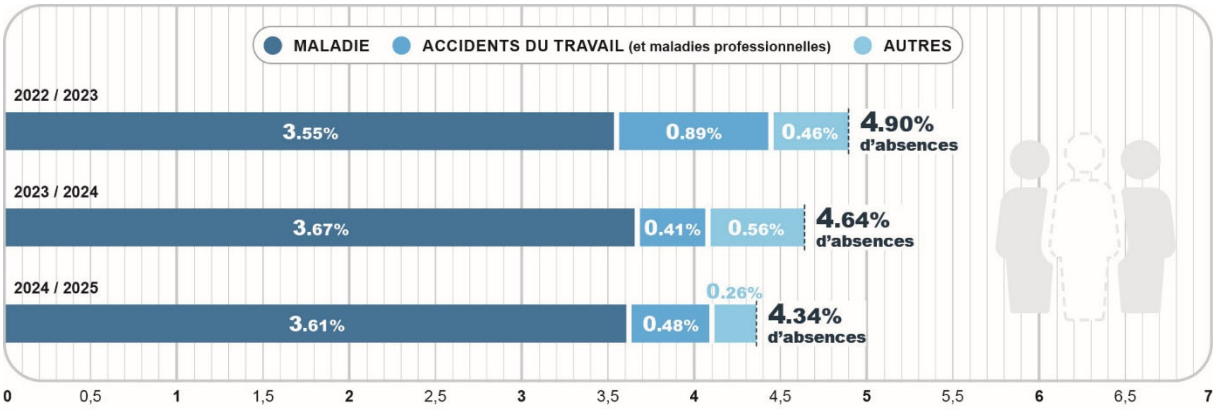
Taux de réalisation des entretiens individuels annuels
(France – en construction / Groupe)



Pour cet exercice, l'indicateur est mesuré sur le périmètre France. La direction internationale et la direction des ressources humaines travaillent à l'implantation d'un système d'entretiens harmonisé sur les filiales internationales afin d'atteindre l'objectif.

Objectif : 90% de réalisation d'entretiens annuels sur le Groupe au 30 septembre 2026

Taux d'absentéisme (Groupe)
Cet indicateur est mesuré sur l'ensemble du groupe.



Objectif : Taux d'absence pour Maladie inférieur ou égal à 4,2%

III-3-1-4- Garantir le développement des compétences de tous

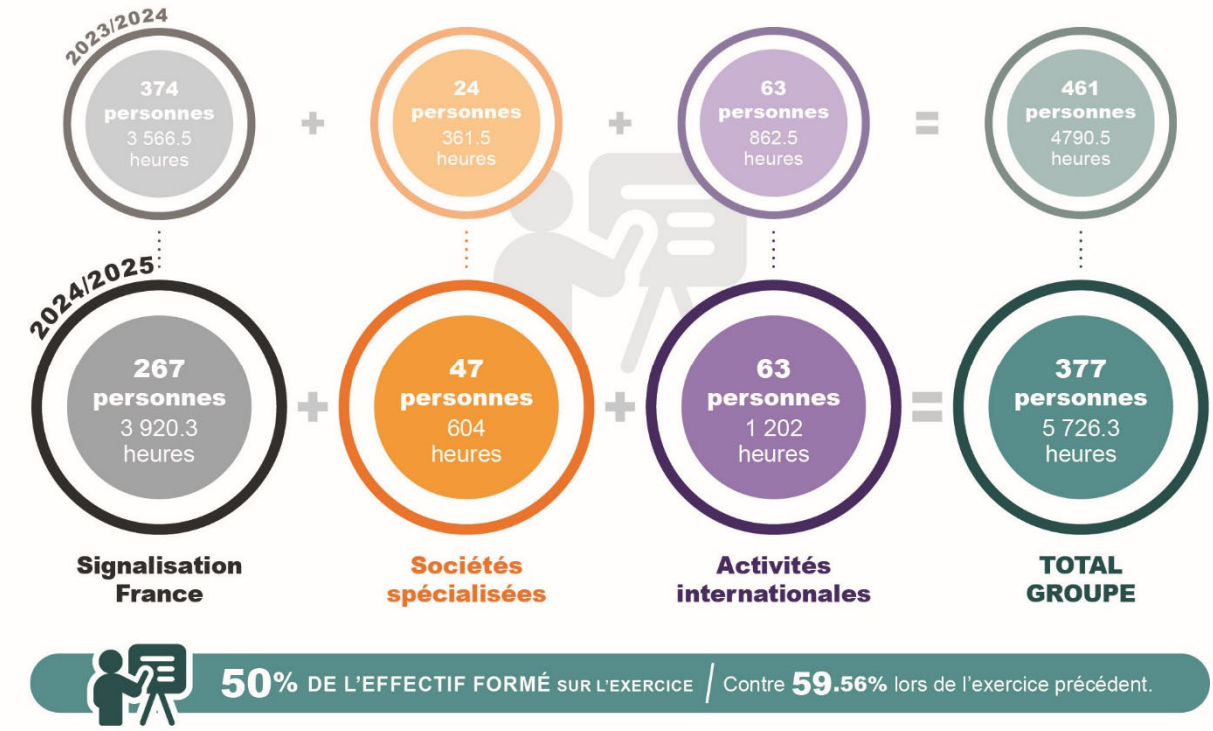
La formation professionnelle est un levier d'amélioration individuelle et collective. Elle permet à chacun de maintenir ses compétences en tenant compte des évolutions des emplois et des technologies et contribue à la performance de l'entreprise et au maintien d'un service compétitif et de qualité pour nos clients. L'enrichissement des connaissances renforce également l'implication des collaborateurs, accroit leur employabilité et permet à chacun de s'inscrire dans la durée dans le poste occupé en offrant des perspectives d'évolution de ses fonctions.

La politique de formation du groupe est mise en œuvre grâce à un service interne dédié dont la mission est de recenser et de répondre aux besoins de formation. Il diffuse ensuite un catalogue de formation interne et organise, en partenariat avec des organismes externes, des formations sur diverses thématiques. Il développe également des modules de formation en e-learning notamment des formations spécifiques à notre activité ou encore des formations à l'ERP. Une partie des formations dispensées sont liées aux contraintes réglementaires. Cette politique permet aux collaborateurs d'avoir accès en permanence aux nouvelles compétences nécessaires à leur poste et d'approfondir en permanence leurs connaissances ainsi que, pour les plus experts d'entre eux, de transmettre leur savoir à leurs collègues via un système de tutorat et de formations internes.

Parmi les actions notables, la société tchèque GS PLUS a proposé à tous ses salariés une formation d'anglais hebdomadaire.

Nombre de salariés formés et d'heures de formation (Groupe)

L'indicateur est mesuré sur l'ensemble du Groupe. La loi française imposant de faire bénéficier chaque salarié d'au moins 1 formation sur une période 6 ans induit qu'au moins 16,67% des salariés soit formés chaque année en moyenne. Le groupe fixe l'objectif à un chiffre supérieur à 25%, soit au moins 1 formation sur une période de 4 ans.



Avec 50% de l'effectif formé pour cet exercice, l'indicateur est en baisse, mais reste au-dessus de l'objectif. Le nombre d'heure consacré à la formation est lui en hausse, tant en valeur absolue (5 726,3 heures contre 4 790,5 heures) qu'en valeur relative rapportée au temps travaillé, passant de 3,80 heures à 4,46 heures pour 1000 heures travaillées.

Objectif : 25% du personnel formé à chaque exercice

III-3-2- Partager la valeur

Le contrat social qui lie les collaborateurs au groupe est fondé sur la notion de partage de la valeur. La prospérité de l'entreprise doit concerner tous ceux qui y contribuent. Un système de partage de la valeur favorise l'équité, la motivation et la fidélisation au sein de l'entreprise et par conséquent, améliore la compétitivité de l'entreprise. Un partage insuffisant et non transparent peut générer frustration et désengagement. Le groupe souhaite donc que dans chaque entité qui le compose au moins une modalité visant à associer les collaborateurs à la prospérité de leur entreprise soit mise en place.

Accords collectifs en cours au 30 septembre 2025

- **Signaux Girod S.A. :** accords d'intéressement et de participation en vigueur,
- **Signaux Girod Sud :** accord d'intéressement en vigueur,
- **Signaux Girod Nord :** accord d'intéressement en vigueur,
- **Signaux Girod Est :** accord d'intéressement en vigueur,
- **Signaux Girod Ouest :** accord d'intéressement en vigueur,
- **Signaux Girod La Réunion :** accord d'intéressement en vigueur,
- **Atech :** accord d'intéressement en vigueur,
- **Concept Urbain :** accord d'intéressement en vigueur.

 © Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Taux d'entités ayant mis en place une modalité visant à associer les collaborateurs à la prospérité de l'entreprise (Groupe – en construction)

Sur les pôles Signalisation France et Sociétés spécialisées, toutes les filiales ont mis en place de modalité de visant à associer les collaborateurs à la prospérité de leur entreprise. Les directions Ressources humaines et International travaillent au déploiement de systèmes de partage de la valeur sur les filiales internationales.

Objectif : 80% des effectifs bénéficiant d'un système de partage de la valeur au 30 septembre 2026

III-3-3- Encourager la diversité au sein du groupe



La diversité des profils permet de stimuler l'attractivité, l'engagement et la fidélité au sein de l'entreprise et est un levier d'amélioration de la performance. La multiplicité des talents et les expériences variées permettent aux collaborateurs d'aborder différemment les problèmes en vue de les résoudre. Une surveillance accrue est exercée pour prévenir toutes formes de discrimination et considérer les besoins de chacun dans le respect et la dignité de toutes les identités et à toutes les étapes de la relation de travail et notamment au stade du recrutement. Celui-ci doit être efficace et non discriminant. Le dispositif de recrutement repose donc sur :

- une définition claire des besoins,
- une communication pertinente des offres,
- une objectivation de la sélection des candidats.

Le groupe, en recherche permanente de nouvelles compétences, a décidé de s'appuyer sur ses collaborateurs grâce à un système de cooptation pour trouver des profils intéressants en les incitant à recommander des personnes de leur réseau.

III-3-3-1- Garantir l'égalité professionnelle femmes / hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes garantie une plus grande représentativité et l'opportunité de fidéliser ses collaborateurs en améliorant le climat social. Le non-respect de ce principe peut générer des risques de discrimination, de désengagement et nuire à l'attractivité de l'entreprise. Le déséquilibre entre le nombre de femmes et hommes salariés au sein du Groupe (2,39 hommes pour 1 femme) s'explique par un intérêt moins marqué des femmes pour les métiers des travaux publics et de la métallurgie.

Le principe d'égalité professionnelle s'applique dès l'embauche des salariés par la mise en œuvre d'une méthodologie de recrutement basée sur des critères objectifs de compétences professionnelles, visant à pourvoir à des besoins de compétences définis, en suivant une procédure formalisée.
Le plan d'actions égalité professionnelle déployé sur le périmètre Signalisation France et Sociétés spécialisées repose notamment sur l'égalité d'accès à la formation.

La formation professionnelle se divise en deux catégories bien distinctes :

- d'une part, les formations obligatoires, qui doivent être dispensées par l'entreprise à toute personne concernée et qui échappe donc à toute mesure d'égalité objectivée,
- d'autre part, les formations destinées à développer les compétences des collaborateurs, pour lesquelles l'entreprise doit atteindre une égalité d'accès entre les femmes et les hommes qui la composent.

L'objectivation des indicateurs d'égalité, comme pour d'autres indicateurs, se heurte à la taille limitée des effectifs, qui rend les résultats sensibles à l'évolution des salariés par catégorie.

Pourcentage de femmes et d'hommes formés (France)

377 salariés différents ont été formés dont 27,06% de femmes et 72,94% d'hommes. En tenant compte de la répartition des hommes et des femmes au sein du périmètre, le taux corrigé est de 47,38% de femmes et 52,62% d'hommes.

Le service Ressources humaines du groupe construit les outils pour un suivi global au niveau du Groupe.

Objectif : Proportion de femmes et d'hommes ayant bénéficié d'une formation de 50% (-/+ 10), à déployer sur le groupe pour l'exercice 2025-2026





III-3-3-2- Favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap

Les conditions d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap constituent un enjeu éthique majeur et un fort levier de cohésion sociale au sein du groupe car elles garantissent l'égalité des chances et un environnement de travail accessible à tous et renforcent la diversité et l'image de l'entreprise. Le manque d'inclusion peut, lui, entraîner démotivation et perte de talents.

L'approche du groupe consiste à permettre l'accès à l'emploi et le maintien en poste des personnes en situation de handicap et leur garantir une intégration durable. Le groupe les soutient en adaptant leurs postes et/ou leurs conditions de travail. Ainsi, grâce notamment l'appui du réseau des CAP emploi et des médecins du travail, des aménagements pertinents sont réalisés chaque année. Le suivi de l'inclusion des travailleurs en situation de handicap fait l'objet d'un pilotage mensuel par la direction des Ressources humaines.

La société Signaux Girod S.A. a également recours à l'ESAT, notamment pour l'entretien des espaces verts, l'assemblage de certains de nos produits, et le conditionnement de pièces. L'objectivation tient compte des difficultés de recrutement existantes dans le secteur de la métallurgie et des travaux publics de manière générale.

Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap (Groupe)

Cet indicateur, mesuré sur l'ensemble du Groupe, est calculé en comparant le nombre de travailleurs en situation de handicap, au sens de la définition donnée par l'OIT dans sa Convention relative aux droits des personnes handicapées, à l'effectif total en ETP.

Objectif : 3% d'emploi de travailleurs en situation de handicap sur le Groupe



III-3-3-3- Œuvrer en faveur de la mixité socio-économique et de la diversité intergénérationnelle

La promotion de la mixité socio-économique et la diversité intergénérationnelle est un point important car elle favorise un échange de perspectives et de compétences variées, dans un contexte où les inégalités d'accès à l'emploi et les fractures générationnelles peuvent freiner l'innovation et la cohésion sociale. Une absence de diversité peut affaiblir la créativité et la résilience de l'entreprise.

La diversité est encouragée à travers diverses actions et notamment la recherche de partenariats avec des organismes dédiés à l'emploi ou des établissements de formation et l'accueil d'apprenants en immersion professionnelle. Le groupe propose également des formations destinées à développer les compétences des collaborateurs.

La société Signaux Girod S.A. bénéficie d'un partenariat avec France Travail avec le Plan d'Engagement vers l'Emploi et l'Insertion, dispositif visant à structurer l'accompagnement des demandeurs d'emploi ou des personnes éloignées de l'emploi en proposant un plan individualisé. Elle accueille également des stagiaires et alternants au sein de ses effectifs.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

III-3-4- Favoriser la communication et le dialogue social



III-3-4-1- Garantir un dialogue social constructif

Garantir un dialogue social constructif avec les instances représentatives du personnel est un enjeu social clé. Il permet de prévenir les conflits, d'améliorer les conditions de travail et de renforcer l'engagement et la confiance des collaborateurs et contribue ainsi à la performance collective de l'entreprise.

Girodgroup respecte l'ensemble des législations applicables aux diverses sociétés du groupe en matière d'instances représentatives du personnel. Un dialogue social sain et constructif favorise la cohésion dans l'entreprise et associe le salarié à la stratégie de l'entreprise. Le dialogue social fait donc partie intégrante du fonctionnement du groupe dans un esprit permanent de concertation et de coopération.

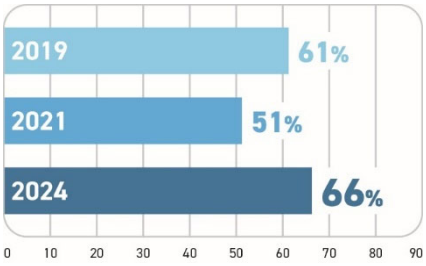
Pour s'assurer de la régularité des réunions des instances, la société Signaux Girod S.A., l'entité la plus peuplée, convoque son CSE de manière plus répétée que ce qu'impose la loi, avec un minimum de de six réunions annuelles.

III-3-4-2- Mesurer la satisfaction et l'engagement des salariés

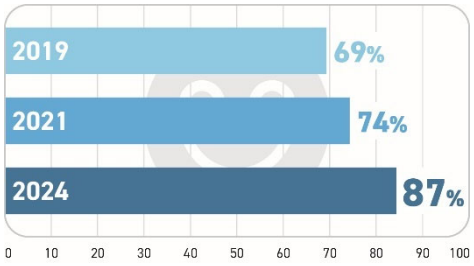
Mesurer la satisfaction des collaborateurs a pour objectif de comprendre leurs attentes, d'identifier les sources de motivation ou de frustration, et d'anticiper les risques de désengagement.

Un baromètre social a été réalisé par l'organisme People Vox en 2024 sur l'ensemble du périmètre groupe afin d'évaluer la satisfaction et la motivation de l'ensemble des collaborateurs.

Taux de participation et de satisfaction globale des collaborateurs (Groupe)



Taux de participation



Taux de satisfaction globale

III-3-4-3- Communiquer efficacement en interne

Une communication interne claire, adaptée et fréquente permet de diffuser la culture d'entreprise, les valeurs et les informations stratégiques à l'ensemble des collaborateurs. Elle favorise la compréhension des enjeux et l'adhésion aux projets et renforce l'implication et le sentiment d'appartenance à l'entreprise des collaborateurs.

La communication interne est assurée par divers supports tels que le journal interne, l'affichage interne et l'Intranet. Des informations sont également transmises régulièrement aux collaborateurs par e-mail.

Déjà évoqué ci-avant, un journal interne Panorama est diffusé dans tout le groupe de manière semestrielle. Il permet de communiquer à tous les salariés les informations relatives à la vie du groupe. Les thématiques abordées sont variées : nouveaux produits, réalisation de projets, évolution des organisations ou encore des outils de production, résultats financiers et questions RSE. L'édito permet également une prise de parole du Président Directeur Général à destination de tous les collaborateurs. Pour ce faire, le journal est édité dans les langues suivantes : espagnol, hongrois, roumain, anglais, français, tchèque.

III-4 - Enjeux environnementaux : minimiser notre impact sur la planète

La localisation du site industriel principal au sein d'un parc naturel régional a depuis toujours sensibilisé les femmes et les hommes du groupe à leur environnement direct et permis d'engager très tôt des actions concrètes pour préserver l'environnement.

La performance environnementale est ainsi au centre des préoccupations du groupe et se concrétise par l'obtention d'une certification ISO 14001 (Management environnemental) par les sociétés Signaux Girod S.A., GSR et GS Plus. La société Signaux Girod S.A. est également certifiée ISO 50001 (Management de l'énergie).

Le management des enjeux environnementaux
La politique en matière environnementale est définie par la Direction ou le Comité RSE et mise en œuvre par la fonction QSE ou en charge de l'énergie. Déjà évoquée à propos de la prévention des risques au travail, pour le pôle Signalisation France, la fonction QSE est présente sur le site industriel principal et en région. Dans les autres pôles les questions environnementales sont prises en charge localement sous la responsabilité de la direction locale pour s'adapter tant aux activités et enjeux propres à chaque entité qu'à leurs spécificités réglementaires.

III-4-1- Contribuer à l'atténuation du changement climatique



Le changement climatique constitue un risque significatif pour l'entreprise, pouvant perturber la production et les chantiers notamment en raison de la disponibilité des ressources (eau ou matières premières), mais aussi en raison des événements climatiques extrêmes (inondations, canicules…). Le sujet génère également des contraintes réglementaires imposées par les autorités publiques. Le groupe suit et étudie sa contribution à l'atténuation du changement climatique en analysant sa consommation d'énergie et la part d'énergies renouvelables, l'usage de carburants ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre.

III-4-1-1- Réduire la consommation d'énergie

La transition énergétique est un levier essentiel pour atténuer le changement climatique et concerne l'ensemble des secteurs d'activité. L'enjeu de sobriété a toujours été une préoccupation majeure pour le groupe. La réduction des consommations d'énergie est un facteur clé de compétitivité qui, en plus de son impact sur les ressources et le changement climatique, permet également de réaliser des économies.

Après identification des principaux postes potentiels de réduction de consommation, des plans d'actions sont identifiés avec des pistes d'économies au sein de chaque entité. Les leviers peuvent être autant techniques qu'organisationnels et comportementaux. Diverses actions ont été mises en place et continuent à être déployées pour réduire notre consommation d'énergie, comme l'implantation d'éclairage LED, les systèmes de coupure automatique sur les prises des bureaux et la sensibilisation aux bonnes pratiques.

Sur le site industriel principal, cet enjeu fait l'objet d'un plan d'actions défini, dont l'application est suivie de façon hebdomadaire. De nouvelles actions s'ajoutent à celles déjà en place notamment :

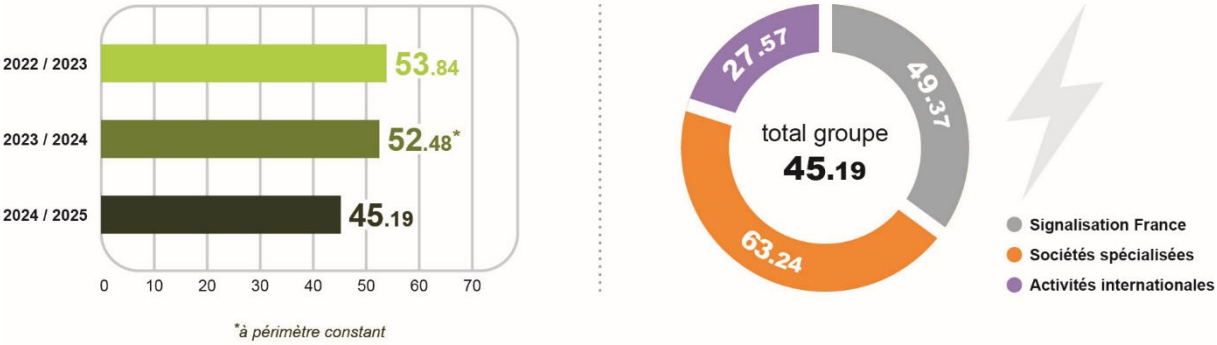
- la réorganisation du procédé de l'émaillage,
- le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes et l'isolation,
- l'amélioration des procédés de fabrication (notamment le traitement de surface),
- la mise en place d'un système de surveillance à distance permettant d'ajuster les consignes de chauffage,
- l'installation d'ombrières photovoltaïques (voir partie III-4-1-2).

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Les actions notables de l'exercice sont notamment la mise en place de compteurs sur GirodAfrica, permettant d'obtenir des données pour la première fois, ainsi que diverses mesures prises chez GS PLUS afin d'économiser l'énergie : éclairage LED, changement des climatiseurs, changement du disjoncteur et sensibilisation du personnel.

Ratio kWh/chiffre d'affaires (Groupe)

Les données sont collectées au niveau du Groupe, mises à part celles de Girod Perú en raison du fonctionnement du réseau et celles de Girod Bulgaria, non-significatives en raison de son activité, soit 96% des effectifs.



Malgré le contexte économique, l'objectif de réduction fixé à une baisse de 3% du ratio est pleinement atteint avec une réduction de 12,4%. Cet excellent résultat, compte tenu des efforts déjà fournis, est notamment dû à la nouvelle organisation du travail au sein du site industriel principal et à la mise en place de mesures d'économie chez GS PLUS. Compte tenu de ces éléments, l'objectif fixé pour l'exercice prochain est une baisse de 3% du ratio.

Objectif : Réduction du ratio de 3%

Ratio kWh/chiffre d'affaires fournitures du site industriel principal (Signaux Girod S.A.)
Avec 65% de la consommation d'énergie totale du groupe, le site industriel principal de Bellefontaine est un poste prioritaire dans la réduction de nos consommations d'énergie.

L'objectif, en raison de ce même contexte économique, fixé à 0,140 kWh/€ de chiffre d'affaires est atteint avec un ratio obtenu de **0,117 kWh/€** (0,130 pour un objectif de 0,150 pour l'exercice précédent). Pour les mêmes raisons, le ratio cible pour l'exercice prochain est fixé à **0,130**.

III-4-1-2- Développer l'utilisation des énergies renouvelables

Dans le but de limiter l'impact environnemental de la consommation d'énergie, il est nécessaire de développer le recours aux énergies renouvelables, permettant de consommer une énergie moins carbonée et de limiter notre consommation sur le réseau.

Pour favoriser l'usage d'énergies renouvelables, le groupe observe l'origine de l'énergie fournie par le réseau, qui figure généralement sur les factures. Le groupe a également décidé depuis plusieurs années de développer les installations de production d'énergie renouvelable sur ses propres sites.



Des panneaux photvoltaïques ont été installés sur le principal site en France, mis en service en automne 2024, pour une surface de 1394 m² et une production annuelle de 313 000 kWh soit 11% de la consommation annuelle mais également sur les sites situés en Roumanie, en Hongrie et en Belgique. Enfin, la nouvelle plateforme Tennaxia permettra également de suivre la part d'énergie renouvelable dans l'énergie fournie par le réseau.

III-4-1-3- Contrôler la consommation de carburant

L'utilisation de carburants fossiles est un sujet central pour l'entreprise, en particulier pour l'activité chantiers. Elle un impact environnemental fort par les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques qu'elle génère. Elle entraine également des coûts importants pour l'entreprise liés à l'achat de carburant et à la volatilité de son prix.

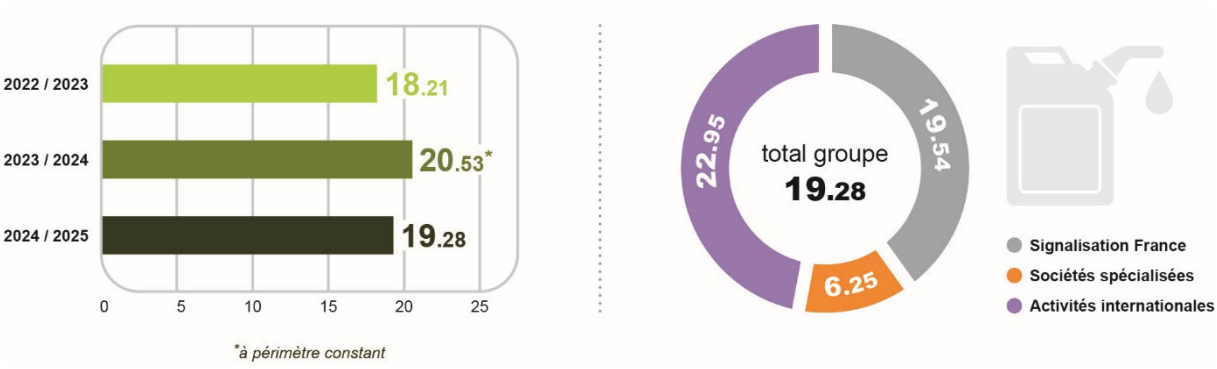
Contrôler son évolution est une première étape nécessaire à la définition de solutions de réduction. Pour le périmètre Signalisation France, un contrôle strict sur la consommation moyenne par véhicule, le kilométrage effectué, la maintenance et la révision régulière des véhicules a été mis en place. Le suivi de la consommation de carburant de la flotte des véhicules de fonction, de service et de chantier est progressivement étendu à l'ensemble du groupe et permettra ensuite de définir les moyens de maîtrise de cette consommation.

Parallèlement, des actions concrètes ont déjà été engagées, notamment dans le cadre du respect des nouvelles normes :

- achat de véhicules d'entreprise moins émissifs (<115g CO_2/km), hybrides ou électriques,
- le maintien du télétravail,
- promotion de l'utilisation de la plateforme BlaBlaCar Daily.

Ratio kgCO_2/chiffre d'affaires (Groupe – à renforcer)

Les données collectées sont celles des sociétés du pôle Signalisation France, du pôle Sociétés spécialisées et des filiales internationales GSR, GS Plus, Alfa Girod, ACE et Girodafrica, qui représentent 94,6% des effectifs.



Troisième année pour laquelle il est présenté, ce ratio est toujours en cours de fiabilisation. En baisse malgré le recul du chiffre d'affaires, il reste nécessaire de comprendre la corrélation entre la consommation et le chiffre d'affaires et si celle-ci est pertinente, avant de pouvoir dérfinir un objectif atteignable.

Objectif : Stabilisation et fiabilisation du ratio en vue de sa réduction

III-4-1-4- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

Les GES contribuent au changement climatique et à ses conséquences, comme la raréfaction de certaines ressources, dont l'impact peut être important sur l'activité du groupe mais surtout pour son environnement. L'objectif national est une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 et la neutralité en 2050.

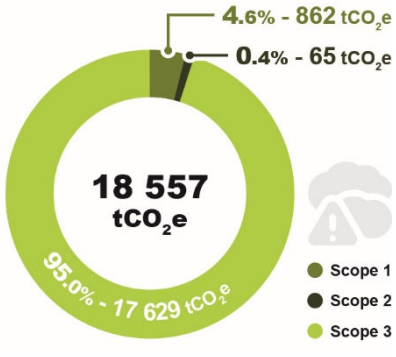
Le groupe a décidé de procéder à un diagnostic des émissions de GES des sociétés situées en France. Afin de répartir les efforts et la mobilisation nécessaires à la collecte, il a été convenu de procéder en trois étapes et donc de réaliser un bilan carbone pour chacun des trois périmètres identifiés. La réalisation du bilan carbone du périmètre Signalisation France (59,8% des effectifs) a donné lieu à une restitution en début d'année 2024 et un plan d'action a été établi sur ce secteur. Afin de définir des objectifs pertinents, une étude doit être menée sur les émissions antérieures, notamment pour connaitre la progression déjà effectuée.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Ensuite, le groupe souhaite réaliser une étude similaire sur les sociétés spécialisées avec l'outil de reporting carbone Tennaxia, mis en place sur l'année 2025, puis étendre une analyse identique à ses filiales internationales dans un second temps.

Bilan Carbone (Signalisation France)

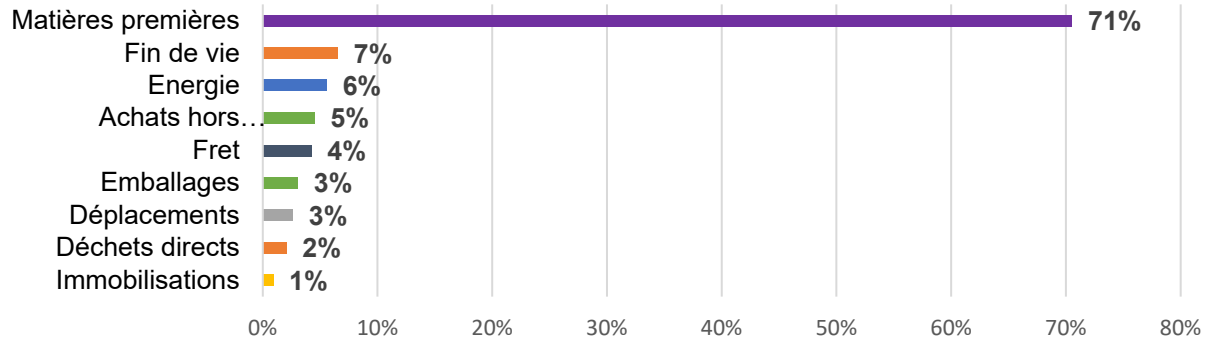
L'analyse faite par R3 en 2023 estime les émissions liées à l'activité de Signaux Girod S.A. à **18 557 tCO_2e** sur l'année civile 2022.



Nos émissions sont notamment dues au procédé coûteux en énergie d'extraction et de fabrication de l'aluminium, La consommation d'énergie quant à elle, en particulier au gaz naturel, est responsable de 6% de nos émissions totales.

Focus sur le transport de marchandises amont et aval
Le transport de marchandises amont et le transport de marchandises aval génèrent respectivement 301 tCO_2eq et 486 tCO_2eq, soit 4,24% de nos émissions. Un plan d'action de réduction, comprenant notamment l'augmentation du recours à des biocarburants chez les transporteurs, a été établi et doit être confirmé pour les émissions liées à ces postes.

Emissions carbone totales en %



Objectif : Réaliser une étude des émissions antérieures pour adoption d'un objectif chiffré de réduction

III-4-2- Utiliser les ressources en eau de manière durable

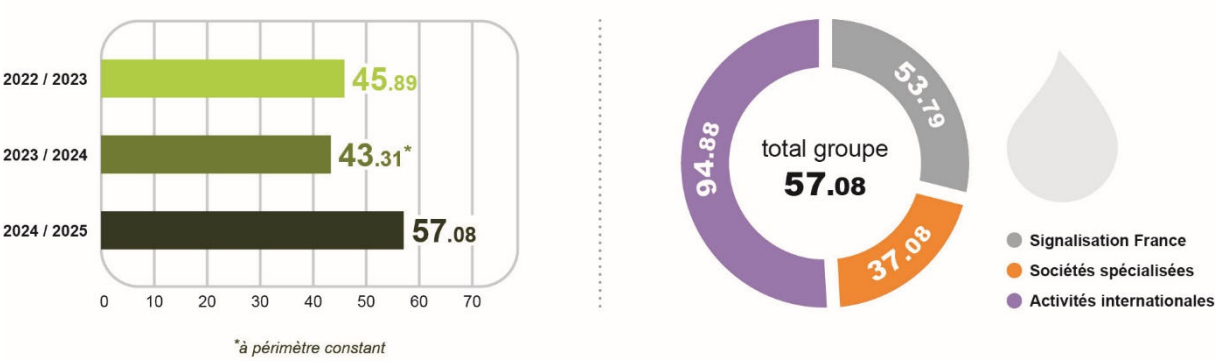
Le processus industriel nécessite un approvisionnement en eau. Les enjeux liés à la consommation d'eau sont environnementaux et financiers et représentent un risque pour l'activité de production dans le contexte de l'affaiblissement des quantités d'eau disponible lié au changement climatique. Des efforts doivent être fournis pour atténuer notre dépendance à cette ressource. La consommation d'eau des entités non productives n'est pas significative et essentiellement liée aux besoins sanitaires.

La maîtrise de la consommation d'eau nécessite un suivi rigoureux. Sur le site industriel principal, mais également sur d'autres sites, des compteurs et sous-compteurs ont été installés. La prévention des fuites est également un levier privilégié pour diminuer le volume d'eau consommé. Les périodes de restriction des usages de l'eau, plus récurrentes, incitent à la mise en place d'un suivi encore plus rigoureux et la prise de décisions engagées comme l'arrêt des activités les plus consommatrices d'eau.
Parmi les actions notables de l'exercice :

- le suivi des compteurs d'eau en lieu et place des consommations présentées sur les factures,
- le contrôle des compteurs sur le site industriel principal.

Ratio m³ eau/chiffre d'affaires (Groupe – à renforcer)

Les données collectées sont celles des sociétés des pôles Signalisation France et Sociétés spécialisées et des filiales internationales GS Plus, Alfa Girod, ACE Mobilier Urbain et Girod Colombia, doit 80,4% des effectifs.



Le ratio obtenu est en augmentation du ratio de 32%. Le volume d'eau en m³ a en lui-même augmenté de 20%. Trois raisons expliquent cette forte augmentation, :

- Suite au travail de fiabilisation de l'indicateur, une erreur de comptage pour les deux exercices précédents due au dysfonctionnement de compteurs d'eau de source sur l'usine principale, site le plus consommateur en eau,
- La baisse significative des chiffres d'affaires sociaux du périmètre,
- Un évènement exceptionnel consistant en un incendie subi par la filiale Atech.

Objectif : Fiabilisation et maintien du ratio

III-4-3- Favoriser l'économie circulaire par la rationalisation des matières et la valorisation des déchets

III-4-3-1- Optimiser l'utilisation des matières premières et développer l'utilisation de matières recyclées

Favoriser l'économie circulaire en rationalisant l'usage de matières premières, en développant l'usage de matières recyclées et en valorisant les déchets constitue un enjeu stratégique pour l'entreprise, car elle permet de limiter l'empreinte de l'entreprise sur les ressources et donc sur l'environnement. L'économie circulaire est également un levier d'économies. Le non-déploiement de pratiques de circularité expose l'entreprise à des risques réglementaires et à un impact négatif sur sa performance et sa réputation.

Les aspects environnementaux sont intégrés dès la conception et le développement des produits avec, pour objectif, la réduction des impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie à service rendu équivalent ou supérieur. Dans cette approche, le groupe cherche à trouver le meilleur équilibre entre les exigences, environnementales, sociales, techniques et économiques. L'exigence d'intégrer dans la fabrication des matériaux issus de l'économie circulaire a également été renforcée avec l'assujettissement à la loi AGEC.

Les actions du groupe en faveur d'une approche circulaire consistent à :

- écoconcevoir des produits notamment grâce à une politique d'achats responsables.
- concevoir et garantir des produits de qualité à la durabilité notable,
- intégrer la recyclabilité des produits dans ses critères de choix et son processus décisionnel,
- favoriser la réparabilité des produits en dissociant les éléments d'un même produit,
- réutiliser les pertes et la matière (ex. : onduleur-matelasseur à cartons),
- réaliser les cycles de vie de nos principales gammes de produits : acier, émaillés, aluminium et spécifiques,
- limiter la consommation d'eau en bouteilles grâce à la mise en place de fontaines à eau.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Les actions d'éco-conception consiste principalement en : l'étude des épaisseurs des matières et de leur géométrie, l'amélioration et optimisation des process de fabrication et la sélection de matières premières pour leur performance et leur part de matière recyclée.





Un travail sur les analyses de cycle de vie (ACV) est également en cours au sein des filiales situées en France, mené notamment par les syndicats professionnels (Syndicat des Equipements de la Route et Ameublement français).



Plusieurs de nos produits contiennent une part de matière recyclée ou regénérée :

- Séparateur de voies Squale : 30 à 40% de matière recyclée et 100% recyclable
- Balises Nova : + de 30 % de matière régénérée et 100% recyclable
- Balises J13 et Reflex 100% de matière recyclée et recyclable.
- Milk'5c : 100% de matière recyclée.
- Produits en aluminium laminé : 20% de matière recyclée.

III-4-3-2- Limiter le volume des déchets et renforcer la part de déchets revalorisés

La limitation des déchets est essentielle à la préservation des milieux naturels et à la santé de tous. Elle est aussi une source d'économies, la prise en charge des déchets s'avérant coûteuse. Une valorisation efficace des déchets générés permet la réintégration des matières au cycle de production et favorise l'économie circulaire. La gestion efficace et responsable des déchets est un des axes principaux de la politique environnementale du groupe.

Une hiérarchie est appliquée dans le traitement des déchets car la gestion même des déchets est génératrice de rejets et de consommation d'énergie : prévention, réemploi, recyclage, valorisation puis élimination.

Trois principes dictent les démarches du groupe en matière de déchets :
- conformité stricte à la réglementation en vigueur,
- tri à la source des déchets dans les ateliers et services administratifs
- valorisation des déchets qu'ils soient dangereux ou non.

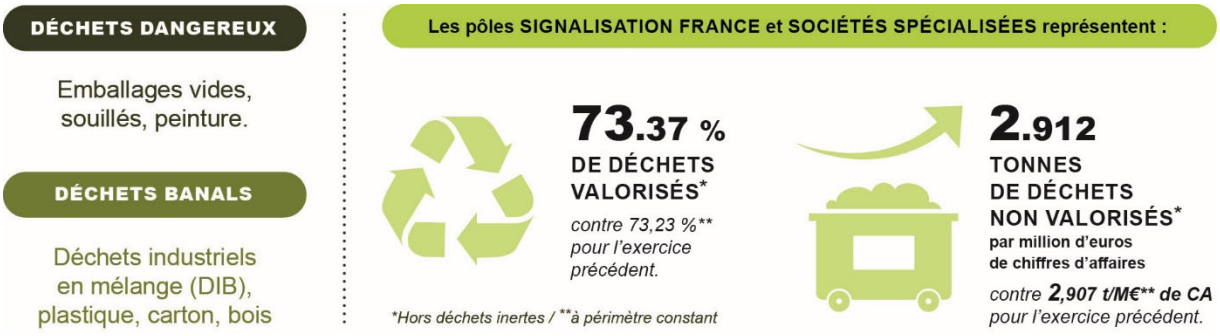
Les activités opérationnelles du groupe Girod génèrent trois types de déchets :
- des déchets dangereux ;
- des déchets banals ;
- des déchets inertes.

Un système de suivi de gestion et d'actions visant à limiter les rejets et prévenir les risques de pollution a été mis en place dans le groupe. Il permet également de quantifier les déchets selon leur typologie et contrôler leur valorisation. La valorisation des déchets est gérée en lien avec des filières spécialisées responsables de leur prise en charge et de leur traitement final. La traçabilité est assurée notamment par la plateforme Trackdéchets.

Pour réduire nos déchets issus des conditionnements, nous échangeons en amont avec nos fournisseurs afin d'optimiser les produits d'emballage et avons instauré un système de consignation de certains de nos produits d'emballage pour les livraisons intragroupe.

L'ensemble des services du groupe, et en particulier les services administratifs, sont sensibilisés à une utilisation plus responsable du papier et incités à limiter au maximum les impressions inutiles et celles en couleur.

Ratio volume de déchets non-valorisés/chiffre d'affaires (Signalisation France + Sociétés spécialisées)
L'indicateur est mesuré sur un périmètre couvrant 68,6% des effectifs.



Le ratio obtenu pour l'exercice est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse du chiffre d'affaires. Le taux de revalorisation, lui, a en effet fortement augmenté, passant de 73,71% à 84,63%, notamment suite aux opérations exceptionnelles qui ont lieu sur l'exercice précédent.

L'établissement d'une nouvelle méthode de comptage et l'obtention de données fiables étant récents, le groupe ne peut fixer d'objectif chiffré à l'heure actuelle, mais il s'efforce d'améliorer ce ratio et de travailler au déploiement de l'indicateur à l'international, compte tenu des spécificités locales de prise en charge des déchets.

Objectif : Fiabilisation et réduction du ratio, déploiement au Groupe

III-4-4- Contribuer à la préservation et au développement de la biodiversité



Les entreprises sont dépendantes de la biodiversité (approvisionnement en matières premières, régulation par les écosystèmes notamment de la qualité de l'air…). Elle joue un rôle majeur dans la préservation du climat grâce notamment à la séquestration carbone. Les attentes des citoyens et clients sont également importantes. L'implantation du site principal dans un parc naturel, et la présence de zones protégées sur la commune de Bellefontaine (Zone ZNIEFF et Natura 2000) imposent une attention particulière sur son impact en matière de biodiversité.

Le site industriel principal situé dans le Jura est classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) à autorisation et, par conséquent, assujetti à de nombreuses règlementations de prévention des risques environnementaux impliquant notamment la réalisation d'études d'impacts sur l'environnement, de dangers et des troubles sur le voisinage et des contrôles périodiques, également requis dans le cadre de la norme ISO.

Comme évoqué ci-avant, le procédé d'extraction et de fabrication de l'aluminium a un impact fort sur la biodiversité. Le coût environnemental de ce matériau doit être mis en balance les propriétés avantageuses de l'aluminium, tant en termes de légèreté que de durabilité et le groupe, conscient de cette réalité, fait d'ores et déjà de la question de l'approvisionnement en matériaux un axe majeur de sa stratégie d'innovation et de son plan d'action bas carbone à venir, notamment en développant la part de matière première recyclée dans ses produits.

Une partie même des activités du groupe œuvre à rétablir la biodiversité en zone urbaine puisque les sociétés spécialisées et certaines filiales internationales végétalisent des surfaces disponibles : parking, places, terrasses… Outre l'esthétique, les effets de la végétalisation sur le cadre de vie en milieu urbain sont pluriels :

- lutter contre les îlots de chaleur urbains,
- améliorer la qualité de l'air,
- développer la biodiversité.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

M² végétalisés (ATECH – à renforcer)
L'indicateur couvre 6,6% des effectifs.



Pour la première fois, le groupe a décidé de suivre cet indicateur afin de démontrer notre performance dans la préservation de la biodiversité. La société ATECH a végétalisé plus de 6 780 m² de surfaces pour cet exercice, ce qui correspond à plus de 13 500 kg de CO_2 absorbés par an.

Objectif : Fiabiliser l'indicateur, notamment dans le comptage des surfaces représentées par les costières

III-4-5- Maîtriser les rejets et prévenir les risques de pollution

Les rejets, qu'ils soient solides, liquides ou gazeux, peuvent avoir un impact sur la santé et perturber les écosystèmes. La bonne gestion des rejets minimise donc les risques sanitaires mais également financiers. Le site industriel principal situé en France, classé ICPE, est un des sites les plus susceptibles d'émettre des rejets en raison de son activité et, par conséquent, le plus surveillé.

Les actions sont donc menées principalement et prioritairement sur ce site pour une maîtrise performante des rejets liés à l'activité :

Le contrôle et la réduction des rejets
Sept points de rejets sont contrôlés annuellement pour évaluer la concentration de polluants dans l'air. Des pistes sont également étudiés et le cas échéant adoptés pour limiter l'émission de rejets.

Le traitement des eaux
Les effluents liés aux activités de traitement de surfaces en acier et aluminium sont traités par une station d'épuration interne, dont le fonctionnement est surveillé régulièrement et les analyses transmises mensuellement à la DREAL et à l'Agence de l'Eau. Un système de supervision informatique permet d'être alerté de tout dépassement de valeurs limites. Les deux points de rejets du site font l'objet d'une surveillance étroite et d'analyses mensuelles et trimestrielles.

Prévenir les risques de pollution
La prévention des risques pollution est principalement axée sur les risques de déversements accidentels de produits chimiques qu'il s'agisse des sites de production ou des chantiers. Tous les produits chimiques sont placés sur des bacs de rétention. Une équipe Déversement accidentel est spécifiquement formée pour intervenir immédiatement et mettre en œuvre la procédure établie. Pour l'activité de chantiers, chaque véhicule de chantier est équipé d'un kit pour stopper la propagation de la pollution par produits chimiques en cas de déversement ou de fuite accidentelle et une sensibilisation à leur utilisation est organisée annuellement.

Outre les procédures de gestion d'évènements environnementaux, les vérifications hebdomadaires et les déclarations mensuelles sur les rejets dans l'eau, les pistes de réduction de rejets étudiées ont abouti aux solutions suivantes :

- utilisation d'une laque hydrosoluble respectueuse de l'environnement dès 2012,
- suppression des solvants avec COV dans le cadre du processus de production des produits émail et remplacement par de l'eau,
- suppression du procédé de sérigraphie et son remplacement par l'impression numérique.

Enfin, suite à une demande d'une partie prenante de réduire la part de composés organiques halogénés (AOX), polluants organiques persistants, dans les effluents d'un point de rejet du site industriel principal, les émissions ont été drastiquement réduites (92%) et la qualité des rejets améliorée.

METHODOLOGIE DE COLLECTE

Période de reporting
La période de reporting correspond à l'exercice social, du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Méthode de reporting
La collecte des données est pilotée par le Responsable RSE Groupe et opérée par les spécialistes métiers ou des groupes de travail selon leurs compétences.

Un protocole de reporting est à disposition des collaborateurs et précise les méthodologies à appliquer pour assurer l'homogénéité des informations consolidées. Les précisions supplémentaires sont transmises à chaque responsable de collecte, ainsi que les documents à fournir, au début de la campagne de collecte annuelle. Le contenu du protocole est revu annuellement pour inclure les nouvelles extensions de périmètres et les nouvelles données collectées conformément aux exigences actuelles. Il sera mis à jour pour prendre en compte l'opérationnalité de l'outil Tennaxia.

Outils de reporting
Les outils de reporting diffèrent selon les indicateurs, mais sont d'une manière générale composés des outils suivants : système d'Information des Ressources Humaines (SIRH), logiciel de comptabilité, plateformes dédiées (prestataires, gouvernementales…) et fichiers Excel.

- Enjeux environnementaux : Les tonnages des déchets dangereux et leur valorisation, ont été déterminés pour l'essentiel à partir de la plateforme Trackdéchets. Les consommations d'énergie et d'eau ont été évaluées sur la base des consommations mentionnées sur les factures ou à partir de relevés manuels de compteurs. Les consommations de carburant sont évaluées sur la base des relevés de cartes carburant et suivi sur un logiciel de flotte.
- Enjeux sociaux : Les données concernant les enjeux sociaux sont issues des fichiers de suivi de la direction des ressources humaines extraits du logiciel de paie ou sur les déclarations des services de comptabilité
- Enjeux sociétaux : L'indicateur de taux de personnes formées au respect des règles concurrentielles est calculé à partir d'un fichier de présence aux séances et de signature d'engagements de respect tenu par le service juridique.

Le logiciel de reporting RSE Tennaxia, permet d'assurer le suivi et le calcul des indicateurs, la fiabilisation des données transmises ainsi que la transition vers le rapport de durabilité instauré par la CSRD.

Contrôle des données
Toutes les données du reporting sont d'abord vérifiées par les spécialistes métiers avant la collecte. Elles font ensuite l'objet d'un contrôle de cohérence par le Responsable RSE lors de leur consolidation. Enfin, le Comité RSE effectue un examen croisé pour valider la fiabilité et la pertinence des informations pour leur publication.

Les données sont actualisées tout au long de la période précédent la publication jusqu'à la semaine précédent l'émission du rapport définitif afin de prendre en compte les évolutions, notamment en raison de requalifications.

Périmètres de collecte
Le périmètre de reporting correspond au périmètre de consolidation, constitué des filiales du groupe GirodGroup consolidées par intégration globale au 30.09.2025, réparti en 3 pôles :

- Pôle Signalisation France : Ensemble des filiales françaises Signaux Girod Est, Signaux Girod Nord, Signaux Girod Sud, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod La Réunion, ainsi que la société-mère Signaux Girod S.A ;
- Pôle Sociétés spécialisées : sociétés Atech et Concept Urbain ;
- Pôle Activités internationales : holding International Girod, GS Plus (Tchéquie), Alfa Girod (Hongrie), GSR (Roumanie), ACE Mobilier Urbain (Belgique), Girodafrica (Maroc), Señalización Girod Colombia (Colombie), Señalización Girod Perú (Pérou) et Girod Bulgaria (Bulgarie).

Les périmètres de collecte diffèrent selon les enjeux et sont précisés pour chaque indicateur au sein du rapport.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Calcul des indicateurs
Les indicateurs environnementaux prenant la forme d'un ratio concernant plusieurs entités sont calculés en cumulant les données de consommations ou de production de chaque entité (énergie en kWh, carburant en $kgCO_2$, eau en m^3, déchets en t) et en les rapportant à une autre donnée. Pour les indicateurs environnementaux, cette donnée de comparaison est le cumul des chiffres d'affaires sociaux de chaque entité du périmètre concerné par l'indicateur, en milliers d'euros ou millions d'euros.

Pour les autres indicateurs, sociaux et sociétaux, la formule de calcul est indiquée dans le rapport.

Les indicateurs sont calculés à périmètre constant, sauf indication contraire.

Thématiques absentes
Au regard de la nature des activités du groupe, les thématiques du respect du bien-être animal, de la lutte contre la précarité alimentaire, des actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves et des actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ne paraissent pas pertinentes et n'ont donc pas été développées dans ce rapport.

Bien que la lutte contre le gaspillage alimentaire et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable ne soient pas notre cœur de métier, des actions sont entreprises localement. L'obligation de réserver les repas à l'avance et l'acceptation d'un choix limité de desserts et entrées pour le site industriel principal permet de lutter contre le gaspillage alimentaire et œuvre à la promotion d'une alimentation responsable, équitable et durable. A noter également que des tickets restaurant sont proposés par le groupe.

Notre groupe n'est pas soumis aux obligations issues du règlement Taxonomie.

La présente DPEF est auditée par l'organisme tiers indépendant Cabinet de Saint-Front.

IV - Analyse des risques

IV-1 - Risques de marché

IV-1-1- Risque de change

La quasi-totalité du chiffre d'affaires social est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change. Une part du chiffre d'affaires consolidé est réalisée par nos filiales étrangères en devises. La parité de ces devises a peu évolué au cours de l'exercice.

IV-1-2- Risque de taux

Les emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, de la société Signaux Girod S.A., représentent 11 475 K€ au 30 septembre 2025, et sont répartis de la façon suivante :

	Total	Echéance à moins d'un an	Echéance d'un à cinq ans	Echéance à plus de cinq ans
Taux fixe	11 475	1 114	8 861	1 500

Au cours de l'exercice, la charge d'intérêts s'est élevée à 452 K€.

IV-2 - Risque industriel

IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sociétés françaises, un planning de suivi de maintenance, préventive et curative, a été mis en place. Les contrôles et les vérifications périodiques réglementaires des sociétés sont assurés par des organismes agrées. Cela concerne, les appareils de levage et la manutention des machines, les installations électriques, les équipements sous pression et les mesures d'ambiance dans les locaux. D'autres entreprises, avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance, interviennent pour le contrôle et l'entretien des portes automatiques, des ascenseurs, des cuves, bassins et réservoirs, des disconnecteurs, des groupes froids, des chaudières, des engins de manutention et levage, des extincteurs, des sprinklers et RIA (robinets d'incendie armés), des commandes de désenfumage, des blocs d'éclairage et de secours, des matériels spécifiques.
Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

IV-2-2- Assurance et couverture de risque

La politique du groupe est de souscrire auprès d'assureurs notoirement solvables des polices d'assurances couvrant les risques identifiés pour des montants adaptés aux risques encourus :

- Responsabilité civile d'exploitation pour les dommages corporels, matériels et immatériels, à concurrence de 10 M€, dont :

- 10 M€ pour les dommages matériels et immatériels consécutifs ;
- 1 M€ pour les dommages immatériels non consécutifs ;
- 5 M€ au titre de la garantie Faute inexcusable.

- Responsabilité civile après livraison à concurrence de 5 M€ pour les dommages corporels, matériels et dommages immatériels, dont 2 M€ pour les dommages immatériels non consécutifs hors USA/Canada.

- Responsabilité civile des dirigeants : couverture à concurrence de 3 M€ par période d'assurance.

- Multirisque industrielle qui couvre les bâtiments, le matériel et les marchandises du groupe Girod ainsi que la perte d'exploitation :

- Bâtiments à concurrence de la valeur de reconstruction à neuf ;

- Matériel à concurrence de la valeur de remplacement à neuf ;
- Marchandises à concurrence de la valeur de remplacement.
Ces trois postes sont garantis à hauteur de 100 M€.

- Perte d'exploitation à concurrence de la marge brute consolidée du groupe.

Les capitaux assurés évoluent régulièrement en fonction des investissements du groupe et des indices en vigueur.

V - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats

En millions d'Euros (Chiffres arrondis au dixième de million le plus proche)	**2024/2025 Du 01/10/2024 Au 30/09/2025**	**2023/2024 Du 01/10/2023 Au 30/09/2024**	**Variations en M€**
Chiffre d'affaires	101,6	101,8	- 0,2
Résultat opérationnel courant	+ 1,4	+ 1,7	- 0,3
Perte de valeur	- 0,4	- 0,4	0,0
Autres produits et charges opérationnels	+ 0,3	+ 0,6	- 0,3
Résultat opérationnel	+ 1,3	+ 1,9	- 0,6
Résultat net consolidé	+ 0,8	+ 0,9	- 0,1
Résultat net part du groupe	+ 0,8	+ 0,9	- 0,1
EBITDA*	+ 7,3	+ 7,4	- 0,1

** L'EBITDA représente le résultat net consolidé avant impôt, amortissements, provisions, pertes de valeur et résultat financier tels qu'ils apparaissent au compte de résultat consolidé. Cet indicateur non défini par une norme IFRS, est utilisé pour mesurer la capacité du groupe à générer de la trésorerie à partir de ses activités opérationnelles.*

Sur l'exercice 2024/2025, le chiffre d'affaires est en léger recul de 0,2 %.

Le bénéfice net consolidé de l'exercice atteint 0,8 M€. Il intègre une perte de valeur de 0,4 M€ constatée sur le goodwill de notre filiale spécialisée Atech.

L'EBITDA est stable à 7,3 M€ et passe de 7,3 % du chiffre d'affaires au 30 septembre 2024 à 7,1 % du chiffre d'affaires au 30 septembre 2025. Les marges ont sur le groupe légèrement baissé durant l'exercice mais une amélioration du résultat financier et une baisse de la charge d'impôt ont permis de maintenir le niveau de résultat net consolidé.

Le résultat opérationnel courant ressort à +1,4 M€ et se décompose de la manière suivante sur les différents pôles :

Signalisation France : (CA : 61,7 M€ - ROC : -0,7 M€)

Dans un contexte économique et budgétaire contraint, le chiffre d'affaires a baissé de 5,6% et a exacerbé la pression concurrentielle sur les prix de vente. Néanmoins, les actions de maitrise des coûts ont permis d'améliorer le résultat opérationnel courant de 0,3 M€ par rapport à l'exercice précédent, celui-ci demeurant négatif.

Sociétés spécialisées : (CA : 8,8 M€ - ROC : -0,3 M€)

Le chiffre d'affaires recule de 4 % sur l'exercice, sous l'effet combiné d'un ralentissement des commandes en début d'exercice et de l'incendie survenu au sein de notre filiale Atech. Ces événements ont significativement affecté notre résultat opérationnel courant, qui s'établit à -0,3 M€ contre +0,2 M€ lors de l'exercice précédent.

Activités internationales : (CA : 31,1 M€ - ROC : +2,4 M€)

L'activité des filiales internationales a enregistré une progression soutenue sur l'exercice. Le résultat opérationnel courant s'inscrit toutefois légèrement en retrait par rapport à l'exercice précédent.

VI - Renseignements concernant le capital social

Evolution du capital social

	30/09/2025	30/09/2024	30/09/2023
Capital social	13 422 500	13 422 500	13 422 500
Nombre d'actions	1 032 500	1 032 500	1 032 500

Répartition du capital au 30 septembre 2025

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
L'Action Girod	717 213	69.46	717 213	71.10
Famille Girod nominatifs	15 812	1.53	31 619	3.13
Autres nominatifs	3 400	0.33	6 434	0.64
Actions propres	42 564	4.12	0	0.00
Flottant	253 511	24.55	253 511	25.13
Total	**1 032 500**	**100.00**	**1 008 777**	**100.00**

Actionnaires ayant fait une déclaration de franchissement de seuil :
- S.F.G.P.G a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 50 % du capital et des droits de vote de la société Signaux Girod S.A., et ne plus détenir aucune action de cette société ;
- L'Action Girod a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 50 % du capital et des droits de vote de la société Signaux Girod S.A., et détenir 717 213 actions de cette société représentant autant de droits de vote.
Ces franchissements de seuils résultent de la transmission universelle de patrimoine de S.F.G.P.G. au profit de la S.A.S. L'Action Girod.

Droit de vote double
L'article 30.3, des statuts de Signaux Girod S.A. précise :
Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.
Ce droit est également conféré dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;
- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Droit de vote aux assemblées :

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales.

Cours de l'action

	Cours moyens en €	Nombre moyen de titres par séance
Janvier 2025	14,55	240
Février 2025	16,40	431
Mars 2025	18,16	932
Avril 2025	15,98	1 676
Mai 2025	15,14	360
Juin 2025	14,80	124
Juillet 2025	14,80	331
Août 2025	14,88	148
Septembre 2025	14,64	445
Octobre 2025	14,93	195
Novembre 2025	14,80	129
Décembre 2025	14,94	399
Moyenne	**15,34**	**451**

VII - Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste qu'à ma connaissance :
- les comptes sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bellefontaine, le 29 janvier 2026
Claude GIROD
Président Directeur Général

 © Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

VIII - Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

SIGNAUX GIROD

881 Route des Fontaines, 39400 BELLEFONTAINE

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Validation Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr»), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice cité ci-dessus (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration ou au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées dont le programme OTI CSRD REV06_06-11-2025, visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 2° et du 3° du I de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons réalisé une planification prévisionnelle de la mission, réalisé une réunion de lancement interne et une réunion de lancement avec le client pour prendre connaissance de la déclaration, du périmètre, des risques d'inexactitudes et ajuster la planification ;
- Nous avons réalisé une relecture critique pour apprécier la cohérence d'ensemble de la DPEF ;
- Nous avons vérifié la conformité : nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et le cas échéant en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au I de l'article R. 225-105 et les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- Nous avons présenté nos conclusions intermédiaires et fait une revue des corrections apportées ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, le cas échéant, avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- Nous avons identifié les personnes en charge des processus de collecte et examiné les processus de collecte, compilation, traitement et contrôle visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons fait une revue de cohérence des évolutions des résultats et indicateurs clés de performance ;
- Nous avons identifié les tests de détail à réaliser et listé les preuves à collecter ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes.
- Nous avons vérifié la sincérité d'une sélection d'indicateurs clés de performance et résultats quantitatifs (données historiques) que nous avons considérés les plus importants* via des tests de détail (vérification de la correcte application des définitions et procédures, vérification de la consolidation, rapprochement des données avec des pièces justificatives). Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 36 et 100% des données sélectionnées pour ces tests ;

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre novembre et janvier sur une période d'intervention de 3 mois. Nous avons mené 6 entretiens les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

***Indicateurs les plus importants et entités testées :**

- **Taux de personnel formé au dispositif anticorruption (GS Plus, Signaux Girod SA)**
- **Taux de conformités client (Groupe)**
- **Taux de fréquence (GS Plus, Signaux Girod SA)**
- **Taux de gravité (GS Plus, Signaux Girod SA)**
- **M² végétalisés par la Société ATECH**

 © Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Commentaires
Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous attirons l'attention du lecteur sur l'absence d'objectif lié à l'indicateur "M² végétalisés " de l'enjeu " Protéger la biodiversité".

Fait à Toulouse, le 22/01/2026

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT

Pauline de Saint Front

Présidente

IX - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 30 septembre 2025

À l'assemblée générale de la société SIGNAUX GIROD,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

IX-1 - Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donnés avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration du 26 juin 2025.

Entités / Personnes concernées	Nature, objet, et modalités
SAS L'Action Girod, actionnaire. **Claude Girod, PDG et administrateur de la SA Signaux Girod, est également Président de L'Action Girod.** **Jacqueline Girod, DGD et administrateur de la SA Signaux Girod est également DG de L'Action Girod.** **Valérie Girod, administrateur de la SA Signaux Girod, est également DG de L'Action Girod.**	Convention d'animation et de prestations de services avec effet au 1er octobre 2025 entre la SAS L'Action Girod et votre société, sans impact sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025. Mission de conseil, d'assistance et de contrôle dont la rémunération est déterminée sur la base des coûts engagés par votre société pour réaliser sa prestation, majorés d'un taux de 5%.

IX-2 - Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Entités / Personnes concernées	Nature, objet, et modalités
SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD (SFGPG), actionnaire, dont il a été procédé à la transmission universelle de patrimoine au profit de la SAS L'Action Girod, avec effet au 11 mars 2025. **Claude Girod, PDG et administrateur de la SA Signaux Girod, est également Président de SFGPG.** **Jacqueline Girod, DGD et administrateur de la SA Signaux Girod est également DG de SFGPG.** **Valérie Girod, administrateur de la SA Signaux Girod, est également DG de SFGPG.**	Convention d'animation et de prestations de services conclue le 27 novembre 2013 entre la SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD et votre société. Mission de conseil, d'assistance et de contrôle comptabilisée dans les charges au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 pour un montant de 240 000 € hors taxes. La convention d'animation et de prestations de services a été transférée à la SAS L'Action Girod le 11 mars 2025 en raison de la transmission universelle de patrimoine de SFGPG. Cette convention a poursuivi ses effets jusqu'au 30 septembre 2025 puis a été remplacée par la nouvelle convention conclue entre la SAS L'Action Girod et votre société, effective à partir du 1er octobre 2025.

D.
RAPPORT DIVERS

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Besançon, le 30 janvier 2026

Latif Ergin

Associé

Grant Thornton

Besançon, le 30 janvier 2026

Frédéric Jentellet

Associé

X - Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code du Commerce)

Conformément aux termes de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de présenter dans le cadre de l'approbation des comptes clos le 30 septembre 2025, les informations relatives :
- à la composition, aux attributions et au fonctionnement des organes de gouvernance de la Société ;
- à la politique de rémunération des mandataires sociaux et à leur rémunération ;
- ainsi que d'autres informations devant y figurer en vertu des dispositions du code de commerce.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux réalisés par les directions juridique, financière et des ressources humaines. Il a été approuvé par le Conseil d'administration durant sa réunion du 29 janvier 2026.
Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 22-10-71 du Code de commerce, d'un rapport présentant leurs observations sur le présent rapport et attestant de l'existence des autres informations requises dans ce rapport.

X-1 - Présentation et fonctionnement des organes de gouvernance

Code de gouvernement d'entreprise de référence
En date du 11 mai 2012, le Conseil d'administration a décidé de se référer aux prescriptions du code de gouvernance Middlenext, établi en décembre 2009, révisé en septembre 2016 puis en septembre 2021. Ce code apparaît plus adapté à la Société que le code AFEP-MEDEF, au regard de sa taille, de sa structure et de la répartition de son capital.

X-1-1- Le Conseil d'administration

X-1-1-1- Composition du Conseil

Conformément à l'article 17 des statuts et à son règlement intérieur, le Conseil d'administration de la société est composé de 3 à 6 membres. Les administrateurs sont nommés et renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des nominations. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs doivent être actionnaires de la société. La durée de leurs fonctions est fixée à six années.

Les membres du Conseil d'administration sont :
- Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général ;
- Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée ;
- Madame Valérie GIROD, administrateur ;
- Madame Pascale AUGER, administrateur indépendant ;
- Monsieur Michel VILAIR, administrateur indépendant.

Monsieur Claude GIROD, Mesdames Jacqueline GIROD et Valérie GIROD ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2012 pour une durée de six années. Leur mandat a été renouvelé le 29 mars 2018 pour une nouvelle période de six années, et une nouvelle fois leur mandat a été renouvelé le 28 mars 2024 pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030.
Madame Pascale AUGER a été nommée au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2024 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030.
Monsieur Michel VILAIR a été nommé au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mars 2025 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2031.

La nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte et des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur ont été communiquées à l'Assemblée Générale.

La composition du Conseil est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

La liste des fonctions exercées par les membres actuels du Conseil d'administration dans d'autres sociétés est la suivante :

Monsieur Claude GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Président	S.A.S. L'Action Girod
Représentant S.A. Signaux Girod, personne morale Présidente	S.A.S. International Girod
	S.A.S. Sociétés Spécialisées Girod
	S.A.S. Signaux Girod La Réunion
	S.A.S Michat Electronique
Président	S.A.S. Signaux Girod Nord
	S.A.S. Signaux Girod Est
	S.A.S. Concept Urbain
	S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Ouest
	S.A.R.L. Signaux Girod Sud
	S.A.R.L. L'Appentière Fleurie

Sociétés internationales du Groupe :

Administrateur	ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique)
Gérant	GirodAfrica (Maroc)
	SARL Girod Maroc (Maroc)
	SRO GS Plus (République Tchèque)
	KFT Alpha Girod (Hongrie)
	SRL Girod Semnalizare Rutiera (Roumanie)
	EOOD Signaux Girod Bulgaria (Bulgarie)

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Gérant	S.C.I. L'Immobilier Marceau

Madame Jacqueline GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Directrice générale	S.A.S. L'Action Girod
	S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée	S.C.I. Girodyssée
Gérante	EURL Sage
Gérante	SARL Loge

Sociétés internationales du Groupe :

Administrateur	ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique)

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Madame Valérie GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Directrice générale	S.A.S. L'Action Girod

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante	S.C.I. Girodyssée
	S.C.I. Les Grands Biefs

Madame Pascale AUGER

Sociétés françaises n'appartenant pas au groupe :

Administrateur	EXEL Industries (SA cotée)
	SAS PRODEVAL
Présidente	SAS CORPORATE ANGEL CONSULTING

Monsieur Michel VILAIR

Sociétés françaises n'appartenant pas au groupe :

Président	SAS MVC

Membres indépendants
L'article 1-2 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit : « Conformément aux recommandations du Code Middlenext, la présence de deux membres indépendants au sein du Conseil est nécessaire. »

Les critères d'indépendance appliqués par l'entreprise sont ceux issus du code Middlenext :
- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier…) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Madame Pascale AUGER et Monsieur Michel VILAIR, nommés respectivement pour la première fois en date du 28 mars 2024 et du 27 mars 2025 sont membres indépendants du Conseil d'administration et des Comités. Conformément à la recommandation n°3 du Code Middlenext, leur indépendance fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'administration. La dernière revue de l'indépendance des membres, opérée au regard des critères du Code Middlenext édition 2021, a été effectuée par le Conseil durant sa réunion du 18 décembre 2025. A l'unanimité, les membres du Conseil ont considéré que Madame Pascale AUGER et Monsieur Michel VILAIR continuaient de remplir les critères d'indépendance édictés par ledit Code.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration, composé de cinq membres, comprend trois femmes et deux hommes, soit un taux de 60% de femmes. Cette répartition est conforme aux dispositions de l'article L225-18-1 du Code de commerce.

X-1-1-2- Fonctionnement du Conseil
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration
La préparation et l'organisation du Conseil s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, le code de gouvernement Middlenext, les statuts de la Société, ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Règlement intérieur du Conseil d'administration
Les membres du Conseil ont, en date du 4 octobre 2012, mis en place le règlement intérieur du Conseil d'administration. Suite à la révision du code Middlenext opérée en 2016, ce règlement a été modifié en date du 24 janvier 2017 pour se conformer aux nouvelles recommandations puis en date du 9 décembre 2021 pour tenir compte de la révision dudit code de septembre 2021.

Ce règlement comporte les rubriques suivantes :
- rôle du Conseil et opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- composition du Conseil / critères d'indépendance des membres ;
- devoirs des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité) ;
- fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et des Comités ;
- règles de détermination de la rémunération des administrateurs ;
- modalités de protection des dirigeants sociaux (assurance responsabilité civile des mandataires sociaux) ;

La question du plan de succession des dirigeants fait l'objet de débats périodiques au sein du Comité des nominations et du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société : https://girod-group.com/investisseurs/ (rubrique « Conseil d'administration »).

Convocations des membres du Conseil d'administration
Conformément à l'article 19 des statuts, la convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins cinq jours ouvrables à l'avance par lettre, télécopie ou courriel avec accusé de réception. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Au titre de l'exercice 2024/2025, les membres du Conseil d'administration ont ainsi été convoqués à l'initiative de leur Président, dans les délais impartis. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui a examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

Information des membres du Conseil d'administration
Les administrateurs sont informés régulièrement de tout évènement ou évolution importants pour la société. Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur sont communiqués dans un délai suffisant leur permettant ainsi de préparer et délibérer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les administrateurs peuvent demander à tout moment des documents relatifs à l'évolution de la société, aux résultats ou à sa situation financière. Ils peuvent demander des informations complémentaires sur les spécificités de la société, ses métiers et ses secteurs d'activité.

Tenue des réunions
Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Participation aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication
Le Président du Conseil d'administration peut autoriser la participation d'un ou de plusieurs administrateurs par visioconférence ou par télécommunication dans les conditions fixées par la règlementation en vigueur et le Règlement intérieur.

Délibérations
Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).
Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication). La voix du président de séance est prépondérante.

Procès-verbaux des réunions
Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion par le secrétaire et communiqués dans un délai de 25 jours calendaires à tous les membres du Conseil d'administration. Ils sont ensuite approuvés, paraphés et signés au cours du Conseil suivant.

Fréquence des réunions
Les articles 19 des statuts et 3 du règlement intérieur prévoient que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'administration, peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois.
Le taux de présence des membres du Conseil à ces réunions est de 100 %.

Missions et attributions du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

En particulier et sans que cette liste soit limitative :
- il délibère sur la stratégie de la société proposée par le Président et sur les opérations qui en découlent et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs ;
- il désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux ;
- il définit la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- il arrête les comptes annuels et semestriels ;
- il approuve le rapport annuel de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes et la communication financière.

En application du règlement intérieur du Conseil d'administration et dans le cadre de son organisation interne, certaines décisions doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration avant d'être engagées par la direction (cf. ci-après limitation de pouvoirs du Directeur Général).

Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2024/2025
Le Conseil d'administration a principalement consacré ses travaux à :
- le suivi de l'activité, du plan stratégique et des perspectives ;
- l'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- l'examen des conventions réglementées ;
- l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels et la préparation du rapport financier ;
- la répartition des rémunérations des administrateurs ;
- les principes et critères de détermination des éléments de rémunération des dirigeants ;
- la définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- l'autorisation de rachat des actions propres ;
- la revue des conflits d'intérêts et de l'indépendance des membres ;
- la mise en place d'une procédure de gestion des conflits d'intérêts ;
- l'autorisation d'emprunts.

<u>Politique visant l'équilibre femmes et hommes</u>
Le code Middlenext recommande qu'au-delà de la loi, et en tenant compte du contexte métier, le Conseil vérifie qu'une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.
Durant l'exercice 2024/2025, le Conseil a pu étudier le plan d'actions égalité professionnelle 2024 sur les données 2023 présenté au CSE de la société Signaux Girod en novembre 2024. Le plan 2025 sur les données 2025 présenté au CSE en juillet 2025 a été examiné par le Conseil en décembre 2025. Les mêmes actions sont déployées sur l'ensemble du périmètre Signalisation France pour les sociétés disposant d'un CSE. A ce jour le service ressources humaines du groupe n'a pas mis en place de plan d'actions sur le périmètre sociétés spécialisées et les filiales internationales restent totalement indépendantes dans ce domaine. Il est précisé que des plans d'actions ne peuvent pas être mis en place dans certaines filiales en raison des effectifs qui sont faibles et qui ne serait pas représentatifs statistiquement.
La politique visant l'équilibre femmes hommes est plus largement développée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Analyse des votes des actionnaires minoritaires à l'Assemblée Générale du 27 mars 2025
En application de la recommandation 14 du Code Middlenext version septembre 2021, le Conseil a examiné lors de sa réunion du 18 décembre 2025, le résultat des votes de l'Assemblée Générale du 27 mars 2025. Une attention particulière a été portée aux votes négatifs et le Conseil s'est interrogé sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

Evaluation des travaux du Conseil
Le Président invite, une fois par an, les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.
Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, les membres du Conseil d'administration ont été amenés à réfléchir sur ce thème lors de la réunion du 10 décembre 2024 et ont exprimé leur satisfaction. Les conclusions de la dernière évaluation réalisée le 18 décembre 2025 sont identiques.

Formation des membres du Conseil
Le Conseil réunit le 29 janvier 2026 a été appelé à se prononcer sur la formation de ses membres pour maintenir leur niveau de connaissances et de compétences conformément à la recommandation du Code Middlenext. Chacun ayant précisé qu'il n'avait pas de besoin de formation spécifique en dehors des formations auxquelles ils participent déjà, aucun plan supplémentaire de formation n'a été établi.

Revue des points de vigilance
Cette revue s'effectue habituellement en décembre. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025, la revue a été réalisée le 10 décembre 2024. La dernière revue des points de vigilance a été effectuée par le Conseil le 18 décembre 2025.

Prévention et gestion des conflits d'intérêts
L'article 12 du règlement intérieur dispose que « *chaque administrateur a le devoir de faire-part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes*. »

Conformément à la recommandation n°2 du Code Middlenext, une procédure de gestion des conflits d'intérêts a été mise en place dans la société et une revue annuelle est réalisée par le Conseil en vue de prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêts. Le Conseil d'administration a procédé à cette revue pour la dernière fois durant sa réunion du 27 mars 2025 et a considéré qu'il n'existait pas de conflits d'intérêts entre les devoirs des membres du Conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Partage de la valeur

Le Code Middlenext recommande au Conseil de réfléchir au partage de la valeur dans l'entreprise, et notamment à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risques des actionnaires et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Il est précisé que lors d'un communiqué relatif à la politique de versement de dividendes publié le 23 octobre 2024, la société Signaux Girod a expliqué qu'afin de préserver l'indépendance du groupe Girod et pour renforcer l'actionnariat familial, la société l'Action Girod associée majoritaire indirecte de la société Signaux Girod, a procédé via un financement bancaire, au rachat des actions. Cette opération aura pour effet la distribution de dividendes par la société Signaux Girod afin de permettre le remboursement du financement bancaire accordé à la société l'Action Girod.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 janvier 2026 a considéré, à l'unanimité, que les mesures sont prises dans l'entreprise pour permettre le partage de la valeur.

X-1-1-3- Délégations et autorisations en cours de validité accordées au Conseil d'administration

X-1-1-3-1- Emission et rachat d'actions
En date du 27 mars 2025, l'Assemblée Générale Mixte :
- a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle, soit jusqu'au 26 mars 2026, à faire acheter par la Société ses propres

actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :
- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIGNAUX GIROD par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme au règlement n°596/2014 du parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ;

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.
Le prix maximum d'achat a été fixé à 30 euros par action.

- a donné au Conseil d'administration, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle, soit jusqu'au 26 mars 2026, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 103 250 actions, par période de 24 mois, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

X-1-1-3-2- Augmentations de capital
Néant.

X-1-2- Comités du Conseil
En date du 25 septembre 2013, le Conseil d'administration a décidé la création d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations ; puis, le 27 novembre 2013, un Comité des nominations a été institué.

Ces différents Comités sont composés de Madame Pascale AUGER et Monsieur Michel VILAIR, tous deux administrateurs indépendants. Madame AUGER assure la présidence des trois Comités.

La composition des Comités est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

Les Comités se réunissent en toute indépendance, hors la présence des dirigeants.
Le taux de présence des membres des Comités aux réunions a été de 100 % durant l'exercice 2024/2025.

Pour rappel la cotation des titres de la société a été transférée sur Euronext Growth le 18 juin 2021. Bien que l'existence de Comités spécialisés du Conseil d'administration ne soit pas obligatoire pour les sociétés dont les titres sont cotés sur le marché Euronext Growth, le Conseil d'administration a décidé de maintenir les Comités d'audit, de rémunérations et de nominations, composés chacun des deux administrateurs indépendants, avec conservation de leurs compétences.

X-1-2-1- Comité d'audit

Principales missions
Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration auquel il ne se substitue pas, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité du Conseil, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité d'audit a pour principales missions :
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, la formulation des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- l'examen des projets de comptes annuels et semestriels consolidés du groupe avant soumission au Conseil d'administration ;
- la revue de l'information comptable et financière en s'interrogeant sur la traduction comptable des évènements importants ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

- l'examen des risques et engagements hors-bilan significatifs ;
- la formulation de recommandations sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale ;
- le suivi de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission ;
- le contrôle du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance requises par la loi ;
- l'approbation de la fourniture des services autres que le contrôle légal des comptes éventuellement réalisés par les Commissaires aux comptes ;
- l'étude et la formulation de recommandations afin de structurer le politique RSE et l'examen de ses répercussions sur les décisions d'affaires importantes ;
- l'audit des salariés sur les travaux menés dans leurs services ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit peut se saisir à tout moment de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil d'administration dans les domaines ci-dessus.

Fréquence des réunions
Durant l'exercice clos le 30 septembre 2025, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois.

Activités principales au cours de l'exercice 2024/2025
Le Comité d'audit a principalement consacré ses travaux au :
- suivi de la cartographie des risques et notamment des situations des filiales internationales et réalisation d'entretiens dans ce cadre ;
- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- à l'examen des comptes annuels et semestriels ;
- à l'examen et au suivi de la mise en place du nouvel ERP ;
- et à la restitution de ses travaux au Conseil d'administration et l'exposé de son avis notamment sur les décisions à prendre concernant les filiales internationales.

X-1-2-2- Comité des rémunérations

Principales missions
Ce Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration relatives notamment :
- à la politique de rémunération globale des dirigeants, mandataires sociaux de la Société ;
- au type et au mode de calcul des rémunérations des dirigeants (part fixe ou variable, avantages divers, etc.) ;
- à l'examen de toutes dispositions relatives aux retraites et à la prévoyance des dirigeants ;
- de manière générale, à toute question que lui soumet le Président ou le Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants.

Fréquence des réunions
Durant l'exercice clos le 30 septembre 2025, le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois.

Activités principales au cours de l'exercice 2024/2025
Le Comité des rémunérations a délibéré sur :
- la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- le bilan sur les objectifs et éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2023/2024 ;
- la fixation des objectifs et éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2025/2026.

X-1-2-3- Comité des nominations

Principales missions
Ce Comité est chargé de présenter des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et la nomination de nouveaux membres.
Il joue un rôle essentiel dans l'établissement d'un plan de succession visant à proposer au Conseil des candidats en remplacement des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

Fréquence des réunions
Le Comité des nominations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2024/2025.

Activité principale au cours de l'exercice 2024/2025
Le Comité des nominations a examiné la question du plan de succession des mandataires sociaux et celle de la succession des administrateurs indépendants.

X-1-3- La Direction Générale

X-1-3-1- Présentation de la Direction Générale
En date du 30 mars 2012, compte tenu de la taille et du caractère familial de la Société, les membres du Conseil d'administration ont décidé de confier au Président du Conseil d'administration la direction générale de la Société.

M. Claude GIROD est donc depuis cette date Président Directeur Général. Il est assisté par Mme Jacqueline GIROD, qui assure les fonctions de Directrice Générale Déléguée.

Tous deux ont été nommés par le Conseil d'administration en date du 30 mars 2012. Ils ont été renouvelés une première fois dans leurs fonctions en date du 29 mars 2018 pour une durée de 6 ans, et ont été renouvelés dans leurs fonctions une deuxième fois en date du 28 mars 2024, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'administration.

La Directrice Générale Déléguée dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

X-1-3-2- Limitations de pouvoirs du Directeur Général
Dans le cadre du fonctionnement interne de la Société, le Conseil d'administration a apporté des limitations aux pouvoirs du Directeur Général. Ces dispositions internes sont inopposables aux tiers.

L'autorisation préalable du Conseil d'administration est ainsi nécessaire pour la validité des décisions suivantes :
- donner des cautionnements, des avals ou des garanties au nom de la Société ;
- acquérir toute entreprise ou toute participation dans des sociétés créées ou à créer ; céder des participations, créer des sociétés ou toute forme de personne morale ou groupement ;
- acquérir ou céder tous biens ou droits immobiliers, des fonds de commerce ou d'autres éléments incorporels de fonds d'un montant supérieur à 500 000 euros ; prendre ou mettre en location-gérance des fonds de commerce ;
- suspendre ou arrêter une branche d'activité si le chiffre d'affaires annuel dépasse 100 000 euros ;
- constituer des sûretés réelles sur les actifs ;
- octroyer des prêts pour un montant supérieur à 100 000 euros à tous tiers ;
- souscrire un emprunt d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des abandons de créances ou subventions d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des prêts, avances aux filiales et sous-filiales pour un montant supérieur à 300 000 euros.

Le Conseil d'administration du 27 septembre 2024 a autorisé le Président Directeur Général à donner, pour l'exercice 2024/2025, au nom de la société, des cautionnements, garanties et avals dans la limite de 3 500 000 euros maximum cumulés pour toutes les autorisations en cours.

X-2 - L'Assemblée des actionnaires et les modalités de participation des actionnaires

X-2-1- Pouvoirs de l'Assemblée Générale

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.
Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.
Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser les modifications des statuts.
Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour modifier sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

X-2-2- Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Convocation des actionnaires
Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisés dans l'article 26 des statuts de la Société.

Modalités de participation
Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions.
Toutefois ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Uptevia, service titres et financiers - 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui gère leur compte titres (article R.22-10-28 Code de commerce).

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :
- donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire (la formule de procuration sera alors utilisée pour approuver les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration) ;
- utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

L'article 30 des statuts prévoit en outre : « *Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales* ».

Droit de vote double
Selon l'article 30 des statuts : « *Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.*
Ce droit est également conféré dès leur émission :
- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;
- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

 © Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

X-2-3- Répartition du capital social
Au 30 septembre 2025, date de clôture de l'exercice, le capital social était de 13 422 500 €. Il était composé de 1 032 500 actions d'une valeur nominale de 13 € chacune, de même catégorie.

La répartition du capital au 30 septembre 2025 était la suivante :

	Actions	
	Nombre	%
S.A.S. L'Action Girod	717 213	69,46
Famille Girod nominatifs	15 812	1,53
Autres nominatifs	3 400	0,33
Actions propres	42 564	4,12
Flottant	253 511	24,55
Total	**1 032 500**	**100.00**

Le capital de la S.A.S. L'Action Girod est détenu en totalité par la famille Girod.

X-3 - Conventions règlementées et courantes

X-3-1- Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une société dont la SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social
La S.A.S. Société Familiale de Gestion de portefeuille Girod (désormais la S.A.S l'Action Girod suite à la transmission universelle de patrimoine en mars 2025), actionnaire de la Société à hauteur de 69,46 % au 30 septembre 2025, a conclu en date du 1er octobre 2015, pour une durée indéterminée, une convention de prestations de services avec les filiales des périmètres Signalisation France et Sociétés spécialisées du groupe, détenues indirectement à 100 % par la Société. La convention a donc été transférée à l'Action Girod suite à cette transmission universelle de patrimoine.
Cette convention a donné lieu aux facturations suivantes durant l'exercice :

Société	**Montant prestations facturées**
Atech	12 180 €
Concept Urbain	6 090 €
Signaux Girod Ouest	16 240 €
Signaux Girod La Réunion	4 060 €
Signaux Girod Nord	14 210 €
Signaux Girod Sud	22 329 €
Signaux Girod Est	14 210 €

X-3-2- Procédure d'identification des conventions règlementées et courantes
Une charte interne portant sur la procédure d'identification des conventions règlementées et courantes a été établie conformément à la recommandation AMF n°2012-05 du 2 juillet 2012 modifiée le 5 octobre 2018 et à l'article L.22-10-12 du Code de commerce et approuvée par le Conseil d'administration du 30 janvier 2020.
Son objet est de :
- rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions réglementées et préciser la méthodologie appliquée par le groupe pour qualifier les différentes conventions ;
- mettre en place, en application des dispositions issues de la loi PACTE, une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

La charte s'appuie sur l'étude de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) de février 2014 et a été établie en liaison avec les Commissaires aux comptes de la Signaux Girod S.A.

La procédure d'évaluation mise en place au sein du groupe prévoit ainsi que le service juridique basé au siège de la société Signaux Girod est informé immédiatement et préalablement à toute opération susceptible de constituer une convention réglementée ou courante par :
- la personne directement ou indirectement intéressée ayant connaissance du projet de convention,
- le service contrôle de gestion, le service achats ou le service facturation,
- plus généralement, toute personne du groupe ayant connaissance du projet de convention.

Cette information intervient préalablement à la conclusion d'une convention, et à l'occasion de toute modification, renouvellement, reconduction ou résiliation d'une convention précédemment conclue, y compris lorsque cette convention était considérée comme « libre » au moment de sa conclusion.
Il appartient ensuite au service juridique, notamment avec l'aide de la Direction financière, et le cas échéant du Conseil d'administration, de se prononcer sur la qualification de la convention. Pour son examen, le service juridique s'appuie sur les critères de qualification définis dans sa charte interne. Il peut recueillir l'avis des commissaires aux comptes en cas de doute sur la qualification d'une convention soumise à son évaluation. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.
Si au terme de son examen, le service juridique estime que la convention s'analyse en une convention réglementée, la procédure s'y rapportant sera suivie sous la supervision du service juridique. Dans le cas contraire, la convention peut être conclue librement.
Le service juridique tiendra à jour une liste des conventions qualifiées de courantes exécutées ou en cours d'exécution sur l'exercice qui sera soumise chaque année à l'évaluation du Conseil d'administration.

X-4 - Politique de rémunération et rémunération des mandataires sociaux

X-4-1- Politique de rémunération des mandataires sociaux

L'article L.22-10-8 du Code de commerce impose aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché règlementé de présenter la politique de rémunération des mandataires sociaux au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise et de soumettre un projet de résolution sur cette politique à l'approbation de l'assemblée générale. Suite au transfert de cotation des titres de la société sur Euronewt Growth, ces obligations ne sont plus applicables. Le Conseil d'administration du 22 septembre 2022 a toutefois décidé, dans un souci de transparence, de continuer à publier la politique de rémunération des mandataires sociaux dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. En revanche, cette politique ne sera pas soumise au vote de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a en date du 25 septembre 2025, procédé à la revue de la politique de rémunération des mandataires sociaux. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération fixe et variable et le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

X-4-1-1- Principes généraux de détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants

Le Conseil d'administration se fonde sur les recommandations du code Middlenext, pour la détermination, la mise en œuvre et la révision de sa politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants qui répond à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale. Elle repose ainsi sur les sept principes suivants :

- **Exhaustivité** : chaque entreprise est libre de déterminer les composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. La communication aux actionnaires des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, rémunérations au titre du mandat de membre du Conseil, rémunérations exceptionnelles, conditions de retraite et avantages particuliers, autres…

En cas de rémunération variable, l'appréciation de l'atteinte de la performance prend en compte des critères quantitatifs – financiers et extra-financiers – ainsi que des critères qualitatifs.

- **Équilibre entre les éléments de la rémunération** : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt de l'entreprise.

- **Benchmark** : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.

- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.

- **Lisibilité** : les règles doivent être simples et transparentes. Les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments.

- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

- **Transparence** : Conformément à la loi, les entreprises dont les actions sont admises sur un marché réglementé publient dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise toutes les composantes des rémunérations des mandataires sociaux. En cas de rémunération variable, la pondération des différents critères est communiquée aux actionnaires.

Le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration veillent à la mise en œuvre de ces principes.

La politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants est revue chaque année afin notamment de considérer l'évolution des dispositions réglementaires, du code de gouvernance et des pratiques du marché.

X-4-1-2- Définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants
La rémunération des mandataires sociaux dirigeants comporte une part fixe et une part variable annuelles.

Rémunération fixe annuelle
La rémunération fixe annuelle de chaque dirigeant mandataire social est définie en tenant compte :
- des responsabilités du dirigeant et des missions attachées à son mandat,
- de ses compétences et de son niveau d'expérience,
- des pratiques du marché de référence pour des fonctions comparables.

Le Conseil d'administration a décidé que la rémunération fixe des dirigeants devait rester stable sur une période de plusieurs années, tout en bénéficiant, dans les mêmes proportions, des augmentations générales des salaires décidées périodiquement pour l'ensemble du personnel. Une révision de la rémunération fixe reste toutefois possible en cas d'évolution significative de leurs responsabilités.

La rémunération est analysée chaque année par le Comité des rémunérations avant l'ouverture ou au début du nouvel exercice. Ses recommandations sont ensuite débattues en Conseil d'administration qui fixe le montant de la rémunération fixe annuelle des dirigeants.

Rémunération variable annuelle
La rémunération variable repose sur des paramètres financiers. Elle vise à inciter les dirigeants à atteindre des objectifs de performance quantitatifs.

<u>Rémunération variable du Président Directeur Général</u>
Le Président Directeur Général perçoit, au titre de sa rémunération variable, un pourcentage de 1% du résultat net consolidé et un pourcentage de 1% du ROC.

<u>Rémunération variable de la Directrice Générale Déléguée</u>
La Directrice Générale Déléguée perçoit, au titre de sa rémunération variable, un pourcentage du ROC (Résultat Opérationnel Courant) du périmètre Signalisation France établi à 1%.

Rémunération sur objectifs
La rémunération sur objectifs concerne uniquement le Président Directeur Général et repose sur des paramètres quantitatifs et qualitatifs.

Le Conseil d'administration, statuant sur proposition du Comité des rémunérations, fixe le montant de l'enveloppe globale au titre de la rémunération sur objectifs du Président Directeur Général.

Avant l'ouverture ou au début de chaque nouvel exercice, le Conseil d'administration, sur recommandations du Comité des rémunérations, détermine la répartition de l'enveloppe globale en bonus en fonction des objectifs. L'attribution totale ou partielle de chaque bonus sera subordonnée à l'atteinte de seuils qui sont également arrêtés par le Conseil d'administration après proposition du Comité des rémunérations.

Le Conseil d'administration détermine par conséquent :
- la part de rémunération affectée à chaque objectif,
- les seuils de déclenchement en deçà ou au-dessus desquels aucune rémunération n'est versée,
- chaque niveau cible et le montant de bonus affecté à sa réalisation.

Le Conseil d'administration a ainsi fixé l'enveloppe globale de rémunération sur objectifs à 35 000 euros à répartir en quatre bonus en fonction des objectifs suivants :

Objectif 1 : Réduction des coûts du périmètre Signalisation France :
Bonus d'un montant maximum de 5 000 € fondé sur la baisse du ratio des coûts de Signalisation France / production nette de Signalisation France, étant précisé que les coûts de Signalisation France (hors dotations et reprises aux amortissements et provisions) = achats consommés et charges externes, charges de personnel + les charges opérationnelles courantes – les autres produits opérationnels courants (étant entendu que la production stockée est déjà prise en compte dans la détermination de la production nette) et que la production nette de Signalisation France = chiffre d'affaires consolidé de Signalisation France avec inter-secteurs + production stockée.

Objectif 2 : Amélioration de la productivité sociale :
Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio charges de personnel, de personnel détaché et intérimaires / chiffre d'affaires consolidé Signalisation France avec inter-secteurs + production stockée.

Objectif 3 : Développement international :
Bonus d'un montant maximum de 15 000 € basé sur le ROC international.

Objectif 4 : Objectif RSE : réduction des émissions de CO2 groupe calculé à partir des données collectées sur la totalité du périmètre Groupe comme indiqué dans la déclaration de performance extra-financière publiée dans le rapport annuel Signaux Girod : bonus d'un montant de 5 000 euros basé sur le ratio kWh/k€ de chiffre d'affaires.

Le niveau d'atteinte des objectifs est apprécié chaque année par le Conseil d'administration, critères par critères, après revue et recommandations du Comité des rémunérations.

Rémunération exceptionnelle
Le Conseil d'administration a retenu le principe selon lequel les mandataires sociaux dirigeants ne pourront bénéficier d'une rémunération exceptionnelle que dans certaines circonstances très particulières comme l'implication qu'elles exigent et les difficultés qu'elles représentent.

Absence de rémunération au titre des mandats d'administrateurs des dirigeants sociaux
Le Président Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

Autres avantages

Véhicule de fonction
Dans le cadre de leur mandat, les dirigeants peuvent disposer d'un véhicule de fonction dont les frais d'assurance, de carburant et de maintenance sont pris en charge par la société.
Aujourd'hui, seul le Président Directeur Général bénéficie de l'usage d'un véhicule de fonction pour les besoins professionnels et personnels qui constitue un avantage en nature.

 © Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Régime de protection sociale complémentaire
Les mandataires sociaux dirigeants bénéficient des régimes de protection sociale complémentaire prévoyance et frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise. Les mandataires sociaux dirigeants sont à ce titre assimilés à des cadres dirigeants.

Régime de retraite complémentaire
Les mandataires sociaux dirigeants bénéficient des régimes de retraite dont relèvent les salariés de l'entreprise, et sont, à ce titre, assimilés à des cadres dirigeants.

X-4-1-3- Politique de rémunération des administrateurs
Les administrateurs perçoivent une rémunération fixe dont le montant maximum global est voté par l'Assemblée générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'administration en fonction de leur assiduité aux réunions et du temps consacré à leurs fonctions.

Aucune autre rémunération n'est octroyée aux administrateurs et notamment aucune rémunération exceptionnelle liée à l'exécution de missions. Ils bénéficient par ailleurs de la prise en charge des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur participation aux réunions.

Le montant global annuel maximum de rémunération des administrateurs a été fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mars 2025 à 25 000 euros pour l'exercice 2025/2026 et pour les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

X-4-2- Rémunération des mandataires sociaux

X-4-2-1- Rémunération des mandataires sociaux de Signaux Girod S.A.

X-4-2-1-1- Eléments fixes, variable et sur objectifs composant de rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2024/2025

Les éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2024/2025 ont été fixés par le Conseil d'administration durant sa réunion du 27 septembre 2024, sur recommandation du Comité des rémunérations. L'article L22-10-34 prévoyant l'approbation par l'Assemblée Générale des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé, ne s'applique qu'aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché règlementé. Ces dispositions ne sont donc plus applicables à la Société suite au transfert de la cotation de ses titres sur Euronext Growth. Le versement des éléments ci-dessous ne fera donc pas l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

X-4-2-1-1-1- Président Directeur Général

Rémunération fixe
146 811 euros bruts par an, avantage en nature véhicule compris.
La rémunération fixe du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2024/2025 est de 144 580 euros bruts, avantage en nature véhicule compris.

Rémunération variable annuelle
1 % du résultat net consolidé et 1% du ROC.
Le résultat net consolidé s'établit à 764 K€ pour l'exercice 2024/2025 et le ROC à 1 441 K€. Une rémunération variable de 22 045 euros sera versée au Président Directeur Général.

Rémunération sur objectifs
Le Conseil d'administration propose de fixer l'enveloppe globale à 35 000 € pour la rémunération sur objectifs du Président Directeur Général et de définir les objectifs à atteindre en vue de son versement, total ou partiel, comme suit :

Objectifs quantitatifs

Objectif 1 : réduction des coûts du périmètre Signalisation France
Bonus d'un montant maximum de 5 000 € fondé sur la baisse du ratio des coûts de Signalisation France / production nette de Signalisation France, étant précisé que les coûts Signalisation France (hors dotations et reprises aux amortissements et provisions) = achats matières premières, variation stocks, autres achats et charges externes, salaires et traitements, charges sociales, + les autres charges opérationnelles courantes – les autres produits opérationnels courants (étant entendu que la production stockée est déjà prise en compte dans la détermination de la production nette) et que la production nette de Signalisation France = production nette consolidée de Signalisation France avec inter-secteurs.

Bonus :
Si ratio inférieur ou égal à 94,00 % => 5 000 €
Si ratio supérieur à 94,00 % => 0 €

Le ratio est de 92,52 % sur l'exercice écoulé.
Un bonus de 5 000 € sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

Objectif 2 : amélioration de la productivité sociale
Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio « masse salariale + intérims de Signalisation France » / production nette de Signalisation France, étant précisé que la masse salariale s'entendant chargée et hors coûts de restructurations et litiges prud'homaux et que la production nette SIF = production nette consolidée SIF avec inter-secteurs.

Bonus :
Si ratio inférieur ou égal à 42,00 % => 10 000 €
Si ratio supérieur à 42,00 % => 0 €

Le ratio est de 41,91 % sur l'exercice 2024/2025.
Un bonus de 10 000 € sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

Objectif 3 : développement international
Bonus d'un montant maximum de 15 000 € basé sur le ROC international.

Bonus :
Si ROC international supérieur ou égal à 2,0M€ => 15 000 €
Si ROC international supérieur ou égal à 1,5M€ => 7 500 €
Si ROC international inférieur à 1,5M€ => 0 €

Le ROC international est de 2 431 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025.
Un bonus de 15 000 € sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

Objectif 4 : objectif RSE : réduction des émissions de CO2 groupe
Bonus d'un montant de 5 000 euros basé sur le ratio kWh/Chiffre d'affaires.

Bonus :
Si ratio kWh/k€ de chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 => 5 000 €
Si ratio kWh/k€ de chiffre d'affaires supérieur à 50 => 0 €

Le ratio est de 45,19 au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025.
Un bonus de 5 000 € sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.
Le calcul de ce ratio est détaillé dans la Déclaration de Performance extra financière.

Un montant total de 35 000 euros sera versé au Président Directeur Général au titre de sa rémunération sur objectifs.

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce
Néant.

Avantages de toute nature
Le Président Directeur Général ne bénéfice d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

X-4-2-1-1-2- Directrice Générale Déléguée

Rémunération fixe
96 981 euros bruts par an.
La rémunération fixe de la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2024/2025 est de 96 981 euros bruts.

Rémunération variable annuelle
1 % du ROC du périmètre Signalisation France.
Le ROC du périmètre Signalisation France avec inter secteurs est de -654 K€.
En application du principe ci-dessus, aucune rémunération variable ne sera versée à la Directrice Générale Déléguée.

Rémunération exceptionnelle
Néant.

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce
Néant.

Avantages de toute nature
Néant.

X-4-2-1-2- Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2025/2026

Les principes et critères de détermination de la rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée ont été fixés par le Conseil d'administration du 25 septembre 2025, sur proposition du Comité des rémunérations. Les titres de la Société étant désormais cotée sur Euronext Growth, les principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée, ne seront pas soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

X-4-2-1-2-1- Président Directeur Général

Rémunération fixe
Lors de sa réunion, le comité des rémunérations a proposé une augmentation de la rémunération de Président Directeur Général de 1%.
Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, a appliqué à la rémunération fixe du Président Directeur Général une augmentation de 1% La rémunération fixe du Président Directeur Général passe ainsi de 146 811 euros à 148 279 euros bruts, avantage en nature véhicule compris au titre de l'exercice 2025/2026.

Rémunération variable annuelle
1 % du résultat net consolidé et 1% du ROC.

Rémunération sur objectifs
Le Conseil d'administration a maintenu l'enveloppe globale à 35 000 € pour la rémunération sur objectifs du Président Directeur Général et défini les objectifs à atteindre en vue de son versement, total ou partiel, comme suit :

Objectif 1 : réduction des coûts du périmètre Signalisation France :
Bonus d'un montant maximum de 5 000 € fondé sur la baisse du ratio des coûts de Signalisation France / production nette de Signalisation France, étant précisé que les coûts de Signalisation France (hors dotations et reprises aux amortissements et provisions) = achats consommés et charges externes, charges de personnel + les charges opérationnelles courantes – les autres produits opérationnels courants (étant entendu que la production stockée est déjà prise en compte dans la détermination de la production nette) et que la production nette de Signalisation France = chiffre d'affaires consolidé de Signalisation France avec inter-secteurs + production stockée.

Bonus :
Si ratio inférieur ou égal à 94,00 % => 5 000 €
Si ratio supérieur à 94,00 % => 0 €

Objectif 2 : amélioration de la productivité sociale :
Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio charges de personnel, de personnel détaché et intérimaires / chiffre d'affaires consolidé Signalisation France avec inter-secteurs + production stockée

Bonus :
Si ratio inférieur ou égal à 42,00 % => 10 000 €
Si ratio supérieur à 42,00 % => 0 €

Objectif 3 : développement international :
Bonus d'un montant maximum de 15 000 € basé sur le ROC international.

Bonus :
Si ROC international supérieur ou égal à 2,0M€ => 15 000 €
Si ROC international supérieur ou égal à 1,5M€ => 7 500 €
Si ROC international inférieur à 1,5M€ => 0 €

Objectif 4 : objectif RSE : réduction des émissions de CO2 groupe :
Bonus d'un montant de 5 000 euros basé sur le ratio kWh/chiffre d'affaires.

Bonus :
Si ratio kWh/k€ de chiffre d'affaires inférieur ou égal à 48 => 5 000 €
Si ratio kWh/k€ de chiffre d'affaires supérieur à 48 => 0 €

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce
Néant.

Avantages de toute nature
Le Président Directeur Général ne bénéfice d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

X-4-2-1-2-2- Directrice Générale Déléguée

Rémunération fixe
Lors de sa réunion, le comité des rémunérations a proposé une augmentation de la rémunération de la Directrice Générale Déléguée de 1%.
Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, a appliqué à la rémunération fixe de la Directrice Générale Déléguée une augmentation de 1%. La rémunération fixe de la Directrice Générale Déléguée passe ainsi de 96 981 euros à 97 950 euros bruts au titre de l'exercice 2025/2026.

Rémunération variable
1% du ROC du périmètre Signalisation France.

Rémunération exceptionnelle
Néant.

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce
Néant.

Avantages de toute nature
Néant.

X-4-2-2- Rémunération des mandataires sociaux des autres sociétés du groupe
En dehors de la S.A. Signaux Girod, les seuls mandats rétribués sont ceux des dirigeants de la S.A.S. L'Action Girod.

Les rémunérations versées par cette société au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 sont les suivantes :

Claude GIROD, Président	30 000 €
Jacqueline GIROD, Directrice Générale	12 000 €
Valérie GIROD, Directrice Générale	12 000 €

X-4-2-3- Rémunération des administrateurs

Administrateurs n'exerçant aucune fonction salariée
Les administrateurs qui ne sont pas dirigeants et qui n'exercent aucune fonction salariée perçoivent une rémunération. Celle-ci est allouée par l'Assemblée Générale et répartie par le Conseil d'administration, en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et du temps consacré à leurs fonctions.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mars 2016 avait fixé à 35 000 € le montant global de la rémunération allouée aux administrateurs pour l'exercice 2015/2016 et les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée. Ce montant a été réduit à 25 000 € lors de l'Assemblée du 27 mars 2025 pour l'exercice 2025/2026 et les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Au titre de l'exercice 2024/2025, cette rémunération a été répartie entre les administrateurs non-dirigeants et non-salariés de la façon suivante :

- Monsieur Eric PICHET	12 500 €
- Madame Pascale AUGER	12 500 €
- Monsieur Michel VILAIR	5 000 €

Administrateur salarié

Durant l'exercice 2024/2025, Madame Valérie GIROD a perçu un salaire brut de 46 619 € en contrepartie de l'exécution de son contrat de travail[1].

[1] La Société respecte les conditions de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail.

X-5 - Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2024/2025

Programme de rachat d'actions

	Programme rachat d'actions		Contrat liquidité				Total des titres autodétenus au 30/09/2025			
	Actions achetées	Cours moyen	Actions achetées	Cours moyen des actions achetées	Actions vendues	Cours moyen des actions vendues	Nombre d'actions cumulé	Valeur évaluée au cours d'achat	Valeur nominale	% du capital
du 01/10/2024 au 30/09/2025	17 317	14,77	17 918	15,46	17 814	15,59	42 564	620 439,66	553 332	4,12%

X-6 - Commissaires aux comptes

Conformément aux articles L. 823-9 et suivants du Code de commerce et aux statuts, les Commissaires aux comptes sont responsables du contrôle légal des comptes.

Ils certifient que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.
Ils sont nommés par l'assemblée générale ordinaire annuelle pour une durée de six exercices.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont présentés dans le tableau ci-après :

Commissaires aux comptes titulaires	Date de nomination / renouvellement	Echéance mandat
S.A.S. GRANT THORNTON, 29 rue du Pont – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	26 mars 2020 (ex. clos le 30/09/2019)	Mars 2026 (ex. clos le 30/09/2025)
S.A.S. MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 9 rue Madelaine Brès 25000 BESANCON	30 mars 2023 (ex. clos le 30/09/2022)	Mars 2029 (ex. clos le 30/09/2028)

La société n'a pas de Commissaires aux Comptes suppléants, les Commissaires aux Comptes titulaires étant des sociétés pluripersonnelles.

Fait à Bellefontaine, le 29 janvier 2026

Le Conseil d'administration

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Annexe 1

Composition du Conseil et des Comités

Nom / Fonction	Membre Indépendant	Année Première nomination	Echéance du mandat	Comité d'audit	Comité des nominations	Comité des rémunérations	Expérience et expertise apportées
Claude GIROD Président Directeur Général	Non	2012	2030	-	-	-	Gestion Management Comptabilité Expertise technique et sectorielle
Jacqueline GIROD Directrice Générale Déléguée	Non	2012	2030	-	-	-	Gestion Management Comptabilité Expertise sectorielle
Valérie GIROD Administrateur	Non	2012	2030	-	-	-	Expertise technique et Sectorielle
Pascale AUGER Administrateur	Oui	2024	2030	Présidente	Présidente	Présidente	Gestion Comptabilité Finance Juridique Compétence sectorielle
Michel VILAIR Administrateur	Oui	2025	2031	Membre	Membre	Membre	Gestion Comptabilité Finance Juridique Compétence sectorielle

Annexe 2
Rémunérations des mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la société SIGNAUX GIROD, les sociétés contrôlées par Signaux Girod et les sociétés qui contrôlent Signaux Girod

	2023/2024	2024/2025
Claude GIROD : Président Directeur général		
Rémunérations[2] dues au titre de l'exercice	279 092	220 825
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Jacqueline GIROD : Directrice générale déléguée		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	120 088	108 981
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Valérie GIROD : Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	51 086	58 619
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Eric PICHET : Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	25 000	12 500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Pascale AUGER : Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	5 000	12 500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Michel VILAIR : Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	0	5 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Jacques MORLOT : Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	5 000	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	**485 266**	**418 425**

[2] Avantage en nature véhicule inclus

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social *

	Exercice 2023/2024		Exercice 2024/2025	
	dus	versés	dus	versés
Claude GIROD : Président Directeur Général				
Rémunération fixe	166 931	166 931	167 579	167 579
Rémunération variable	26 245	26 245	22 045	
Rémunération exceptionnelle ou sur objectifs	20 000	20 000	35 000	
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.				
Avantages en nature	7 001	7 001	7 001	7 001
Total	220 177	220 177	222 624	174 580
Jacqueline GIROD : Directrice générale déléguée				
Rémunération fixe	107 079	107 079	108 981	108 981
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle ou sur objectifs				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.				
Avantages en nature				
Total	107 079	107 079	108 981	108 981
Valérie GIROD : Administrateur				
Rémunération fixe	51 086	51 086	58 619	58 619
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.				
Avantages en nature				
Total	51 086	51 086	58 619	58 619
Jacques MORLOT : Administrateur indépendant				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.	5 000	5 000		
Avantages en nature				
Total	5 000	5 000		
Eric PICHET : Administrateur indépendant et Président du comité d'audit				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.	25 000	25 000	12 500	12 500
Avantages en nature				
Total	25 000	25 000	12 500	12 500

Pascale AUGER : Administrateur indépendant				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.	5 000	5 000	12 500	12 500
Avantages en nature				
Total	5 000	5 000	12 500	12 500
Michel VILAIR : Administrateur indépendant				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.			5 000	5 000
Avantages en nature				
Total			5 000	5 000

*Il s'agit des rémunérations perçues au niveau de Signaux Girod, des sociétés contrôlées par Signaux Girod et des sociétés qui contrôlent Signaux Girod.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution d'actions de performance :
La société n'a jamais attribué d'option d'achat ou de souscription d'actions ni d'actions de performance.

 © Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Tableau sur les ratios entre le niveau de rémunération du Président Directeur Général, de la Directrice Générale Déléguée et la rémunération moyenne et médiane de la société SIGNAUX GIROD, évolution de ces ratios et des performances de la société sur 5 exercices

		2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Rémunération[3] de Claude GIROD Président Directeur Général		151 530	150 592	154 740	249 092	190 825
Evolution / N-1		-14,25%	-0,62%	+2,75%	+60,97%	-23,39%
Rémunération de Jacqueline GIROD Directrice Générale déléguée		100 031	90 500	92 310	108 088	96 981
Evolution / N-1		+12,23%	-9,53%	+2,45%	+17,09%	-10,28%
Rémunération moyenne SIGNAUX GIROD S.A.		27 570	28 352	30 888	30 889	31 538
Evolution / N-1		0,58%	+2,84%	+8,94%	+0,00%	+2,10%
Rémunération médiane SIGNAUX GIROD S.A.		23 952	24 158	25 800	26 317	26 405
Evolution / N-1		0%	+0,86%	+6,80%	+2,00%	+0,33%
Ratio rémunération moyenne	**Claude Girod**	5,50	5,31	5,01	8,06	6,05
Evolution / N-1		-14,74%	-3,36%	-5,68%	+60,97%	-24,97%
	Jacqueline Girod	3,63	3,19	2,99	3,50	3,08
		+11,58%	+12,02%	-6,37%	+17,09%	-12,12%
Ratio rémunération médiane	**Claude Girod**	6,33	6,23	6,00	9,47	7,23
Evolution / N-1		-0,14%	-1,47%	-3,79%	+57,81%	-23,65%
	Jacqueline Girod	4,18	3,75	3,58	4,11	3 ,67
		+12,23%	-10,30%	-4,49%	+14,79%	-10,57%
Ratio SMIC	**Claude Girod**	8,12	7 ,73	7,51	11,78	8,84
Evolution / N-1		-15,09%	-4,81%	-2,90%	+56,91%	-24,96%
	Jacqueline Girod	5,36%	4,65%	4,48	5,11	4,49
		+11,13%	-13,34%	-3,61%	+14,14%	-12,12%
Chiffre d'affaires de SIGNAUX GIROD S.A. en milliers d'euros		42 685	44 719	50 060	46 367	42 201
Evolution / N-1		+14,11%	+4,77%	+11,94%	-7,38%	-8,98%
Résultat d'exploitation de SIGNAUX GIROD S.A.		764	- 943	800	-513	-68
Evolution / N-1		+19,75%	-223,43%	-184,84%	-164,13%	-86,74%

[3] Avantage en nature véhicule inclus

Informations sur les rémunérations versées aux mandataires sociaux :

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail*		Régime de retraite supplémentaire**		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude GIROD Président directeur général		X		X		X		X
Jacqueline GIROD Directrice générale déléguée		X		X		X		X
Valérie GIROD Administrateur	X			X		X		X
Eric PICHET Administrateur indépendant		X		X		X		X
Pascale AUGER Administrateur indépendant		X		X		X		X
Michel VILAIR Administrateur indépendant		X		X		X		X

*La société respecte les conditions de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

XI - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2026

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux et rapport sur les comptes consolidés clos le 30 septembre 2025,
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice et sur les comptes consolidés clos le 30 septembre 2025,
- Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Rapport du Conseil d'administration concernant le programme de rachat d'actions,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2025, et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non-déductibles,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025,
- Examen des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce,
- Nomination ou renouvellement d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire suite à l'expiration du mandat de la société GRANT TORNTHON,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport des Commissaires aux comptes réalisé en application des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,
- Délégation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital par annulation d'actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

XII - Projets de résolutions Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2026

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30/09/2025, des charges non-déductibles, et quitus aux administrateurs)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2025, du rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés et desquels il résulte un bénéfice de 246 125,85 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 35 535 euros, et qui a donné lieu à imposition d'un montant de 8 884 euros, le résultat d'ensemble du périmètre d'intégration fiscale étant bénéficiaire.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30/09/2025)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par un résultat net consolidé part du groupe de 763 692 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution *(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2025)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 246 125,85 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	**246 125,85 euros**
- Prélèvement sur le compte « report à nouveau »	**44 309,90 euros**
- Prélèvement sur le compte « autres réserves »	**1 258 314,25 euros**
Les sommes distribuables d'élevant ainsi à	**1 548 750,00 euros**
- A titre de dividendes aux actionnaires	**1 548 750,00 euros**

Soit un dividende brut de 1,50 euros par action ouvrant droit à dividende au jour du détachement du droit à dividende

Le paiement des dividendes sera effectué le 9 avril 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que cette enveloppe de dividendes est basée sur le nombre total d'actions existantes au jour de l'établissement du projet de texte des résolutions ouvrant potentiellement droit aux présents dividendes, étant précisé en outre que les actions auto-détenues au jour du détachement du droit à dividende n'ouvriront pas droit à dividendes ; par conséquent le montant de ladite enveloppe est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d'actions ouvrant réellement droit à dividendes au jour du détachement dudit droit.

Il est précisé que dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non-versés en raison de ces actions serait affecté au compte « report à nouveau »

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux actionnaires que :

- les revenus distribués font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- il leur appartiendra de déterminer les modalités d'imposition pour lesquelles ils opteront (imposition au barème ou prélèvement forfaitaire unique), considération prise de l'option qui leur est ouverte en application des dispositions de l'article 200 A, 2 du Code général des impôts,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire, à la source, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux (17,2 % au 1er janvier 2019) sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est précisé que la totalité de la somme distribuée, soit la somme maximum de 1 548 750,00 euros, est, le cas échéant, éligible à la réfaction de quarante pour cent (40 %) définie par l'article 158 3. 2° du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

© Signaux Girod - 2026 – Rapport annuel exercice 2024/2025

Le tableau ci-dessous récapitule, pour les trois exercices précédents, l'évolution des dividendes et du revenu global par action et pour l'ensemble des actions émises :

Années	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende total	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40 % mais n'ouvrant pas droit à abattement pour les personnes morales
2021/2022	1 032 500	-	-	-	-
2022/2023	1 032 500	1 011 900	1 €	1 032 500 €	1 032 500 €
2023/2024	1 032 500	1 002 960	1,50 €	1 548 750 €	1 548 750 €

Quatrième résolution *(Examen des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte qu'une nouvelle convention a été autorisée et conclue postérieurement à l'exercice clos le 30/09/2025 entre l'Action Girod et Signaux Girod, et approuve les termes du rapport spécial.

Cinquième résolution *(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Signaux Girod par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme règlement UE n°596/2014 du 16 avril 2014 ;

- de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des instruments financiers dérivés.

Pour la mise en place de cette autorisation, l'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 30 euros par action. Le nombre maximum de titres pouvant être détenu ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social de la société Signaux Girod à la date considérée, pour un investissement maximum de 3 097 500 euros sur la base du cours maximum d'achat par action de 30 euros et d'un maximum de 103 250 actions.

Cette autorisation est donnée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du jour de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 al. 1 du Code de commerce, le Comité social et économique est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, à l'effet de décider et effectuer la mise en œuvre de la présente décision, d'en préciser les conditions et les modalités, de conclure tous accords, d'effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

Sixième résolution *(Nomination ou renouvellement d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire suite à l'expiration du mandat de la société GRANT THORNTON)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON arrive à expiration ce jour, décide de renouveler la société GRANT THORNTON, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 632 013 843 dont le siège social est situé 29 rue du Pont – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2032, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2031.

Septième résolution *(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Huitième résolution *(Délégation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

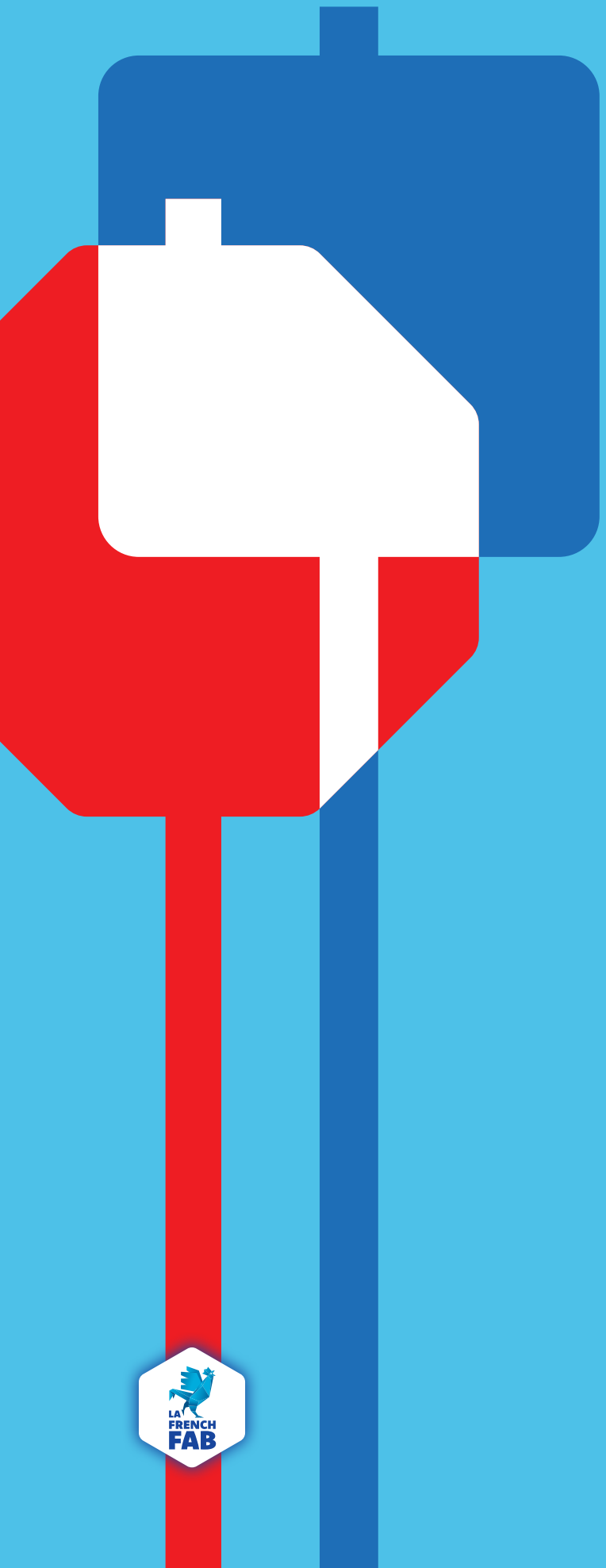
- donne au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

- fixe la durée de validité de la présente autorisation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle avec ordre du jour extraordinaire, et pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du jour de la présente décision.

- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Neuvième résolution *(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



SIGNAUX GIROD®

Un réseau d'agences de proximité :

Aix-en-Provence
Albi
Amiens
Auxerre
Bar-le-Duc
Besançon
Bordeaux
Caen
Cahors
Calais
Carcassonne
Clermont-Ferrand
Cluses
Epinal
Limoges
Lyon
Mâcon
Marne-la-Vallée
Montpellier
Orléans
Perpignan
Rennes
Rodez
Saint-Jean-d'Angély
La Possession (La Réunion)
Toulouse

LE TRI FACILE

PEFC Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

LA FRENCH FAB

Siège social

881 route des Fontaines
CS 30004 Bellefontaine
39401 Morez Cedex

www.signaux-girod.fr
sg@signauxgirod.com
Tél. : 03 84 34 61 00

girodgroup